



*Elsa Ramos*

*Pauline Kertudo, Florence Brunet*

Le contexte adoptif comme observatoire privilégié des modes de réception et de gestion des normes parentales contemporaines

# Table des matières

---

AVANT-PROPOS .....	5
INTRODUCTION .....	9
1 - Présentation de l'objet de recherche et de la problématique .....	9
1.1 – Préambule sur le concept de parentalité .....	9
1.2 – La problématique.....	12
1.3 – Les hypothèses de recherche.....	14
2 - Méthodologie de recherche et adaptations .....	16
2.1 – Méthodologie de recherche .....	16
2.2 – Ajustements méthodologiques : les terrains d'enquête et le public cible.....	18
3 - L'échantillon des enquêtes .....	19
3.1 – Présentation de l'échantillon.....	19
3.2 – Spécificités de l'échantillon .....	21
PARTIE 1 – LES TROIS DIMENSIONS DU PARENT ADOPTIF.....	23
1 - Le candidat.....	23
1.1 – Le candidat à l'agrément.....	25
1.1.1 – <i>Jeu de rôle et mise à distance : des parents qui préparent et « se préparent » à la procédure d'agrément</i> .....	26
1.1.2 – <i>Des candidats qui ne préparent pas la procédure d'agrément : « y aller comme on est »</i> .....	33
1.1.3 – <i>Des vécus contrastés de la procédure d'agrément</i> .....	35
1.2 – Le candidat à l'adoption .....	38
2 - Le parent statut.....	40
2.1 – Le parent théorique : « le bon parent » .....	40
2.2 – La fibre parentale, préexistante à la procédure et indépendante de son aboutissement .....	41
3 - Le « parent relationnel » .....	42
4 - Les tensions entre les différentes dimensions du parent .....	44
5 - La construction du parent adoptant.....	46
5.1 – Un accès à la parentalité qui se construit autour d'un « projet ».....	46
5.2 – Un « parcours » qui favorise la réflexion autour d'un projet éducatif.....	48
5.3 – Les limites de la procédure d'adoption dans la construction du parent .....	50

PARTIE 2 – LE PARENT ADOPTIF, UN PARENT COMME UN AUTRE .....	51
1 – Un parent parmi d'autres ?.....	51
1.1 – La construction d'un modèle éducatif en référence à des histoires et des valeurs familiales et personnelles.....	52
1.1.1 – <i>L'influence du modèle éducatif de sa famille d'origine</i> .....	52
1.1.2 – <i>Les goûts parentaux</i> .....	54
1.1.3 – <i>Les références à l'entourage</i> .....	55
1.2 – Une éducation empreinte des règles, normes et représentations dominantes .....	56
1.2.1 – <i>La référence aux règles de bienséance et de vie en société</i> .....	56
1.2.2 – <i>L'intériorisation des normes de parentalité contemporaine</i> .....	57
1.2.3 – <i>Des rôles éducatifs clivés par le genre</i> .....	63
1.3 – Une éducation rejoignant largement le style éducatif des milieux aisés .....	65
1.3.1 – <i>La valorisation de l'expression de la personnalité et de la qualité relationnelle</i> .....	65
1.3.2 – <i>La valorisation d'une liberté et d'une ouverture intellectuelles</i> .....	70
1.4 – Des tensions pour être un « parent suffisamment bon » .....	72
1.4.1 – <i>Des arbitrages entre normes éducatives paradoxales</i> .....	72
1.4.2 – <i>Des écarts entre normes et contraintes objectives</i> .....	74
1.4.3 – <i>Normes et évitement des tensions relationnelles</i> .....	75
1.4.4 – <i>Des modes variés de gestion des décalages</i> .....	76
2 - Un enfant qui a été « porté » .....	80
2.1 – Emprunter au vocabulaire de la parentalité biologique.....	81
2.2 – Donner un prénom pour faire naître l'enfant dans la famille.....	82
2.3 – Materner / paterner pour construire du lien .....	83
2.4 – Favoriser les rituels pour « exister ensemble » .....	85
3 - L'adoption oubliée au sein de la cellule familiale mais rappelée par des éléments extérieurs.....	87
3.1 – L'adoption oubliée au sein du foyer .....	87
3.2 – Le rappel de la situation d'adoptant / adopté par des tiers : administrations, services publics, école, inconnus.....	88
3.2.1 – <i>Les formalités administratives</i> .....	88
3.2.2 – <i>Le poids du regard des autres : interrogations et remarques extérieures</i> .....	89
PARTIE 3 – A ENFANT SPECIFIQUE, PARENT SPECIFIQUE. DES PRATIQUES EDUCATIVES PROPRES AU CONTEXTE DE L'ADOPTION.....	92
1 – Des pratiques éducatives fortement teintées par les conseils des professionnels de l'adoption.....	93
1.1 – Disponibilité parentale et indéfectibilité du lien .....	94
1.2 – Patience et souplesse éducatives.....	100
1.3 – Transparence sur la double filiation et (ré) affirmation permanente du lien.....	106
2 – Des postures éducatives en réponse à une insécurité parentale : veille permanente et volonté de rattrapage.....	111
2.1 – Le parent adoptif, insécurisé par le flou entourant le passé de l'enfant et ses antécédents médicaux .....	111
2.2 – Une veille permanente pour limiter les risques.....	115
2.3 – Le recours à des suivis médicaux spécifiques .....	116

2.4 – Un nécessaire « rattrapage » éducatif et émotionnel.....	119
2.4.1 – <i>Le rattrapage posé du côté de l'intégration dans le nouvel environnement....</i>	119
2.4.2 – <i>Le rattrapage peut être également posé du côté de l'enfant comme « réparation ».....</i>	121
CONCLUSION .....	125
BIBLIOGRAPHIE .....	128
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	132
ANNEXE .....	133

Ces dossiers d'études ne reflètent pas la position de la Cnaf et n'engagent que leurs auteur(e)s

## **Avant-Propos**

---

L'étude présentée dans ce rapport, menée par Fors-Recherche Sociale pour la Cnaf, s'inscrit dans un programme de recherche lancée par cette dernière, portant sur la production et la réception sur les normes de parentalité.

Dans ce cadre, l'équipe de recherche a conduit une étude qualitative relative aux normes de parentalité spécifiques aux parents adoptants. L'hypothèse de travail partait du principe que les parents adoptants seraient éventuellement soumis à des normes supplémentaires et spécifiques, en raison du rôle de l'agrément à l'adoption et des organismes agréés à l'adoption. Ces normes diffèrent-elles des normes parentales habituelles ? Comment les parents adoptants s'en saisissent-ils ? Quelles contraintes ces normes font-elles peser sur eux plus spécifiquement ? Comment se manifestent leur rapport aux professionnels de l'enfance et de la parentalité ?

L'enquête a été réalisée par entretiens semi-directifs approfondis auprès de trente-trois adoptants sans enfant biologique au moment de l'adoption, célibataires ou en couple, ayant réalisé une adoption plénière à l'étranger (Colombie, Haïti, Guinée, Mali, Russie, Vietnam) au cours des cinq dernières années.

L'équipe de recherche présente une typologie des parents adoptifs, décrivant quatre types de parents « théoriques », qui sont en fait des dimensions présentes à un plus ou moins fort degré chez chaque parent durant le parcours d'adoption. Le parent candidat à l'agrément, le parent candidat à l'adoption, le parent statut et le parent relationnel, sont des typologies de comportements adoptés par les parents, qui varient selon le moment de la procédure, et selon les interactions avec les professionnels, avec l'autre parent, ou avec l'enfant.

Les parents candidats à l'agrément présentent deux profils : le parent préparateur et non-préparateur, et ce vis-à-vis de la procédure d'agrément. Les parents préparateurs présentent des profils psychologiques différents, et vivent l'agrément comme un concours et un parcours semé d'obstacles.

Les parents ayant reçu l'agrément, candidats à l'adoption, entrent dans une phase d'incertitude importante, et de fragilité : procédures longues et aléatoires, projections sur l'enfant, risque d'investissement affectif de l'enfant avant la fin de la procédure, risques tenant à la législation des pays d'origine et à la santé de l'enfant...

Le parent statut, après l'accord d'adoption, se positionne dans sa fonction parentale au regard des normes héritées ou apprises, et au regard d'une « fibre parentale » préexistante à l'adoption, c'est-à-dire de l'investissement affectif vis-à-vis de l'enfant. Une distinction entre les positionnements masculins et féminins est notable. La question de la fibre parentale est essentielle pour les adoptants, dans la mesure où ils se prévalent de celle-ci pour justifier l'adoption en se distinguant des parents naturels qui ne l'auraient pas nécessairement.

Le parent relationnel correspond au passage du parent statut à la réalité de la parentalité, lors de l'arrivée de l'enfant. Un hiatus, voire un choc, peut se produire entre le parent comme statut et le parent dans sa relation réelle avec l'enfant. Un processus de mise à l'épreuve des normes d'éducation héritées ou acquises se met en place, notamment pour les parents n'ayant pas précédemment eu d'enfant biologique. La pression que s'imposent les parents dans la conduite de la relation à leur enfant est importante et, de leur avis, plus importante que s'il s'agissait d'un enfant biologique.

Des tensions existent, chez le même parent, entre les différentes dimensions-typologies décrites. Elles sont systématiques, et même si certaines (tension parent statut-parent relationnel) sont communes à tous les parents biologiques et adoptifs, ces derniers en connaissent de spécifiques : tension entre parent candidat et parent statut, entre parent candidat et parent relationnel. Les auteures signalent que, malgré la présence d'un « projet » d'adoption prégnant tout au long de la procédure, seule l'arrivée de l'enfant, qui en constitue l'aboutissement, permet de devenir parent en relativisant le temps de la procédure.

Le rapport aux normes d'éducation et de parentalité des parents adoptifs est examiné de façon dynamique sous trois angles : celui du positionnement du parent dans sa parentalité, celui du positionnement donné à l'enfant par ses parents adoptifs, et enfin celui du comportement adopté à l'égard du regard porté par l'extérieur sur la famille adoptive.

Le rapport à la parentalité est construit, comme chez les autres parents, en référence à l'éducation reçue (conformité ou distanciation) aux représentations acquises du rôle de parent, et par rapport à la personnalité de celui-ci, à ses valeurs personnelles.

L'éducation est également empreinte des normes dominantes, en matière de vie en société, ainsi que de normes contemporaines de parentalité, notamment en termes de disponibilité parentale (essentiellement maternelle).

Les normes que reflètent les entretiens sont ceux de milieux éduqués et aisés : développement et respect de la personnalité de l'enfant, acquisition de l'autonomie, éducation de qualité et ouverte à la culture, au-delà de l'instruction scolaire qui est évidemment valorisée, protection contre la consommation de produits culturels médiatiques (télévision, ordinateur), apprentissage d'un mode de vie moins consumériste.

Les tensions qui existent entre ces différentes normes ne semblent pas différentes de celles que vivent les parents biologiques. Au-delà du discours normatif entendu ou énoncé durant la phase d'agrément, les parents adoptifs disent devoir jongler de la même façon que les autres avec les contradictions dont l'éducation d'un enfant est porteuse.

Les discours des parents sur leur l'enfant démontrent que, certains parents ont l'impression d'avoir « porté » cet enfant comme un enfant biologique, le projet d'adoption remplaçant la conception et la gestation. Les besoins de l'enfant ne leur semblent pas différents de ceux d'autres enfants. La rencontre avec la personnalité de l'enfant ne paraît pas non plus vécue différemment que celle qu'ils imaginent ou ont connu avec leurs enfants biologiques, pour ceux qui en ont eus.

En revanche, les spécificités de l'appropriation des normes de parentalité par les adoptants démontrent un surinvestissement très net de ces normes est au regard des normes de disponibilité (notamment maternelle), du symbolisme familial et généalogique, et de la cohésion familiale. En outre, la volonté de ne pas privilégier ou distinguer ces enfants des autres enfants conduit également à investir les normes de conduites, d'éducation, d'autonomie, sans doute plus que ne le font désormais les parents biologiques. Par ailleurs, si les familles tendent à « oublier » la spécificité de la filiation de leur enfant, celle-ci est sans cesse rappelée à eux par les tiers (administrations, regards et remarques des tiers).

Plus que les autres parents, les adoptants sont en contact avec les professionnels de la parentalité et de l'enfance. L'une des questions posée aux chercheurs portait donc sur cette particularité. Si tous les parents sont désormais soumis à un discours des professionnels sur l'éducation, dans le cas de parents adoptifs, ce discours se double de celui des professionnels de l'adoption, portant notamment sur la vulnérabilité de l'enfant adopté. Les conseils de ces derniers sont repris et intériorisés par les adoptants, qu'il s'agisse de ceux portant sur la patience et la souplesse lors de la phase d'adaptation de l'enfant, la transparence sur ses origines, et la nécessité, le cas échéant, de faire appel aux spécialistes.

La norme de disponibilité parentale est redoublée, notamment du fait de l'accueil tardif de l'enfant chez un inconnu, de sa vulnérabilité psychologique, du temps nécessaire à la connaissance et à l'attachement mutuels, mais également par le fait qu'une prise en charge trop précoce par un tiers peut être vécue comme un nouvel abandon par l'enfant. Toutefois, les auteures relativisent la spécificité de cette disponibilité parentale : en effet, les adoptants sont souvent plus âgés que la moyenne des parents, or la disponibilité parentale réelle augmente avec l'âge des parents, quel que soit le type de filiation.

Par ailleurs, le parent adoptant est souvent un parent non sécurisé, du fait de l'inconnu pesant sur l'enfant (antécédents médicaux, vécu non connu), ce qui crée chez le parent une posture de veille et d'alerte permanentes, et un recours accru aux professionnels de santé physique et psychologique. De ce fait, les parents doivent transiger en permanence entre tentation de surprotection et volonté de rendre l'enfant autonome.

Enfin, le positionnement des parents face aux exigences scolaires est plus souple, l'école étant appréhendée dans les premières années comme un lieu d'intégration dans le nouvel environnement, et non seulement un lieu d'apprentissage.

La conclusion du rapport souligne que les parents adoptifs sont aux prises avec trois types de normes éducatives, dont certaines sont valables pour tous les parents contemporains, tandis que d'autres sont spécifiques au contexte de l'adoption.

Un premier type de normes est en lien avec les représentations de ce qu'est être parent. Il renvoie à la façon dont les enquêtés se conçoivent en tant que père ou mère, indépendamment de l'expérience concrète du partage du quotidien de l'enfant. Cette norme peut être pratiquée pour tous les parents contemporains et n'est pas spécifique à l'adoption.

Le deuxième type de normes comprend les normes élaborées dans la pratique, dans le quotidien et dans l'interaction avec l'enfant : il s'agit là de la dimension du « parent relationnel » qui renvoie aux ajustements et adaptations, réalisés par tous les parents contemporains et donc non spécifiques, entre principes théoriques et idéaux éducatifs d'une part, et les contraintes de la réalité quotidienne, la personnalité propre de leur enfant, etc., d'autre part.

Le troisième type, spécifique à l'adoption, concerne les conseils et les normes éducatives véhiculés par les discours des professionnels de l'adoption. Cela renvoie notamment à la façon dont les candidats à l'adoption, puis les parents adoptifs sont assignés à une certaine réalité de l'enfant adopté.

Il semble, à la lecture de cette étude, que la spécificité de l'adoption en termes de normes de parentalité se concrétise surtout dans les normes relatives à l'enfant, amplifiant ainsi une tendance observable également pour les parents biologiques, et dans le surinvestissement éducatif parental. De ce point de vue, cette étude permet à la fois de rendre compte de spécificités propres aux adoptants, mais également de proposer des grilles de lecture de la parentalité contemporaine, soumise aux interactions croissantes avec les professionnels de l'enfance, et à une fragilité ressentie plus vivement du fait des transformations sociologiques de la famille.

Nadia Kesteman  
Département de la Recherche  
Cnaf - DSER  
[nadia.kesteman@cnaf.fr](mailto:nadia.kesteman@cnaf.fr)



# Introduction

---

## 1 – Présentation de l'objet de recherche et de la problématique

### 1.1 – Préambule sur le concept de parentalité

Le terme parentalité, formalisé à la fin des années 1950 par le psychanalyste américain Thomas Benedekt, et introduit en France peu après, s'est imposé dans les années 1990, dans un contexte de mutations de la sphère et des structures familiales, où le modèle de la famille nucléaire (père + mère mariés + enfant(s) issu(s) « naturellement » du couple) perd incontestablement de sa prégnance. La « parentalité » reconnaît l'existence d'une « compétence parentale », en instaurant une distinction entre les parents (père et mère) – ceux qui sont d'abord nommés en référence à leur rôle d'engendrement ou de géniteurs institué par du droit – et la fonction de parent – susceptible d'être assumée par une pluralité d'acteurs à un moment donné, qu'ils soient ou non les géniteurs (familles d'accueil, beau-parent, parents adoptifs, etc.)<sup>1</sup>. Progressivement, des suffixes ont été accolés à ce terme : les concepts de monoparentalité, beau-parentalité, ou encore homoparentalité ont ainsi vu le jour, pour décrire les diverses formes possibles de la famille contemporaine, et « *indiquer que la place de parents peut être diversement occupée, par un seul parent, par un parent homosexuel ou par une pluralité de "faisant fonction" de parent* »<sup>2</sup>.

Sans revenir de manière exhaustive sur l'histoire de la notion de parentalité, il convient de rappeler que son émergence s'inscrit dans un double mouvement d'incrimination-valorisation de la fonction parentale.

L'expression parentalité et son corollaire de « soutien à la parentalité » apparaissent sur le devant de la scène politique lors de la Conférence de la Famille du 12 juin 1998, en réponse à une inquiétude partagée par tous les milieux politiques face aux mutations de la famille contemporaine. Du point de vue des Pouvoirs Publics de l'époque, les changements de la sphère et des structures familiales (augmentation du nombre de couples bi-actifs, hausse des situations de séparation et de divorce, diversification des configurations familiales, démocratisation des liens familiaux<sup>3</sup>), couplés à la montée de l'idéologie individualiste (règne de l'épanouissement personnel et de la réalisation de soi) sont extrêmement négatifs, dans la mesure où ils altèrent la capacité des parents à assumer leur rôle et à faire face à leurs obligations. Dans cette configuration, la parentalité est immédiatement érigée en problème social : l'« égocentrisme » des parents, leur moindre disponibilité et la délégation d'une part de leurs tâches éducatives à des tiers ou relais (école, services de santé, services culturels, services d'accompagnement scolaire, par exemple), la plus grande fragilité de leurs unions... seraient responsables des mauvais comportements et des difficultés d'insertion de la jeunesse, et de l'ensemble des troubles sociaux afférents. Apparaît ainsi la thèse des « parents démissionnaires », qui se voit, entre 1998 et 2005, renforcée par une hypertrophie concomitante du discours sécuritaire. Dès 1998, Elisabeth Guigou, Garde des Sceaux, indique ainsi la nécessité d'établir un lien de

---

<sup>1</sup> Nous retenons ici la définition donnée par Claude Martin : Martin C., 2003, « *La parentalité en questions, perspectives sociologiques* », Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille.

<sup>2</sup> Martin C., *ibid.*

<sup>3</sup> Hurstel F., 2009, « *La démocratisation des liens familiaux* », in *La Pensée*, n° 359.

causalité directe entre la conduite des parents et les comportements dits problématiques des mineurs : mauvais résultats scolaires, comportements perturbateurs, etc.

Dès lors, il devient nécessaire de soutenir la parentalité, c'est-à-dire d'aider les parents ou faisant fonction de parents (beau-parent, grands-parents...) à assumer leurs responsabilités, et de les conforter dans l'exercice de leurs missions éducatives. Les dispositifs et actions de soutien à la fonction parentale se multiplient, avec un postulat sous-jacent : bien exercée, cette parentalité serait garante de la cohésion et de la paix sociale. Le soutien à la parentalité constitue un enjeu d'autant plus fort que le statut de l'enfant change, avec un intérêt inédit pour ce dernier en tant que personne à part entière, dotée d'une identité strictement personnelle<sup>4</sup> : dans les pédagogies nouvelles en effet, l'enfant n'est « *plus une pâte à modeler qui, tant qu'il n'a pas pris bonne forme, n'a pas le droit de conduire sa vie (...) il a déjà contenu en lui sa nature propre, son originalité. Il s'agit dès lors pour les parents de l'aider à devenir lui-même, et non plus un être raisonnable, socialisé au sens classique du terme* »<sup>5</sup>. En écho au discours moralisateur qui, sur le thème de la défaillance, en appelle à la responsabilisation des parents, se construit donc un autre discours, visant à soutenir les familles. Centré sur le thème de la coéducation ou éducation partagée, il valorise les ressources propres des parents, réhabilite leur place dans la prise en charge des enfants, leur reconnaît un rôle majeur et non substituable. Enfin, il encourage le renforcement de leur autonomie face aux institutions et aux professionnels du secteur médico-social.

La parentalité se trouve ainsi dans un mouvement ambivalent à la fois incriminée et valorisée. Les sociologues Vincenzo Cicchelli et Emmanuelle Maunaye ont démontré comment ce souci de protéger l'enfant et ce soupçon des Pouvoirs Publics à l'égard des familles étaient à l'origine d'une valorisation inédite des tâches éducatives, et, en conséquence, du rôle et de la responsabilité des parents dans le développement et le bien-être de l'enfant : « *Une plus grande vigilance à l'égard du danger que les parents représentent pour leurs enfants s'accompagne d'une plus grande demande d'implication de leur part. Loin de déresponsabiliser les parents, l'avènement de la critique de leurs actions contribue à faire d'eux les interlocuteurs exclusifs des autorités publiques et des experts* »<sup>6</sup>.

La parentalité contemporaine se trouve donc marquée par une sur-responsabilisation, une inflation des attentes. Les parents sont en effet sommés de répondre de leur enfant dans tous les aspects de sa vie « *de sa sécurité, de la plénitude de son être, de sa maturation psychophysique et de sa réussite scolaire et sociale* »<sup>7</sup>. Ils sont rendus destinataires d'un ensemble de savoirs et de connaissances complexes qu'ils sont censés maîtriser et mettre en œuvre : des connaissances en matière de puériculture, de psychologie, de pédagogie, d'hygiène et de diététique... Mais aussi des savoirs-être par rapport aux institutions dont, en premier lieu, l'école.

---

<sup>4</sup> L'adoption de la nouvelle Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 – où l'enfant se voit reconnaître des droits et un « intérêt » ne se limitant pas à sa seule protection – s'inscrit dans ce mouvement général.

<sup>5</sup> Singly (de) F. (dir.), 2004, « *Enfants – adultes. Vers une égalité de statut ?* », Paris, Universalis.

<sup>6</sup> Cicchelli V., Maunaye E., 2001, « *Significations de la responsabilité parentale à la naissance de l'enfant et après son adolescence* », in Lien social et politiques, n° 46.

<sup>7</sup> Idem, *ibid.*

Un ensemble de prescriptions leurs sont faites par la sphère publique (experts de la psychologie infantile, corps médical, PMI, école, médias, etc.) sur la manière d'être parent, en référence à une série de normes dominantes, qui ne sont formalisées explicitement dans aucun document, mais que nous pouvons retraduire ainsi :

- la disponibilité et l'investissement continu auprès de l'enfant, en particulier lors des premières années de sa vie,
- l'assurance de sa protection et la défense de son intérêt, l'accompagnement de celui-ci dans la découverte et la réalisation de soi,
- la non-ingérence dans sa vie et la participation à son autonomisation,
- le souci de son avenir et de sa future insertion sociale,
- la cohésion familiale.

Dans ce paysage saturé de messages sur le « how to do » et le « how to be »<sup>8</sup>, les parents sont souvent frappés d'un sentiment diffus de culpabilité, et ce avant même d'entreprendre une quelconque action auprès de leur enfant : comme l'indique Vincenzo Cicchelli, « *si l'on estime pouvoir être à l'origine d'un malaise chez l'enfant, un sentiment de faute se développe* »<sup>9</sup>. En outre, les parents sont en proie à des tensions et angoisses : face à la multiplication des conseils qui leurs sont adressés, ils finissent par ne plus savoir lesquels suivre, et par douter du bien-fondé de leurs pratiques éducatives. D'autant plus que les normes éducatives socialement mises en avant sont parfois contradictoires, ce qui rend leur articulation délicate : comment, par exemple, protéger son enfant de certaines fréquentations sans pour autant être intrusif dans sa vie ? Comment s'assurer de sa future position sociale, tout en le laissant libre de ses choix en termes d'orientation puis de parcours professionnel ? Comment maintenir un regard constant sur son enfant sans brider son autonomisation ?

Ces quelques considérations sur la parentalité contemporaine tendent à prouver, s'il en était nécessaire, le caractère contraint du cadre dans lequel s'exerce aujourd'hui le rôle de parent : « *une partie des problèmes que rencontrent les familles au quotidien résulte de cette difficulté à articuler, tenir ensemble, ces différentes normes (...) c'est un problème de trop-plein plutôt que de vide. Les normes se relativisant les unes les autres, le choix des possibles s'est ouvert pour les individus. Loin de s'opposer à la contrainte sociale, il en est le produit. L'ouverture des possibles est le fait d'une pression multiforme de la société sur l'individu* »<sup>10</sup>. Chaque parent tente, à son niveau et en lien avec l'autre parent<sup>11</sup>, de se repérer dans ce système normatif, et de composer avec les différentes prescriptions à l'œuvre. Et cet exercice s'avère complexe, les normes pouvant s'opposer les unes aux autres mais aussi entrer en contradiction avec des règles, valeurs, principes, ou convictions personnels. Aussi, les parents procèdent à tâtons dans la définition de leur parentalité, ils mettent en place des stratégies de négociations, construisent des arrangements, tant avec les normes qu'avec eux-mêmes, pour trouver un mode d'être parent qui fasse à la fois sens pour eux et soit « acceptable » aux yeux de la société.

---

<sup>8</sup> Doumont D., Renard F., 2004, « *Parentalité : nouveau concept, nouveaux enjeux ?* », Ucl-Reso, Unité d'Education pour la Santé.

<sup>9</sup> Cicchelli V., Maunaye E., idem, *ibid.*

<sup>10</sup> Déchaux J.-H., 2011, « *La famille à l'heure de l'individualisme* », in Projet n° 322.

<sup>11</sup> Entendu comme l'autre ou les autres personnes faisant fonction de parent.

## 1.2 – La problématique

Ce projet de recherche se propose d'étudier **la parentalité adoptive comme fenêtre d'observation privilégiée des modalités de réception et de gestion des normes par les parents contemporains**. Si tous les parents sont aujourd'hui en prise avec une série de normes liées à la parentalité (disponibilité et investissement continu auprès de l'enfant, assurance de sa protection et défense de son intérêt, accompagnement de celui-ci dans la découverte et la réalisation de soi, participation à son autonomisation, souci de son avenir et de son insertion sociale), dont l'articulation s'avère parfois difficile voire délicate, les parents adoptifs y sont confrontés de manière tout à fait spécifique, car explicite.

Bien que détenteurs de l'autorité parentale, les parents adoptifs doivent néanmoins composer avec un tiers dans l'exercice de leur rôle éducatif : l'Etat. Au nom de sa mission publique de protection de l'enfance, ce dernier, qui leur a confié un enfant, est effectivement en droit de leur imposer un certain nombre de principes, de contraintes et de limites<sup>12</sup>. Parce qu'elle est ainsi formalisée et contrôlée par les instances étatiques, **la parentalité adoptive constitue précisément une configuration propice à l'analyse de la confrontation entre les normes sociales en matière de parentalité et les convictions, valeurs, intérêts personnels des parents**.

**Dans le cadre de l'adoption, qui concerne aujourd'hui plus de 28 000 foyers en France<sup>13</sup>, les parents se trouvent ainsi dans une position particulière vis-à-vis des normes relatives à la parentalité. Ils s'y trouvent en fait confrontés d'une manière beaucoup plus explicite que dans le cadre de la procréation naturelle.** Si les parents biologiques se trouvent évidemment en prise avec les normes, ils le sont d'une manière relativement « informelle » : ils les lisent en filigrane dans le discours des experts, à travers les prescriptions faites par la sphère publique, ou les expérimentent directement dans le rapport aux institutions (crèches, PMI, écoles, structures de loisirs...). Les parents adoptifs ne se trouvent pas, en revanche, dans la même configuration. Ces derniers sont en effet inscrits dans un processus évaluatif qui, *de facto*, objective et formalise les attentes de la société à leur égard. Et ce d'ailleurs, avant même leur accession au statut de parents.

Pour les parents adoptifs, la création d'une famille ne relève pas exclusivement d'un choix personnel. Elle est aussi fonction de la validation ou de l'invalidation de ce choix par la société. Dans leur situation, le projet parental et familial, pourtant éminemment personnel, sort donc de la sphère privée, intime. Il est en effet conditionné à l'obtention d'un agrément auprès de leur département (Président du Conseil Général), dont la délivrance passe par une série d'évaluations (enquête menée par un travailleur social, évaluation réalisée par un psychologue, visite médicale...), et par l'élaboration d'un projet parental<sup>14</sup>, en lien avec les professionnels socio-éducatifs. Ainsi, les parents adoptifs doivent traverser plusieurs étapes destinées à vérifier qu'ils remplissent bien les conditions jugées nécessaires – en termes d'âge, de statut matrimonial<sup>15</sup>, d'état de santé physique et psychologique, de conditions

---

<sup>12</sup> Ouellette F.-R., 2000, « *L'adoption, entre la protection de l'enfant et le projet parental* », in Lien social et Politiques, n° 44.

<sup>13</sup> Le nombre de foyers titulaires d'un agrément tourne autour de 28 000 depuis plusieurs années. En 2008, il était de 28 181 (source : site Internet de l'association Enfance et familles d'adoption).

<sup>14</sup> Nous retenons ici une expression utilisée davantage au Canada. En France, on parle usuellement de « projet d'adoption ».

<sup>15</sup> En France, l'adoption est ouverte à toute personne âgée de plus de 28 ans (mariée ou non, vivant seule ou en couple) et aux époux (non séparés de corps) mariés depuis plus de 2 ans ou âgés tous les deux de plus de 28 ans. Les concubins (union libre) ne peuvent pas adopter ensemble un enfant. L'enfant ne peut être adopté que par un seul des concubins (qui est juridiquement célibataire). Les partenaires d'un pacte civil de solidarité (Pacs) sont dans la même situation. Deux personnes doivent être mariées pour adopter

matérielles d'accueil – à la prise en charge et à l'éducation d'un enfant. Ils sont donc soumis, de manière inédite<sup>16</sup>, à une évaluation de leurs potentialités éducatives par la sphère publique, qui fait écho à une idée forte, traversant les textes législatifs et animant les intervenants en matière d'adoption : celle selon laquelle il s'agit, via l'adoption, de donner des parents à un enfant, dans le respect de son « intérêt supérieur », et non de donner un enfant à des parents.

**Dans la mesure où il institutionnalise et réglemente la possibilité de « faire famille », le processus d'adoption offre une grille d'analyse privilégiée des normes existantes en termes de parentalité, et constitue un terrain d'étude propice pour saisir le socle de ce qui fait parentalité. Derrière la demande de garanties faite aux parents adoptifs se lit en effet ce qui est attendu *a minima* d'un parent aujourd'hui.**

Le processus d'adoption constitue également un cadre d'observation favorable pour comprendre la manière dont les parents contemporains reçoivent et gèrent les normes éducatives dominantes, et tentent, dans la pratique, de s'y conformer ou au contraire de s'en détacher. En confrontant les parents aux normes de manière particulière vive et explicite, il représente **un observatoire privilégié des tensions qui peuvent se jouer, pour des parents, entre désir de conformité aux injonctions éducatives en cours et expression de ses principes et valeurs personnels et conjugaux.**

Les parents adoptifs ne sont pas seulement soumis au regard du tiers institutionnel au moment de la procédure d'agrément. Ils le sont aussi dans l'exercice de leur parentalité. A travers un cadre et des procédures stricts (suivis post-adoptions ultérieurs, démarches administratives diverses dont celle de confirmation annuelle par lettre au Président du Conseil Général du projet d'adoption<sup>17</sup>), l'Etat procède en effet à des « piqûres de rappel » très régulières concernant les comportements à adopter, les « bonnes manières » d'être et de faire avec son enfant.

Comment les parents adoptifs appréhendent-ils cette intervention de la sphère publique ? La perçoivent-ils comme une intrusion ou la considèrent-ils comme légitime, sachant que leur projet parental et familial s'est concrétisé grâce à la puissance publique ? Dans tous les cas, comment expriment-ils leur propre modèle éducatif ? Jusqu'où parviennent-ils à s'extraire de l'image du « bon parent » délivrée par les services d'adoption et acteurs socio-éducatifs concernés ? Quelles sont leurs marges de manœuvre, leurs possibilités de prise de liberté par rapport au cadre prescriptif établi ? De quelle façon font-ils valoir leurs propres principes, valeurs, et leur expérience personnelle ? Quelles stratégies développent-ils pour résister, ou tout au moins, mettre à distance les normes ? De quelle manière les renégocient-ils dans les interactions quotidiennes avec leur enfant ? Quel rôle joue le regard de leur famille et de leurs amis dans cette renégociation ?

---

ensemble un enfant. En principe, l'adoptant doit avoir au minimum 15 années de plus que l'enfant qu'il veut adopter, sauf s'il s'agit de l'enfant de son conjoint (la différence d'âge minimum exigée n'est alors que de 10 ans). Le juge peut accorder des dérogations pour des écarts d'âge plus faibles.

<sup>16</sup> Cette évaluation n'existe dans aucune autre configuration.

<sup>17</sup> Le projet de réforme de l'agrément en vue d'adoption a pour objectif de renforcer le suivi des agréments. Il prévoit que les titulaires de l'agrément devront chaque année confirmer par lettre au Président du Conseil Général leur projet d'adoption. Dans le cas contraire, leur agrément deviendra caduc après qu'ils aient été officiellement invités à se prononcer sur le maintien ou non de leur projet.

Au final, l'enjeu de ce projet de recherche est de voir si le processus d'adoption réduit le champ des possibles dans l'exercice de la parentalité en fixant un cadre particulièrement contraint auquel il est difficile d'échapper, ou s'il procède au contraire de son ouverture, appelant à imaginer de nouvelles modalités d'articulation et de gestion des normes.

En outre, il s'agit aussi d'appréhender la façon dont est vécue la renégociation des normes. Est-elle vécue de manière sereine ou est-elle source de tensions ? Comment cela se traduit-il ?

L'analyse de ces questions concernant la parentalité adoptive vise à mettre au jour, de manière emblématique ce qui se joue pour les parents dans leurs rapports aux normes, entre adhésion réelle, acceptation « contrainte » et stratégie de contournement. Elle tend par ailleurs à révéler les tensions qui peuvent naître du décalage entre les normes socialement valorisées (et intériorisées) et la réalité des pratiques éducatives quotidiennes. Elle souhaite enfin mettre en évidence les stratégies développées pour articuler l'injonction à être soi, promu par le mouvement d'individualisation contemporain<sup>18</sup>, et le devoir d'être en conformité avec le modèle du « bon parent », défini en dehors de l'expérience même des individus.

### 1.3 – Les hypothèses de recherche

Trois hypothèses principales ont guidé ce travail de recherche :

➡ **Première hypothèse** : *En donnant à un tiers institutionnel un droit de regard sur un projet en principe strictement personnel et conjugal, le processus d'adoption met les parents adoptifs sous tension dans l'exercice de leur parentalité, les inscrivant dans le double registre de la « preuve » et de la « dette ».*

Les parents sont inscrits dans le registre de la preuve, dans la mesure où ils ne sont pas les parents biologiques ou « naturels » de l'enfant dont ils ont la charge.

Or la société actuelle sacralise le lien biologique<sup>19</sup>. Même si l'émergence du concept de parentalité est venue entériner le fait « *qu'il ne suffit pas d'être géniteur pour être parent alors que l'on peut être parent sans être géniteur* »<sup>20</sup>, transparaît dans les différents textes de loi un souci manifeste et permanent de (ré)affirmer l'importance de la filiation, c'est-à-dire des liens de parenté initiaux établis à l'égard des deux parents (présumés biologiques), sur tout autre lien parental ou conjugal (absence de reconnaissance de statut et de droits pour le beau-parent, droit fondamental de l'enfant à connaître ses origines, etc.). Comment les parents adoptifs le vivent-ils ? Se sentent-ils d'emblée soupçonnés d'une moindre compétence ou aptitude éducative que des parents « naturels » ? Ont-ils le sentiment d'une

<sup>18</sup> Dans notre société, la logique d'individualisation et d'autonomisation enjoint en effet l'individu à se révéler lui-même, à développer toujours davantage ses ressources et capacités personnelles, afin d'être reconnu en tant que personne unique et singulière.

<sup>19</sup> Fassin E., 2006, « *Du sacré dans les sociétés démocratiques : le mariage aux États-Unis et la filiation en France* », in Cadoret A., Gross M., Mecary C. et Perreau B., « *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques* », Paris, Puf.

<sup>20</sup> *Ibid.* La société continue d'accorder la primauté aux liens biologiques. En effet, même si l'émergence du concept de parentalité est venu entériner le fait « *qu'il ne suffit pas d'être géniteur pour être parent alors que l'on peut être parent sans être géniteur* »<sup>20</sup>, transparaît dans les différents textes de loi un souci manifeste et permanent de (ré)affirmer l'importance de la filiation, c'est-à-dire des liens de parenté initiaux établis à l'égard des deux parents (présumés biologiques), sur tout autre lien parental ou conjugal (absence de reconnaissance de statut et de droits pour le beau-parent, droit fondamental de l'enfant à connaître ses origines, etc.).

remise en question implicite de leur légitimité à exercer un rôle parental ? Comment s'attachent-ils, au quotidien, à faire la preuve de leurs compétences ?

Ils sont aussi sur le registre de la dette, dans la mesure où l'enfant a été confié aux parents adoptifs par la société, et ils n'auraient pas pu l'avoir sans elle.

Dans quelle mesure ressentent-ils une forme de « redevabilité » ou de dette envers la société qui leur a permis d'accéder au statut de parent ? Comment cela s'exprime-t-il dans l'exercice concret de leur parentalité ?

➡ *Deuxième hypothèse : En fonction du parcours personnel des parents, cette tension va être plus ou moins bien vécue, et donner lieu à des modes de gestion différenciés des normes éducatives (disponibilité et investissement continu auprès de l'enfant, assurance de sa protection et défense de son intérêt, accompagnement de celui-ci dans la découverte et la réalisation de soi, participation à son autonomisation, souci de son avenir et de son insertion sociale...), sur un continuum allant de la sur-conformité au contournement voire au rejet de certaines prescriptions.*

Comment les parents adoptifs vivent-ils les éventuels décalages entre le projet parental idéal (projet élaboré dans le cadre de la procédure d'adoption d'une part, parentalité imaginée à titre personnel d'autre part) et leurs pratiques éducatives concrètes ? Ressentent-ils de la culpabilité en cas de décalages entre intentions initiales et réalité quotidienne ? Comment parviennent-ils à la gérer ? La gèrent-ils tous de la manière ? Pourquoi ? Quels facteurs (sexe, âge, expérience, entourage familial, situation socio-économique...) entrent-ils en compte ?

Comment les parents adoptifs se positionnent-ils finalement par rapport aux normes éducatives ? Sont-ils condamnés à entrer dans un jeu de rôles pour se conformer à l'image du « bon parent » délivrée par les organismes agréés pour l'adoption ? Jusqu'où peuvent-ils laisser la place à leurs valeurs et convictions personnelles ? Dans quelle mesure peuvent-ils renoncer à épouser certaines normes ? Quelles normes priorisent-ils alors sur les autres ? Selon quels critères ?

➡ *Troisième hypothèse : Le contexte normatif particulièrement fort de l'adoption entre en conflit avec l'idéal contemporain de réalisation de soi, et peut amener les parents adoptifs à un processus de renégociation identitaire en faveur de la sphère familiale.*

Comment les parents adoptifs parviennent-ils à concilier le principe de réalisation de soi (connaissance de soi, de son système de valeurs...) avec le modèle du « bon parent » ? Jusqu'à quel point peuvent-ils mettre entre parenthèse leur propre épanouissement au profit de l'épanouissement familial ?

L'expérience de la parentalité les amène t-elle à procéder à une redéfinition de leurs priorités de vie, à des ajustements identitaires ? De quelle manière cette renégociation identitaire s'opère t-elle ? Se traduit-elle par une réévaluation à la hausse de la place accordée à la sphère familiale ? Jusqu'à quel point ? Qu'en est-il alors des autres aspects de leur vie (carrière, vie amicale, sociale) qui paraissaient prioritaires avant l'adoption ? Quel rôle joue le regard des proches (famille, amis) dans cette redéfinition de soi ?

Comment le réagencement identitaire qui s'opère se traduit-il concrètement au quotidien, tant du point de vue de l'organisation temporelle (répartition du temps entre travail, loisirs, sorties familiales...) que des interactions conjugales ?

A cet égard, qu'en est-il de la dimension conjugale ? Est-elle amenée à s'effacer progressivement au profit de celle parentale ? Comment penser, en effet, la séparation dans le contexte de l'adoption ? En modifiant les conditions initiales d'accueil de l'enfant, la séparation du couple remet en cause le socle même de l'adoption<sup>21</sup> : que fera alors un père ou une mère qui ne s'entend plus avec un conjoint, sachant qu'il/ qu'elle s'est engagé(e) à offrir à l'enfant adopté un cadre de vie stable et sécurisant ?

## 2 – Méthodologie de recherche et adaptations

### 2.1 – Méthodologie de recherche

Cette recherche s'est appuyée sur une enquête qualitative, et plus précisément sur la conduite d'entretiens semi-directifs approfondis auprès de **33 adoptants sans enfant biologique au moment de l'adoption<sup>22</sup>, célibataires ou en couple, ayant réalisé une adoption à l'étranger (adoption plénière<sup>23</sup>) au cours des cinq dernières années.**

#### Précisions sur la délimitation de l'objet de recherche

Le choix de se centrer sur des personnes ayant adopté, du fait d'une impossibilité à devenir parent via la procréation dite « naturelle », a été fait afin de renforcer le caractère normatif de notre cadre d'observation. Nous avons en effet supposé que le sentiment de « redevabilité » envers la société et la volonté de conformité aux attendus en matière de parentalité pouvaient être d'autant plus forts que l'adoption constituait l'ultime possibilité de réalisation de son projet familial et parental. La condition de stérilité offrait aussi l'avantage de cibler des parents ne pouvant pas s'appuyer ou mettre en avant une expérience éducative avec un autre enfant pour faire « la preuve » de leurs compétences parentales.

Le caractère relativement récent de l'adoption (5 ans ou moins) semblait quant à elle incontournable pour que les enquêtés puissent revenir sur leur parcours d'adoption, le discours tenu par les professionnels rencontrés, le décalage ressenti entre le projet parental élaboré et la réalité vécue de la parentalité... Au-delà de 5 ans, les parents auraient sans doute eu un souvenir trop flou des étapes par lesquelles ils ont du passer pour accéder à la parentalité.

<sup>21</sup> Si le couple marié qui a reçu un agrément conjoint se sépare et que l'un des deux souhaite conserver un agrément, il doit renoncer à l'agrément en cours et demander un nouvel agrément.

<sup>22</sup> Selon l'Ined, pour 7 couples adoptants sur 10, l'adoption est l'unique possibilité de devenir parent.

<sup>23</sup> L'adoption plénière confère à l'enfant une filiation se substituant à sa filiation d'origine. Il existe en France une possibilité d'adoption simple, préservant la filiation d'origine. Mais son usage est le plus souvent réservé à l'adoption de l'enfant d'un conjoint, d'un enfant apparenté, ou encore à l'adoption d'un adulte dont l'adoptant veut faire son héritier. Dans le cadre international, les adoptions sont très majoritairement plénières.



Enfin, les personnes ayant effectué une adoption en France n'ont volontairement pas été retenues pour la recherche. En effet, l'adoption en France est minoritaire (sur 4 000 adoptions réalisées chaque année en France, 80 % le sont à l'étranger, du fait du nombre limité d'enfants adoptables en France, à savoir moins de 1 000 par an) et est surtout le fait des familles d'accueil des enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance. Les familles d'accueil adoptantes ne sont pas dans la découverte : elles ont déjà exercé une fonction éducative – qui plus est dans un cadre professionnalisé – et connaissent depuis longtemps l'enfant qu'elles adoptent. Elles se trouvent donc dans une situation spécifique ne s'inscrivant pas dans le cadre d'observation défini.

Afin d'entrer en contact avec les parents adoptifs, trois types de relais ont été mobilisés :

- **les Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA)**, qui prennent en charge les candidats à l'adoption résidants dans le département ayant obtenu un agrément du président du Conseil Général ;
- **les associations de parents par pays d'origine (Appo)** qui regroupent les parents ayant adopté ou voulant adopter un enfant dans un pays étranger donné. Indépendantes des Pouvoirs Publics et des OAA, elles n'exercent pas d'activité d'intermédiaire en matière d'adoption ;
- **les lieux ou espaces ressources de soutien à la parentalité adoptive**, accueillant, écoutant et informant les couples candidats ou ayant adopté un enfant : Maisons de l'Adoption et Espaces Adoption, associations de la Fédération Enfance et Familles d'Adoption (Efa).

Les entretiens se sont déroulés au domicile des enquêtés, et ont duré entre 2 heures et 3 heures. Ils avaient pour objet de mettre lumière la manière dont les parents adoptifs vivent et gèrent les injonctions qui leurs sont adressées, et d'identifier les ajustements auxquels ils procèdent.

Des entretiens complémentaires ont par ailleurs été réalisés avec des chercheuses (Françoise Rault<sup>24</sup> et Anne Cadoret<sup>25</sup>) et acteurs institutionnels de l'adoption internationale (bureau des adoptions de la Mission de l'Adoption Internationale, Espace Paris Adoption, correspondant départemental de l'Agence Française de l'Adoption au Conseil Général du Rhône, OAA), qui ont permis d'avoir un background français de l'Adoption au Conseil Général du Rhône, OAA), qui ont permis d'avoir un background « institutionnel et scientifique » permettant de mieux comprendre les modalités de réception des normes par les parents interrogés.

<sup>24</sup> Auteure d'une thèse intitulée « L'adoption comme révélateur de la compétence parentale ? », 1997, sous la direction de François de Singly.

<sup>25</sup> Chargée de recherche au CNRS travaillant sur les nouvelles parentés et les parentés plurielles, et plus particulièrement sur les modes d'affiliation et leurs conséquences quant au lien familial et à la construction de soi.

## 2.2 – Ajustements méthodologiques : les terrains d'enquête et le public cible

Deux évolutions majeures sont à noter concernant la méthodologie de recherche.

**La première concerne le terrain d'enquête.** La recherche devait initialement se concentrer sur les départements de Paris et du Rhône. Ces deux départements font en effet partie des territoires où le nombre d'adoptions réalisées en 2010 a été le plus élevé, d'après la carte de l'Agence Française d'Adoption (Afa) sur le nombre d'adoptions par département<sup>26</sup> :

Département	Agréments en cours de validité en 2010	Agréments délivrés par le département en 2010	Nombre d'enfants adoptés à l'étranger en 2010 dans le département
Paris	1 833	381	195
Rhône	<i>NR</i>	<i>NR</i>	105

Etant donné le nombre relativement restreint de retours de parents volontaires pour participer au projet de recherche, et au regard du nombre total d'entretiens à réaliser, nous avons fait le choix d'étendre l'étude à l'ensemble des départements métropolitains. Au final, **des entretiens ont été réalisés dans les treize départements suivants : Côte d'Or, Doubs, Haut-Rhin, Hauts-de-Seine, Jura, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Paris, Rhône, Savoie, Val-de-Marne, Yvelines.**

**La deuxième évolution méthodologique concerne le public cible de la recherche.** Le projet de recherche était initialement centré sur les couples, avec une volonté d'analyser l'évolution des interactions conjugales au cours de l'expérience adoptive et l'éventuelle réorganisation temporelle des tâches qui s'opèrent durant cette période entre les conjoints. Nous souhaitions en outre tester l'hypothèse de la « pression » à rester en couple une fois l'adoption réalisée, avec un effacement de la dimension conjugale au profit du parental. En effet, nous avions l'intuition qu'une fois l'agrément obtenu et l'enfant accueilli, les couples pouvaient mettre un point d'honneur à rester ensemble « coûte que coûte », au-delà des tensions ou conflits traversés, et éviter une séparation qui remettrait en cause les conditions dans lesquelles l'agrément avait été initialement accordé.

Les premiers échanges téléphoniques avec les OAA et les APPO nous ont conduits à repenser cet aspect de la recherche, et à ouvrir l'étude aux célibataires. En effet, les OAA intervenant en Russie nous ont notamment indiqués que de nombreuses adoptions se faisaient en célibataire dans ce pays. Plusieurs mères<sup>27</sup> volontaires pour participer à la recherche étaient d'ailleurs célibataires.

Afin de ne pas perdre des contacts potentiels d'enquêtés, nous avons donc fait le choix de recentrer notre projet de recherche sur la dimension parentale. Les entretiens réalisés avec des chercheurs ayant effectué des études qualitatives sur le thème de l'adoption, ont confirmé la nécessité d'ouvrir l'étude aux célibataires, afin, dans une perspective très

<sup>26</sup> « Adoptions internationales : statistiques et prévisions 2010-2011 », Numéro spécial statistique 2010, Ministère des Affaires étrangères et européennes.

<sup>27</sup> Lorsque c'est une personne seule qui dépose une candidature d'adoption, il s'agit presque toujours d'une femme.

pragmatique, de faciliter le recrutement des enquêtés. Au final, **des entretiens ont donc été réalisés avec vingt-quatre personnes en couple et huit célibataires**. Un enquêté, ayant adopté en couple, était en cours de séparation au moment de l'enquête.

### 3 – L'échantillon des enquêtés

#### 3.1 – Présentation de l'échantillon

Deux principaux critères ont été fixés pour l'élaboration de notre échantillon :

- **la filière d'adoption** : organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ; adoption via l'Agence Française de l'Adoption ; adoption individuelle (dépôt direct par les parents de la demande d'adoption aux interlocuteurs autorisés pour l'adoption, ministères, orphelinats, tribunaux, services sociaux...).

Ce critère semblait fondamental dans la mesure où il existe une spécificité de chacune des trois filières (OAA / AFA / individuelle) au regard de l'autonomie du candidat et du rôle qui lui incombe dans les démarches à réaliser en vue d'une adoption à l'étranger, comme le met en évidence le tableau ci-après<sup>28</sup> :

Phase de la procédure	OAA		AFA		Indiv. Postulant
	Postulant	OAA	Postulant	AFA	
Choix du pays	X	X	X		X
Constitution du dossier	X		X		X
Contact avec les autorités locales et transmission du dossier		X		X	X
Gestion de la proposition d'apparement		X		X	X
Organisation du voyage		X	X		X
Procédure locale et jugement d'adoption		X	X		X
Demande de Visa		X	X		X

- **le pays d'origine de l'enfant** : après analyse du tableau synoptique des conditions requises dans le cadre de l'adoption internationale<sup>29</sup>, il est apparu pertinent de retenir, parmi la liste des neuf pays où les adoptions sont les plus nombreuses : deux pays qui multiplient les exigences à l'égard des adoptants (obligation de mariage, de certificat d'infertilité, d'absence de descendants naturels, exigence de déplacement des adoptants sur place...) ; deux pays où les exigences à l'égard des adoptants sont moindres. Nous avons fait le choix de retenir la Colombie et Haïti (que l'on peut classer parmi les pays « exigeants ») ; le Vietnam<sup>30</sup> et la Russie (que l'on peut qualifier de pays « moins exigeants »).

<sup>28</sup> [www.adoption-internationale.fr](http://www.adoption-internationale.fr)

<sup>29</sup> [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/conditions\\_pays\\_2009.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/conditions_pays_2009.pdf)

<sup>30</sup> Seul des neuf pays où l'obligation de mariage n'est pas requise.

L'hypothèse avancée étant celle de l'existence d'un contexte normatif particulièrement fort et d'une pression accrue exercée sur les parents dans le cadre de la parentalité adoptive, il a semblé important de pouvoir apprécier dans quelle(s) mesure(s) le contexte de l'adoption (et notamment le pays d'origine de l'enfant et ses exigences vis-à-vis des candidats à l'adoption : âge et statut matrimonial des adoptants, présence d'enfants au sein du foyer, déplacements dans le pays d'origine de l'enfant, suivi post-adoption...) influait sur les représentations et le ressenti des parents adoptants.

### Les critères initialement fixés de l'âge et des délais d'attente n'ont pas été maintenus.

Le critère concernant l'âge de l'enfant à l'adoption n'a pas été maintenu comme un critère « ferme », c'est-à-dire que les objectifs quantitatifs visés sont abandonnés. En effet, il semble difficile d'avoir autant d'exigences quant à l'âge à l'adoption des enfants adoptés par les couples, sachant que les enfants proposés à l'adoption internationale ont dans la grande majorité des cas moins de 15 ans (voire, dans certains pays comme la Colombie, moins de 7 ans). En 2011, près de 86 % des enfants adoptés à l'étranger avaient moins de 7 ans, selon les données du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Néanmoins, nous avons tenté d'avoir une certaine diversité du point de vue de l'âge de l'enfant à l'adoption, lors de la constitution de notre échantillon.

Enfin, le critère des délais d'attente avant réalisation de l'adoption a été abandonné. En effet, il s'agit là plutôt d'un sous-critère, puisque les acteurs de l'adoption internationale indiquent que les délais d'attente varient surtout en fonction de la filière choisie (file d'attente plus conséquente en passant par l'Afa) et des pays d'origine des enfants (de leurs contraintes, de leur « mode opératoire »...).

**Au final, trente-trois parents ont été interrogés dans le cadre de cette recherche, dont dix pères et vingt-trois mères.** Les deux membres du couple ont pu être rencontrés (individuellement) dans sept situations. **Les enfants adoptés avaient, au moment de l'entretien, entre 1 et 18 ans.** Dix-huit étaient des garçons, et dix-neuf des filles<sup>31</sup>. Dans trois cas, l'adoption concernait une fratrie.

Les tableaux suivants font un point sur la répartition des entretiens selon la filière d'adoption<sup>32</sup> et le pays d'origine de l'enfant adopté :

	<i>OAA</i>	<i>AI</i>	<i>AFA</i>
Filière d'Adoption <sup>33</sup>	23	8	3

	<i>Colombie</i>	<i>Haïti</i>	<i>Vietnam</i>	<i>Russie</i>	<i>Mali</i>	<i>Guinée</i>
Pays d'origine	4	2	15	9	1	1

<sup>31</sup> Selon le Ministère des Affaires Etrangères, en 2012, 55 % des enfants adoptés à l'international étaient des garçons, et 45 % des filles.

<sup>32</sup> Selon le Ministère des Affaires Etrangères, en 2012, 49 % des adoptions internationales ont été faites par l'intermédiaire d'un OAA, 32 % par démarche individuelle, et 19 % ont été accompagnées par l'Afa.

<sup>33</sup> Le total est supérieur à 31 puisque certains parents ont réalisé plusieurs adoptions, par différentes voies (exemple : adoption individuelle + Afa).

A noter que deux des mères adoptantes interrogées avaient également des enfants biologiques. Le choix avait été fait de se centrer sur des personnes ayant adopté du fait d'une impossibilité à devenir parent via la procréation dite « naturelle » afin de renforcer le caractère normatif de notre cadre d'observation. Cependant, une mère de notre échantillon dont la stérilité avait été diagnostiquée est tombée enceinte après l'adoption. L'autre mère sort un peu de notre cadre initial d'enquête, dans la mesure où elle a fait le choix d'adopter après deux grossesses.

### 3.2 – Spécificités de l'échantillon

Notre échantillon se compose, pour l'essentiel, de parents relativement âgés (entre 36 et 53 ans), disposant de ressources socioéconomiques élevées. Dix-neuf appartiennent aux professions et catégories socioprofessionnelles suivantes : « profession libérale », « cadre administratif et commercial d'entreprise », « ingénieur », « profession intellectuelle supérieure », ou encore « chef d'entreprise ». Les autres enquêtés peuvent être rattachés aux « professions intermédiaires ».

Notre échantillon reflète à cet égard le « profil type » des familles qui adoptent à l'étranger. Selon l'Ined<sup>34</sup>, les mères adoptives ont, lorsqu'elles accueillent le premier enfant du couple<sup>35</sup>, onze ans de plus que les femmes qui donnent naissance à leur premier enfant, soit 38,5 ans au lieu de 27,5 (âges moyens en 2001-2002). Par ailleurs, des inégalités sociales très fortes se dessinent dans l'accès à l'adoption. Ainsi, on compte seulement 19 % d'ouvriers parmi les hommes de 30 à 49 ans candidats à l'adoption vivant en couple (pour 35 % d'ouvriers dans la population masculine comparable sur les départements enquêtés), tandis qu'un candidat à l'adoption sur quatre est cadre (pour 16 % de cadres dans la population de référence). Ces inégalités sont encore plus marquées chez les femmes seules : quasiment aucune ouvrière ne se lance dans l'adoption, tandis que les trois-quarts des candidates sont cadres ou appartiennent à une profession intermédiaire.

Plusieurs hypothèses sont émises par l'Ined concernant ce phénomène :

- un mécanisme d'anticipation conduirait les catégories socialement défavorisées à ne pas s'engager dans une démarche d'adoption, par crainte de ne pas la voir aboutir. Ce mécanisme étant à mettre en lien avec l'idée, très répandue, que l'adoption est « réservée » aux catégories les plus aisées ;
- des différences dans le système de préférence, d'un milieu à l'autre : les milieux populaires auraient un attachement particulier aux liens biologiques qui les dissuaderait de s'engager dans une parenté adoptive<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> Halifax J., Villeneuve-Gokalp C., 2005, « L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ? », in Population et Sociétés, n° 417.

<sup>35</sup> Neuf fois sur dix, les candidatures à l'adoption sont déposées par un couple.

<sup>36</sup> Halifax J., Villeneuve-Gokalp C., 2005, « L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ? », in Population et Sociétés, n° 417.

A ces facteurs, s'ajoute sans doute un facteur économique. Le coût de l'adoption et l'intervention de critères financiers dans la sélection des candidats à l'adoption par les pays ont été en effet soulignés par de nombreux rapports et ouvrages sur l'adoption, de même qu'ils ont été mis en avant à la fois par les acteurs institutionnels et les parents adoptifs, lors de notre enquête de terrain :

« Parmi la population des adoptants, la proportion des cadres et des professions intellectuelles est à l'inverse de la proportion des ouvriers (...) Une explication de ces résultats est le coût élevé des adoptions internationales, certains pays exigeant même un certain niveau d'études et un certain niveau de revenus élevés »<sup>37</sup>.

« L'argent est un point important dans l'adoption, c'est le nerf de la guerre. On ne vous parle pas de l'argent, mais à la première réunion de l'OAA, on nous a donné le prix de l'adoption : 12 000 euros. Il faut compter les billets d'avion allers-retours pour les deux parents, le logement pendant quatre semaines au Vietnam, les allers-retours entre chez nous et l'OAA, et le congé d'adoption qui induit une diminution des revenus »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« Plus on s'éloigne de la norme du couple de 35 ans avec un entourage familial et des moyens financiers, plus la chance d'adopter devient minime en raison des critères fixés par les pays. En Chine par exemple, il faut être propriétaire de son logement, avoir un certain revenu... »

(Espace Paris Adoption)

Enfin, il convient de souligner que les parents interrogés représentent un échantillon particulier : s'ils ont accepté de témoigner dans le cadre de notre projet de recherche, c'est souvent parce qu'ils souhaitent faire part de leur parcours d'adoptant. Il est ainsi vraisemblable que des vécus plus mitigés, qui auraient pu être vecteurs de discours différents sur la parentalité adoptive, ne nous ont pas été relatés.

---

<sup>37</sup> « Etude sur le parcours et la situation actuelle des enfants adoptés entre 1990 et 2000 par l'intermédiaire de la Mission Adoption de Médecins du Monde », octobre 2008. Ce rapport est le fruit du travail et de la collaboration de la Mission Adoption de Médecins du Monde et du Groupe d'Analyse du social et de la sociabilité (Grass) du CNRS auquel appartient Anne Cadoret, chercheuse co-responsable de cette étude.

# Partie 1

---

## LES TROIS DIMENSIONS DU PARENT ADOPTIF

---

Dans les discours des enquêtés, nous distinguons trois dimensions constitutives du parent adoptif : « le candidat », « le parent statut », et le « parent relationnel ». Les enquêtés ne s'inscrivent jamais dans une seule de ces dimensions. Ils peuvent ainsi mobiliser l'une ou l'autre de ces dimensions ou les convoquer parallèlement en fonction du moment de l'adoption (temps de la procédure, temps d'attente après l'obtention de l'agrément, moment de l'arrivée de l'enfant au foyer, temps de la post-adoption), mais aussi de l'angle sous lequel l'enfant est appréhendé (enfant « spécifique » car adopté, ou enfant « comme les autres »).

- *Le « candidat » avec deux sous-dimensions :*

*Le candidat à l'agrément.* La démarche d'adoption conditionne l'accès à la parentalité par le passage d'une phase bien particulière : celle de « candidat » soumis à l'exercice des entretiens et des rendez-vous avec les professionnels pour l'obtention du droit légal à adopter.

*Le candidat à l'adoption.* A travers les discours véhiculés par les professionnels de l'adoption, le candidat est sensibilisé et confronté à une certaine définition de ce qu'est être parent et surtout, de ce que signifie être parent d'un enfant adopté : à enfant spécifique, parent spécifique.

- *Le « parent statut » :* cette dimension renvoie à la définition réglementaire et normative qu'ont les candidats de ce que signifie « être parent », et qu'ils mettent en discussion avec les conseils et normes éducatives véhiculés par les discours des professionnels.
- *Le « parent relationnel »<sup>38</sup>* cette dimension fait référence à la notion de « famille relationnelle » développée par F. de Singly qui renvoie aux relations interpersonnelles développées entre les membres d'une même famille. La dimension du parent relationnel s'exprime donc dans l'interaction entre le parent et son enfant par la reconnaissance de chaque membre de la famille en tant qu'individu singulier, indépendamment de son statut de parent ou d'enfant.

### 1 – Le candidat

En France, toute personne souhaitant adopter un enfant doit, au préalable, disposer d'un agrément délivré par les services du Conseil Général. Cet agrément, qui s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance, vise à évaluer les conditions d'accueil de l'enfant sur les plans familial, éducatif et psychologique. Il est attribué pour un ou plusieurs enfants

---

<sup>38</sup> Singly F. (de), 1996, « *Le soi, le couple et la famille* », Editions Nathan, Paris.

accueillis simultanément, pour une durée de cinq ans. Il prend fin lors de l'arrivée de l'enfant (ou des enfants) au foyer : les parents souhaitant adopter de nouveau doivent donc recommencer la procédure afin d'obtenir un nouvel agrément.

### ***Rappel des étapes de la procédure d'obtention de l'agrément***

La première phase de la procédure d'obtention de l'agrément est une phase de sensibilisation, qui se traduit par une réunion d'information de plusieurs heures au cours de laquelle les candidats à l'adoption sont, selon les termes du directeur de l'Espace Paris Adoption, « *informés de la réalité de l'adoption et des spécificités de la parentalité adoptive* ».

L'examen des candidatures individuelles à l'agrément s'opère ensuite par le biais de trois entretiens de 2 à 3 heures avec des travailleurs sociaux et des psychologues. Ces entretiens n'ont pas pour objet de déterminer si les candidats feront par la suite de « bons parents ». Ils ont pour objectif de cerner les fondements du projet parental des candidats et visent à analyser plus particulièrement la façon dont ces derniers appréhendent la spécificité de la parentalité adoptive. Selon les acteurs institutionnels rencontrés, cette spécificité est envisagée au travers de deux dimensions :

- La nécessaire prise en compte de l'histoire de l'enfant adopté : « *l'enfant adopté a une histoire et il faudra vivre avec, car il voudra peut-être rechercher ses origines* » (Espace Paris Adoption); « *adopter un enfant, c'est se coltiner les parents de naissance de cet enfant* » (correspondant Afa)
- Les représentations des candidats sur « *les dimensions de l'attachement* », c'est-à-dire la façon dont se construisent les liens entre parents et enfants adoptifs, et les particularités du contexte lié à la situation d'adoption : « *il faut qu'ils fassent ce deuil de l'enfant biologique* » (Espace Paris Adoption).

Les candidats doivent ainsi démontrer leur capacité à se situer dans un équilibre délicat, qui consiste à la fois à ne pas trop surinvestir la spécificité liée au contexte de l'adoption (ne pas « idéaliser » l'adoption), mais également à ne pas la nier ou la banaliser. Pour reprendre les termes d'un directeur de service, « *il faut que l'on perçoive, chez les postulants, cette bonne attitude, je dirais, juste et pertinente* ».

Les entretiens avec les professionnels nous éclairent ainsi sur les éléments jugés rédhibitoires, ou du moins, perçus comme des freins à la délivrance de l'agrément : « *Les refus pour causes matérielles sont très rares, ce sont surtout des refus pour causes psychologiques : le manque de perception de ce qu'est l'enfant adopté, l'isolement social qui pourrait poser problème, ou encore une grande rigidité psychologique, un surinvestissement en matière de réussite scolaire qui pourraient mettre en péril l'enfant adopté. En général, les motifs de refus sont liés à un manque de réflexion des candidats sur la différence entre parentalité biologique et parentalité adoptive* ». (Espace Paris Adoption)



La délivrance de cet agrément ne signifie cependant pas automatiquement un « droit à adopter », ni l'accueil effectif d'un enfant. Une fois l'agrément obtenu, les personnes souhaitant adopter un enfant à l'étranger s'adressent en effet le plus souvent à des organismes qui jouent le rôle d'intermédiaires pour l'adoption. Deux types d'organismes peuvent être sollicités :

- Les **Organismes autorisés et habilités pour l'adoption (OAA)**, qui sont des organismes privés. Ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire et fixent leurs propres critères pour l'accès à l'adoption (en plus de ceux déjà établis par les pays d'origine) : statut conjugal, mariage, etc.
- **L'Agence Française de l'Adoption (Afa)**, organisme public qui, à la différence des OAA, ne fixe aucun critère propre pour l'accès à l'adoption. Les candidats peuvent néanmoins être rapidement découragés par la « file d'attente » conséquente<sup>39</sup> et les délais généralement importants.

Les candidats découragés par les autres voies d'accès ou ne répondant pas aux critères fixés par les OAA ont la possibilité de s'orienter vers **l'adoption individuelle** et nouent alors directement contacts avec les structures locales et les avocats présents dans les pays d'origine. La démarche d'adoption individuelle, si elle peut s'avérer plus rapide, est néanmoins jugée plus risquée (fraudes, refus de visas, incertitudes sur les origines réelles de l'enfant et les conditions de son abandon, etc.)<sup>40</sup>.

La période qui sépare le lancement des premières démarches administratives et légales en vue de l'adoption et l'arrivée effective de l'enfant au foyer s'avère relativement longue et se compte, la plupart du temps, en années. Durant cette phase, les personnes souhaitant adopter ne sont pas encore parents, mais sont candidats : **candidats à l'agrément** administratif, dans un premier temps, mais aussi, de façon plus large, **candidats à l'adoption** tout au long du processus qui précède l'arrivée de l'enfant.

Si tous les parents que nous avons rencontrés sont passés par ces différentes étapes, de la demande d'agrément au Conseil Général jusqu'à l'arrivée de l'enfant, tous n'expriment cependant pas le même vécu de cette expérience.

## 1.1 – Le candidat à l'agrément

L'obtention de l'agrément, rendue obligatoire par le cadre légal français de l'adoption, marque la première étape du parcours vers l'adoption. Si les refus d'agrément sont minoritaires<sup>41</sup>, cette étape est néanmoins investie d'enjeux très importants. Dans un contexte de diminution du nombre d'enfants adoptables, et alors que les organismes intermédiaires font face à une forte demande, un rapport d'évaluation en demi teinte de la part des professionnels travailleurs sociaux et psychologues peut mettre à mal les chances des

<sup>39</sup> Les candidats ne pouvant passer par un OAA, se tournent vers l'Afa.

<sup>40</sup> Cette filière d'accès à l'adoption concerne aujourd'hui de moins en moins de pays, la plupart d'entre eux ayant souscrit à la convention de La Haye qui impose le passage par des organismes agréés. Peu de pays occidentaux, hormis les Etats Unis et la France, valident encore les adoptions réalisées par ce biais.

<sup>41</sup> Selon les acteurs institutionnels interrogés. Les chiffres de l'Ined indiquent par ailleurs qu'en 2010, 6 073 personnes ont obtenu l'agrément alors que 9 060 personnes ont formulé une demande (soit 67 %), les autres ayant renoncé à leur projet, ou se sont vus opposer un refus.

ménages « agréments » de voir leurs démarches aboutir. Aussi, pour l'ensemble des ménages rencontrés, et quand bien même leur positionnement et leur vécu lors de cette procédure s'avèrent très variables, cette étape est loin d'être anodine.

Parmi les parents que nous avons rencontrés, se distinguent deux profils de candidats à l'agrément :

- les parents qui, sans dénier les enjeux de cette étape, la considèrent avant tout comme une formalité, investissent un jeu de rôle et s'efforcent de projeter une image correspondant aux attentes des professionnels de l'institution ;
- les parents qui souhaitent donner à voir « ce qu'ils sont » et envisagent cette étape comme une première phase de construction, avec les professionnels de l'institution, de leur « projet d'adoption ».

*1.1.1 – Jeu de rôle et mise à distance : des parents qui préparent et « se préparent » à la procédure d'agrément*

- **Une procédure perçue comme une formalité administrative**

Ces parents perçoivent la démarche comme une formalité administrative, visant à obtenir le droit légal d'être parent adoptif, à laquelle il faut se conformer voire se résigner :

« *L'agrément est une étape obligée, très formelle* »  
(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans 1/2)

A leurs yeux, c'est une démarche qui délivre un droit légal à accueillir un enfant, à l'image d'une licence ou d'un permis de conduire. Elle établit que le candidat constituera un parent « acceptable » *a minima*, c'est-à-dire qu'un enfant peut leur être confié dans le cadre légal de l'aide sociale à l'enfance. Mais pour les parents concernés, cet agrément formel est déconnecté de la pratique parentale.

« *C'est pareil que le service d'hygiène qui viendrait dans un restaurant. Il ne nous dit pas si la bouffe est bonne, mais juste qu'elle ne rendra pas malade* »  
(Matthieu, 39 ans, en couple avec Muriel, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

- **Maîtrise du processus par la préparation**

Ces parents travaillent, en amont de la procédure, à la préparation des entretiens. Ces stratégies de préparation peuvent prendre plusieurs formes. Certains ont préalablement cherché à anticiper les attentes de leurs interlocuteurs en se renseignant sur les critères primordiaux dans la sélection des profils (par des lectures, des recherches sur Internet, la recherche d'information auprès d'autres couples d'adoptants notamment).

« *Je l'ai préparé comme un entretien professionnel ! C'est une sélection, il ne faut pas se voiler la face. J'ai bouquiné des livres sur l'adoption, discuté, je suis allée sur des forums. J'ai rencontré une amie de ma sœur qui avait adopté.* »

(Elise, 42 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Pour optimiser leurs chances de réussite, d'autres déploient des stratégies d'entraînement et de mise en situation leurs permettant de ne pas être pris au dépourvu, d'anticiper toutes les questions qui peuvent leurs être posées :

« *On a fait des jeux de rôle avec mon mari et on s'est entraîné à répondre aux questions comme si l'autre était assistant social ou psychologue...* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Ils travaillent par exemple leurs réponses par la prise de note d'un entretien à l'autre. Pour les candidats concernés, cette préparation semble renvoyer au désir de maîtriser la procédure, de ne pas la subir mais d'en être pleinement acteur.

« *On se prépare aux questions comme pour un entretien d'embauche. Je prenais même des notes durant les entretiens avec la psy pour faire des comptes-rendus et ensuite mieux préparer les suivants. On s'est entraîné à répondre à toutes sortes de questions possibles, et on a travaillé nos réponses* ».

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

On peut aussi percevoir, chez ces candidats, une forme de « mise à distance », de détachement au regard de l'enjeu que représente l'obtention de l'agrément. On aborde ces entretiens comme un « appel d'offre », un « budget client ». On affirme être dans le factuel et non dans l'émotionnel :

« *J'ai conduit cela de manière très professionnelle, j'ai passé les entretiens psy comme si je répondais à un appel d'offre ou que je vendais un budget à un client, de manière très factuelle* »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Le parallèle est alors fait avec un entretien de recrutement. Est fréquemment évoquée la sphère professionnelle :

« *Ce que j'essayais de faire, c'est de noter pendant les entretiens. Je rebondissais à l'entretien suivant là-dessus. Ça donnait une image assez professionnelle* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

L'emploi du terme « professionnel » à plusieurs reprises peut sembler paradoxal pour une démarche qui a trait à la sphère familiale, comportant des entretiens censés porter sur l'intime (la vie de couple, l'enfance, etc.). On peut faire l'hypothèse que ce rappel récurrent au champ professionnel permet aux parents de se repositionner, lors de la procédure, dans un domaine dans lequel ils se sentent *a priori* à l'aise, du fait de leur niveau de diplôme plutôt élevé.

Pour certains parents, la préparation doit envisager tous les aspects potentiels du projet d'adoption. Le couple des candidats doit faire bloc, parler d'une seule voix et faire front commun face aux professionnels :

« *On s'est beaucoup préparé aux questions sur la fratrie, mais on n'a pas fait nos devoirs par rapport à l'âge des enfants. On avait des idées différentes mon mari et moi. J'ai osé dire chez Madame la psychologue que l'âge était un chantier pour nous, que moi je voulais toujours aller plus loin, accepter des enfants grands, voire très grands, et que mon mari était hésitant. Dans une procédure d'agrément, il faut être préparé à toute question par rapport à votre projet* »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

- Une procédure qui recèle des « pièges » et qui s'apparente à une mise à l'épreuve

Si la préparation apparaît nécessaire à ces parents, c'est aussi parce que la procédure est certes perçue comme formelle, mais aussi comme semée d'embûches, de pièges qu'il s'agit d'éviter.

« *On avait contacté une association de parents adoptants, des bénévoles nous ont coachés pour éviter les pièges, voir ce qu'il fallait dire ou ne pas dire, éviter de se tirer une balle dans le pied* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

« *On a lu les deux bouquins qui vont bien sur l'adoption, les deux best-sellers... Qui permettent de bien répondre aux questions pièges, d'éviter quelques écueils.* »

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans 1/2)

La procédure d'agrément est perçue par certains comme un test, une mise à l'épreuve. Dans ce contexte, les professionnels sont présentés davantage comme des « juges » que comme des accompagnateurs ou partenaires.

« *C'est un test, une évaluation. On a l'impression qu'ils évaluent si le projet est ferme, si on a une idée claire de notre projet et si on est assez tenace pour le poursuivre. C'est purement de l'évaluation, on n'a jamais été accompagné* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Notons que, quel que soit leur degré de préparation et d'anticipation, les candidats peuvent difficilement s'entraîner à faire face à l'éventail des situations possibles. Une part d'incertitude demeure dans l'interaction avec les professionnels, ce qui explique le stress ressenti par ces ménages lors de la procédure, malgré la volonté de la contrôler.

### • Une posture de soumission apparente

Les discours laissent entrevoir ce qui s'apparente à une forme de manipulation des professionnels de l'adoption par les candidats, ou du moins, la volonté de les « flatter » en se conformant à leurs attentes. Ces candidats pensent maîtriser les codes de ce *jeu de rôle*, ils pensent pouvoir en jouer et, d'une certaine manière, « se jouer » des professionnels.

« *Il y a des choses qu'il faut plus ou moins dire, des choses que les professionnels aiment entendre* »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Des parents indiquent avoir toujours cherché à rester et se maintenir dans une position « d'apprenants », « d'élèves », ayant à l'esprit que les candidats à l'embauche ne sont pas seulement examinés en fonction de leurs capacités, compétences ou motivations, mais également selon un critère « *d'appréhension quasi immédiate, de soumission hiérarchique* »<sup>42</sup>.

Si l'on poursuit notre comparaison avec l'entretien de recrutement, on peut dire que le rapport entretenu avec les professionnels et l'institution s'inscrit en partie dans le registre de la « soumission apparente ». On fait semblant d'adhérer à des principes que l'on ne partage pas nécessairement, on joue le jeu :

« *Parfois, on joue un peu un jeu pendant la procédure, on peut minimiser des choses ou en cacher d'autres. Concernant les questions relatives à la manière dont j'allais m'organiser si l'enfant était malade, j'ai dit que j'avais contacté des associations de services à domicile, des nounous, des personnes dans mon immeuble. C'était plus ou moins vrai. Je voulais montrer l'image de quelqu'un d'organisé, d'assuré, qui pourrait gérer facilement. Je prenais des notes également car je voulais leurs montrer leur utilité. Mais en réalité, ils ne m'ont rien appris, j'ai eu l'impression de tourner en rond* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

<sup>42</sup> Gangloff B., 2000, « *Profession recruteur. Profession imposteur* », L'Harmattan, Paris.

D'autant que les candidats n'adhèrent pas nécessairement aux discours de l'assistante sociale, par exemple, qu'ils peuvent parfois considérer comme **un avis personnel plus que professionnel** :

« *On parle des principes d'éducation, l'assistante sociale émet un avis qui est son avis personnel par rapport à la manière d'éduquer un enfant. Elle était assez ferme, pour l'épanouissement de l'enfant... Elle donne son avis, ça n'est pas pour ça qu'on va l'écouter, mais il faut lui laisser aussi une latitude d'expression* »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

- **L'image que l'on veut donner à voir**

Les parents qui se préparent sont dans une posture que l'on pourrait qualifier de **mise en scène conformiste de soi**, c'est-à-dire qu'ils se sont appliqués à montrer une image d'eux-mêmes en adéquation avec celle qu'ils imaginaient que l'on attendait d'eux. Une image qui colle à certains stéréotypes véhiculés par l'institution :

« *Il y a vraiment des poncifs, c'est très formaté* »

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans ½)

Ces codes sont par ailleurs connus et assimilés par les candidats via leurs lectures et leurs échanges avec d'autres candidats ou avec des couples ayant adopté :

« *C'est un peu artificiel au fond. On sait ce qu'il faut répondre pour que ça se passe bien, et il y a des trucs qu'il ne vaut mieux pas évoquer* »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

Ce que les ménages interrogés souhaitent donner à voir aux professionnels de l'adoption se situe sur trois registres différents.

Le premier registre est celui des **ressources objectives et quantifiables**. Certains ménages associent ainsi l'obtention de l'agrément avec l'aisance financière nécessaire pour accueillir l'enfant adopté :

« *Je n'ai jamais eu de doutes sur le fait qu'on aurait l'agrément. On était l'exemple du jeune couple de cadres dynamiques de parisiens avec la capacité financière pour adopter* »

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans ½)

Le second registre recouvre les **ressources subjectives et psychologiques**. Pour les ménages, il s'agit de faire preuve de confiance en soi, de maîtrise, de renvoyer l'image d'une forme d'assurance tranquille :

« *Je voulais montrer l'image de quelqu'un d'organisé, d'assuré, qui pourrait gérer facilement* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Mais il s'agit aussi de montrer que l'on sait faire preuve de **souplesse**. S'efforçant de concilier rigueur et souplesse, certains parents mettant ainsi en scène un « désordre organisé » :

« *Il faut paraître sous le meilleur jour. Que l'appartement soit propre, mais pas trop pour ne pas paraître trop rigide. On prépare notre prestation* »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

Enfin, il faut également donner les gages d'une certaine **stabilité psychologique**, et donc passer sous silence ce qui pourrait éventuellement laisser entrevoir des failles, des fragilités psychiques, tant au plan personnel qu'au plan des relations intrafamiliales :

« *Par rapport au passé, il ne faut pas mentir... Mais ne pas tout dire de ses rapports avec sa famille. Thomas n'a jamais connu son père, et a une mère possessive... Bon, ça, il fallait mieux ne pas en parler...* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Le troisième registre se situe au plan de la **concordance et de l'adéquation aux critères institutionnels**. Il s'agit ainsi de donner à voir l'image d'un couple uni :

« *On a pris l'air très amoureux* »

(Bertrand, 39 ans, adoption au Vietnam via OAA, en cours de séparation, un fils de 2 ans ½)

Les femmes célibataires, quant à elles, s'efforcent de montrer qu'elles disposent de référents masculins dans leur environnement proche :

« *En tant que célibataire, il fallait bien montrer qu'on n'était pas isolé, et qu'il y avait des référents masculins potentiels dans l'entourage, c'était important* »

(Elise, 42 ans, célibataire adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Selon les ménages rencontrés, il importe également de montrer que l'on a fait le deuil de l'enfant biologique :

« Il y a des choses qu'il ne faut mieux pas dire : le fait qu'au moment de la procédure on n'avait pas fait encore notre 4<sup>ème</sup> FIV par exemple. Parce que les professionnels sont très branchés deuil de l'enfant biologique, et pour eux tant qu'on est dans cette démarche de FIV, on n'a pas fait ce deuil... »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Sur ce plan encore, les candidats « funambules » s'efforcent de maintenir un équilibre réaliste, il ne s'agit pas d'occulter les difficultés ou les souffrances liées à la stérilité, mais plutôt de montrer que l'on a tourné la page. Ils utilisent ainsi un vocabulaire qui dose l'intensité dans ce sens :

« On a montré qu'on était triste de ne pas pouvoir avoir d'enfant biologique, mais pas accablé »

(Bertrand, 39 ans, adoption au Vietnam via OAA, en cours de séparation, un fils de 2 ans ½)

Ce primat du deuil de l'enfant biologique est, en regard, fortement mis en avant par les professionnels de l'adoption, mais aussi par les réseaux associatifs : « Il convient de rappeler quelques bases essentielles : (...) l'enfant adopté ne vient pas remplacer l'enfant que l'on n'a pas eu "naturellement" : l'adoption est une autre façon de devenir parents, de "faire famille", elle permet de créer un lien de filiation permanent. Pour être bien accueilli, l'enfant adopté a besoin que ses parents aient accepté l'idée de ne pas concevoir et engendrer un enfant, qu'ils aient su tourner la page, et fait ce que certains appellent leur deuil de l'enfant biologique » (Site Internet de l'Efa, Enfance et Familles d'Adoption, Quelles sont les motivations pour adopter ?<sup>43</sup>).

Enfin, il s'agit de montrer que l'on ne se projette pas, via l'adoption, dans un projet humanitaire mais dans un projet familial, le projet humanitaire ne servant pas l'adoption<sup>44</sup> :

« Après, on m'avait dit de ne pas avoir une idée trop idéalisée de l'adoption, et je sentais bien que les professionnels voulaient qu'on ait un projet familial, pas humanitaire, qu'il fallait que je me positionne de façon concrète et pas idéalisée »

(Elise, 42 ans, célibataire adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Si ces codes sont bien intégrés par la plupart des parents rencontrés, et mobilisés par les parents « préparateurs » pour répondre aux attentes des professionnels, d'autres discours montrent aussi une prise de distance :

« Je travaille dans une banque, je porte des costumes, ma femme est jolie comme une poupée, on a un joli appartement... »

(Bertrand, 39 ans, adoption au Vietnam via OAA, en cours de séparation, un fils de 2 ans ½)

<sup>43</sup> <http://www.adoptionefa.org/index.php/questions-generales/comment-adopter>

<sup>44</sup> La motivation première n'apparaissant pas pour les professionnels de l'adoption de « donner une famille à l'enfant ». Discours du Dr Marie-Odile Pérouse de Montclos lors du colloque qui a eu lieu à l'hôpital Sainte Anne à Paris, le 3 juillet 2014 : « Adoption internationale : enjeux de la parentalité adoptive et vulnérabilité de l'enfant adopté ».



Certains enquêtés parlent ainsi des codes avec une forme d'ironie. Pour eux, ces codes reflètent un certain conformisme social et une image plutôt traditionaliste du couple, presque désuète.

- **La non-délivrance de l'agrément : un échec « mécanique »**

Pour ces candidats, la non-délivrance de l'agrément n'est pas perçue comme une remise en question de la capacité à être parent. Cela remet simplement en question la capacité à avoir correctement joué le jeu, à avoir donné l'image la plus conforme possible aux attentes supposées de l'institution. La mise à distance émotionnelle évoquée précédemment permet d'en relativiser l'importance. L'échec ne se situe pas sur le registre de la capacité à être parent, mais sur le registre de la maîtrise des règles du jeu et des spécificités de la procédure, le challenge n'a pas été correctement relevé et l'on n'a pas été suffisamment « performant » :

« Si je n'avais pas eu l'agrément, j'aurais pris ça comme un échec, comme quand je rate un appel d'offres ou un dossier client. C'est purement un échec, mécanique »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

« Si je n'avais pas eu l'agrément, je me serais dit que je ne me suis pas donné les moyens pour que les professionnels me trouvent apte. Je me serais remis en cause par rapport à ce que j'ai montré du futur environnement de l'enfant. Mais je ne me serais pas remis en cause personnellement. Je me serais dit que je n'ai pas tout fait pour montrer ce que eux veulent »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

### 1.1.2 – Des candidats qui ne préparent pas la procédure d'agrément : « y aller comme on est »

A l'inverse des candidats évoqués plus haut, certains parents rencontrés ne se préparent pas lors de la procédure d'agrément et affirment avoir au contraire recherché la transparence et la spontanéité :

« On ne s'est pas préparé, c'était du tac au tac »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Comme les autres parents, ils pensent correspondre aux attentes des professionnels, mais pour eux il ne s'agit pas d'un jeu de rôle. Pour ces candidats, les attendus de l'institution sont tout à fait cohérents et concordants avec *ce qu'ils sont* :

« On ne l'a pas pris à la légère, mais on ne s'est pas du tout préparé. On était en totale symbiose tous les deux, on savait ce qu'on voulait, on avait des revenus et on venait de milieux familiaux assez sereins »

(Linda, 42 ans, en couple avec Gilles, adoption en Haïti via OAA, une fille de 7 ans)

Ces parents conçoivent en outre la préparation comme inutile dans la mesure où ils estiment que toute tentative visant à modifier son image s'avère vouée à l'échec :

« On n'y connaissait rien, on y est allé de manière naïve... On voulait y aller comme on est. On s'est dit que ça ne servait à rien de faire l'anguille, ça se voit de toute façon. Il faut rester en adéquation avec soi »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

On peut faire l'hypothèse que ce sont des parents dont le profil socio-culturel s'avère plus modeste que les parents « préparateurs » évoqués plus haut. A la différence de ces derniers, ils perçoivent les professionnels comme des pairs, aidants, empathiques, et ils leurs accordent toute légitimité dans un rôle de conseil :

« L'agrément s'est bien passé, on est tombé sur des assistantes sociales et des psychologues dans des âges similaires, avec des vies similaires, on ne nous a pas fait d'histoire. On a passé des moments agréables, ce n'était pas déplaisant, ce n'était pas l'inquisition »

(Charlotte, 41 ans, en couple avec Bernard, adoption en Russie via OAA, deux fils de 9 et 5 ans)

Pour les candidats non-préparateurs, la procédure ne recèle pas de piège, et ne génère pas de sentiment d'évaluation. L'institution s'incarne dans des personnes, elle comporte une dimension et une approche humaine ancrées dans la réalité :

« L'éducatrice de secteur qu'on a rencontrée dans son bureau et qui est venue chez nous, est une personne humaine, qui n'était pas là pour nous mettre des bâtons dans les roues. On n'a pas vu le temps passer avec elle »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via un OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

« La psychologue et l'assistante sociale étaient très gentilles, elles nous ont dit qu'il n'y avait aucune raison qu'on n'ait pas l'agrément, et elles nous ont bien armés. Pour nous, ça n'a pas été douloureux, les professionnelles étaient très humaines. Elles étaient là pour nous donner l'agrément, sans a priori »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Les parents non-préparateurs de notre échantillon estiment avoir été accompagnés dans leur démarche (voir « encadrés ») et reconnaissent aux professionnels un rôle légitime de conseils :

« *La procédure d'adoption c'était très bien, on a été écouté, encadré, que ce soit les assistantes sociale ou le psy, tout le monde était très bien.* »

(Géraldine, 41 ans, en couple, deux adoptions en Colombie via OAA, un garçon de 10 ans et deux filles de 7 ans)

Pour ces couples non-préparateurs les professionnels de l'adoption représentent une ressource sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour co-construire leur projet d'adoption. Ils ne perçoivent donc pas la procédure d'agrément comme une évaluation, un examen à passer, mais plutôt comme un partenariat avec les institutions constructif :

« *On a défini le projet ensemble* »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« *Les entretiens avec l'assistante sociale et le psychologue, ça fait mûrir le projet, on se remet énormément en question. Le psychologue fait réfléchir sur le lien, la démarche, la parentalité. On se pose des questions qu'on ne se posait pas, il nous force à trouver des réponses, à réfléchir à des problèmes qu'on va avoir ou pas, et à savoir comment on va y faire face* »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

### 1.1.3 – Des vécus contrastés de la procédure d'agrément

Cette distinction, au sein de notre échantillon, entre les parents « préparateurs » et « non-préparateurs » lors de la procédure d'agrément, amène à poser l'hypothèse de l'existence d'un lien entre le positionnement des candidats vis-à-vis des professionnels, le niveau de préparation des rendez-vous avec eux, et le milieu social d'origine des candidats : plus les candidats appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures, plus ils auraient tendance à se positionner vis-à-vis dans la procédure d'agrément sur le registre de la mise à distance, du jeu de rôle, et convoquer des ressources qu'ils mobilisent habituellement dans le champ professionnel.

La légitimité accordée aux conseils prodigués par les professionnels de l'adoption renvoie également à la façon dont les parents perçoivent la spécificité de la parentalité adoptive et, au-delà, la légitimité de la procédure de sélection et d'évaluation elle-même : si aucun candidat ne remet en question la nécessité d'une validation légale des conditions d'accueil de l'enfant via l'agrément, ils font en revanche fréquemment le parallèle avec la parentalité biologique pour laquelle aucune évaluation préalable n'est réalisée et aucune condition d'accès n'est posée. Les parents qui vivent mal la procédure gardent en particulier un mauvais souvenir des entretiens passés avec les psychologues. Ils acceptent plus facilement

qu'on évalue leur capacité matérielle à accueillir un enfant que leur capacité psychologique :

« C'était surtout difficile avec le psychologue, on s'est senti espionné. On n'a pas compris l'intérêt de ces entretiens. Je me disais : 'Mais bon sang, pourquoi on ne fait pas passer des examens à ces gens dans le tram qui traitent leur gamin de connard ?' »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via un OAA, un fils de 1 an)

Certains parents « préparateurs » expriment l'idée de s'être sentis jugés, et affirment avoir vécu cette expérience comme éprouvante, physiquement et mentalement, malgré les tentatives de mise à distance :

« Spontanément, il en reste de la souffrance de ces entretiens-là. Les professionnels sont à la fois juges et parties, donc ils ne sont pas des partenaires, ce n'est pas un soutien. C'est comme un juge à qui je devais prouver des choses, prouver que j'étais en capacité d'adopter »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans 1/2)

« C'était un peu comme un examen, on transpirait et on était complètement épuisé, après chaque entretien »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Il ne s'agit pas seulement de réussir l'examen, mais de le réussir brillamment. Si l'enjeu de l'obtention de l'agrément est considérable, la pression ressentie résulte aussi de la nécessité, dans le contexte « concurrentiel » de l'adoption, d'obtenir un dossier irréprochable qui puisse ensuite retenir l'attention d'un OAA :

« Sur le moment, on a l'impression de passer un permis d'avoir un enfant. Moi, je suis angoissée de nature... J'avais l'angoisse de l'examen réussi. Parce qu'il faut avoir l'agrément, et avoir l'agrément avec de bons rapports. C'est comme la mention au bac... Sauf qu'avoir de bons rapports est beaucoup plus utile que d'avoir une mention au bac ! »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Pour les parents « préparateurs » évoqués plus haut, les entretiens ne sont pas conçus comme une aide à l'élaboration du projet puisque les « vrais sujets », à savoir le projet éducatif et parental, n'ont pas été abordés. Ils apparaissent à la fois déstabilisants, décourageants et frustrants :

« On n'était jamais sur la substance, on n'a pas développé un projet ensemble. On pouvait dire n'importe quoi, c'était toujours le côté négatif qu'on nous renvoyait... Si j'avais dit que je voulais un enfant de moins de deux ans de Russie, ils auraient dit que j'étais raciste car je ne voulais pas d'africains. Si j'avais voulu une fratrie de cinq, ils m'auraient dit : 'Mais vous n'y pensez pas ?!!!!' »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

A l'inverse, les parents « non-préparateurs » évoquent généralement un vécu plus positif, ils ont le sentiment que la procédure les a fait progresser dans l'élaboration de leur projet :

« C'était un partenariat avec l'assistante sociale que j'ai trouvé très agréable. Cela permet de verbaliser ses désirs, de parler de son projet et que de ça... Ce qu'on ne peut pas faire quand on est avec ses amies alors qu'à ce moment-là de sa vie, c'est ce dont on a envie »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

De manière plus générale, les propos recueillis auprès de certains ménages montrent que la procédure peut être vécue comme une humiliation. Elle s'inscrit en effet souvent dans la continuité d'un parcours de PMA infructueux qui a pu avoir des conséquences négatives sur l'estime de soi des candidats. Non seulement ils ne sont pas parvenus à faire un enfant naturellement, « comme les autres », mais ils doivent de plus composer avec une évaluation externe qui n'est jamais envisagée dans le cadre de la parentalité biologique :

« Quand on passe l'agrément, on a déjà un parcours PMA, on est narcissiquement fragilisé dans notre capacité à être parent normalement, comme les autres. On est donc fragilisé en termes d'estime de soi »

(Muriel, 50 ans, adoption au Vietnam via OAA, en couple avec Matthieu, une fille de 4 ans)

Par ailleurs, la procédure d'adoption s'inscrit dans la continuité de démarches qui ont déjà fait intervenir un tiers extérieur dans la vie personnelle et intime des candidats. La réalité d'une prise de pouvoir d'autrui sur des choix intimes et personnels suscite parfois une forme de rejet :

« L'agrément est désagréable, car à un moment donné, on a l'impression que quelqu'un a le contrôle sur notre vie. En plus, dans le parcours FIV, c'est déjà comme ça, avec un tiers de médecins, un tiers Sécurité Sociale ... On est tributaire d'un tas de gens. C'est très désagréable... »

(Muriel, 50 ans, adoption au Vietnam via OAA, en couple avec Matthieu, une fille de 4 ans)

## 1.2 – Le candidat à l'adoption

Contrairement à la dimension précédente, la dimension du « candidat à l'adoption » est repérable à divers temps de l'adoption : période d'agrément, période d'attente de l'enfant après obtention de l'agrément, ou encore période suivant l'arrivée de l'enfant au foyer. « Le candidat à l'adoption » se caractérise par une inscription exclusive dans le « monde », dans l'univers de l'adoption. En effet, il appréhende son expérience parentale d'abord et avant tout sous l'angle des spécificités de l'adoption, et encore plus précisément des spécificités de l'enfant adopté.

L'ensemble de la démarche d'adoption (procédure au Conseil Général, période post-agrément, et démarches auprès des pays étrangers) plonge en effet les candidats dans un univers qui leur était jusqu'alors complètement étranger, univers qui possède un vocabulaire spécifique, des règles propres, des codes et procédures précis. Les candidats sont amenés à effectuer alors un travail continu d'acquisition de connaissances et de compétences dans ce domaine afin de s'en imprégner, et de parvenir progressivement à le maîtriser. Ce qui exige de pouvoir mobiliser certaines qualités et ressources personnelles, et en quelque sorte, de se former à devenir parent adoptant :

« *Il faut de vraies compétences, c'est un vrai boulot. Il faut savoir rebondir, rester ouvert, se mettre au courant des pays possibles, des procédures, avoir le sens du relationnel avec les gens pour demander des conseils, des avis, des pistes* »

(Sonia, 43 ans, célibataire, une fille de 5 ans adoptée au Vietnam via un OAA)

Au cours de la procédure, le candidat se trouve confronté aux normes qui se dégagent du discours des professionnels rencontrés (au sein du Conseil Général, de l'OAA) et des ouvrages d'experts traitant de la parentalité adoptive. Ces derniers l'invitent et l'incitent à se concentrer sur ce que celui-ci a vécu et continue de vivre dans le cadre de l'adoption. Les remarques, questions des professionnelles, psychologue et assistante sociale, lors des rendez-vous inclus dans la procédure, contribuent à construire l'enfant comme « spécifique » :

« *L'arrivée de l'enfant adopté va soulever des questions compliquées, qui sont différentes de l'arrivée de l'enfant biologique. Même au plan matériel. L'enfant adopté n'arrive pas dans les mêmes conditions non plus : il y a une spécificité, un questionnement, des contraintes...* »

(Espace Paris Adoption)

La spécificité de l'enfant adopté s'exprime notamment par le fait d'être un enfant « non vierge », avec une histoire, un passé douloureux.

« *Le psychologue et l'assistante sociale ont posé beaucoup de questions autour de l'histoire de l'enfant : comment gérer cette histoire ? Comment comptait-on l'aborder avec l'enfant ? C'est fondamental que les parents adoptifs n'effacent pas l'histoire de l'enfant. L'assistante sociale était là pour vérifier que matériellement et psychologiquement, on avait bien compris ce que c'était l'adoption, et qu'on était capable d'accueillir l'enfant, autant dans notre tête que dans notre vie matérielle. Là aussi la question ne se pose pas du côté des parents biologiques et la poser soulèverait un tollé !!* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via un OAA, un fils de 1 an)

« *La période d'agrément est une période de doutes, ce qui est normal car les enfants sont des enfants comme les autres, mais pas complètement quand même, avec un vécu extrêmement douloureux au fond d'eux. Il y a derrière l'idée qu'il faut les élever comme les autres mais prendre en compte cette souffrance, les accompagner...* »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via un OAA)

Dans ce contexte, les interrogations et la réflexion du « candidat à l'adoption » s'orientent et portent non pas sur l'enfant en général, mais sur l'enfant adopté en particulier, qui présente, du fait même de cette adoption, des caractéristiques propres le distinguant des enfants dits « biologiques » : traumatisme de l'abandon, inscription dans une double filiation, méconnaissance de la culture et de la langue du pays dans lequel il est amené à vivre, couleur de peau différente de celle des adoptants, etc.

« *Il faut rencontrer des familles, des enfants... Pour se mettre en situation, pour savoir si on est prêt à avoir un enfant de n'importe quelle couleur. Il faut être honnête avec soi-même, rencontrer des enfants et des familles de partout, pour se poser la question 'Est-ce que moi avec cet enfant-là, dans cette situation-là, je serais capable de...?'* »

(Sonia, 43 ans, célibataire, une fille de 5 ans adoptée au Vietnam via un OAA)

Cela se traduit, au-delà de la procédure, dans la relation à l'enfant. L'adoptant pense ainsi ses comportements, ses postures, le vocabulaire qu'il utilise, en fonction des besoins spécifiques de « l'adopté », besoins pouvant concerner diverses dimensions : sa santé, son alimentation, son rythme de vie, ses apprentissages... En outre, « le candidat à l'adoption » essaye systématiquement de lire, ce qui, dans les attitudes et les réactions de son enfant (impatience, agressivité, peurs, etc.), relève de son histoire antérieure, de son parcours d'adopté.

Ainsi, pour « le candidat à l'adoption », l'enjeu se situe tout à la fois dans sa capacité à :

- Comprendre et percevoir les enjeux spécifiques de l'adoption ;
- Anticiper les difficultés éventuelles dans le lien avec l'enfant adopté, pour pouvoir ensuite y faire face de la façon la plus adaptée possible ;
- Développer des stratégies éducatives qui tiennent compte de la dimension adoptive.

## 2 – Le parent statut

### 2.1 – Le parent théorique : « le bon parent »

Cette dimension concerne la façon dont l'individu se perçoit dans le rôle de parent, conçoit l'éducation d'un enfant, se rattache ou se réfère à des grandes valeurs et principes éducatifs y compris avant son accès effectif à la parentalité, et que les enquêtés traduisent par « *je me suis toujours dit que* ». Ce parent statut s'exprime dans l'allusion aux principes issus de l'éducation qu'il a lui-même reçue, de ses échanges avec son entourage familial et amical, de ses lectures, etc.

« *Je me suis toujours dit que quand j'aurais des enfants, je ne me battrais jamais pour la nourriture : s'il ne veut pas manger, il ne mange pas. Je me suis dit aussi que j'essayerais de transmettre les valeurs auxquelles je tiens : le respect des autres, la politesse, le travail...* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

« *Je me suis toujours dit, de toute façon, que je m'arrêtera au moins pendant un an de travailler quand j'aurais des enfants... Moi j'ai eu une mère au foyer qui s'est arrêtée de travailler dès la naissance de mon frère aîné* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via un OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

Le « parent statut » renvoie à la façon dont les enquêtés se conçoivent en tant que parent, père ou mère, indépendamment de l'expérience concrète de partage du quotidien de l'enfant, et en dehors de toute considération sur la personnalité de celui-ci. Ainsi, le « parent statut » ne perçoit pas l'enfant en tant qu'individu singulier, doté d'une personnalité et de ressources propres.

Cette dimension du parent « règlementaire » ou « théorique » correspond tout à la fois :

- A la façon dont les enquêtés se conçoivent en tant qu'éducateurs, c'est-à-dire imaginent idéalement l'éducation d'un enfant, sur le plan des règles de vie (alimentation, sommeil), de l'exercice de l'autorité, mais aussi de l'organisation logistique.
- A la manière dont ils se perçoivent en tant que parents statutaires, c'est-à-dire en tant qu'adulte devant assurer la protection d'un être « petit » et fragile, lui fournir de l'affection, et lui prodiguer les soins spécifiques à son âge.



## 2.2 – La fibre parentale, préexistante à la procédure et indépendante de son aboutissement

Les parents interrogés font fréquemment allusion à l'existence d'une « fibre parentale », à une prédisposition naturelle à être parent. Cette fibre parentale relève à la fois de quelque chose de viscéral et d'instinctif, mais renvoie aussi à une dimension plus intellectualisée, qui a trait à la façon dont on se figure le rôle du parent vis-à-vis de l'enfant : un rôle de transmission, d'accompagnement vers l'âge adulte, de soutien à l'acquisition des compétences nécessaires à la vie en société et à l'aptitude au bonheur, etc.

Pour certaines mères interrogées, cette fibre relève avant tout de l'instinct maternel : elle serait profondément inscrite dans l'identité des femmes, et préexisterait à la démarche d'adoption. Il s'agit d'une capacité, d'une « compétence » particulière, éprouvée et confortée par des expériences antérieures auprès d'enfants de l'entourage familial et amical :

« Pour moi, être maman c'était vital, quelque chose d'indispensable au niveau humain et de profond... Et pas seulement pour satisfaire mon désir d'enfant, mais pour transmettre le meilleur de moi et l'accompagner. J'ai toujours eu envie profondément d'avoir un enfant, j'ai cet instinct, je savais que j'étais capable, je me suis beaucoup occupée de mon neveu, de ma nièce »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via un OAA)

Certains pères la revendiquent également, mettant en avant la distinction entre la capacité à procréer et à enfanter et la capacité à être parent :

« Je vous avoue que moi, par rapport au discours de l'assistante sociale, je ne m'en souviens pas. Vous savez, vous voulez avoir un enfant, et votre corps vous le refuse. Alors vous faites autrement. Vous jouez le jeu, et pour moi, c'était facile car je parle assez facilement de moi... On se met quand même dans un rôle pour arriver au bout. Mais après, quand on a le gosse, on s'en fout, on fait comme on a envie. Je me fais confiance car je sais que j'ai la fibre paternelle »

(Bertrand, 39 ans, adoption au Vietnam via OAA, en cours de séparation, un fils de 2 ans ½)

Les dimensions de « parent statut » (renvoyant également à cette fibre parentale) et de « candidat » sont ainsi bien distinctes. Le candidat à l'adoption envisage la procédure d'agrément de façon exclusivement administrative et technique, il ne perçoit pas nécessairement un éventuel échec comme une remise en cause de cette dimension de « parent statut ». A ce propos, certains enquêtés affirment qu'une non-obtention de l'agrément ne les aurait pas amenés à s'interroger sur leur capacité à être parent. En cas de non aboutissement de la procédure, ils auraient fait le deuil de l'enfant adopté, mais en aucun cas de leur accès à la parentalité :

« Si je n'avais pas eu l'agrément, je ne me serais pas arrêtée à ce refus. J'aurais fait un recours. Je me sentais toutes les capacités d'être maman. Je vois tellement de gens passer dans le cadre de mon boulot, qui sont parents sans même qu'on sache pourquoi... Sauf qu'à un moment la petite graine a rencontré l'ovule. Je vous jure, c'est vraiment ça parfois qu'on voit hein ! Je me sentais complètement les capacités de m'occuper d'un enfant, fille ou garçon, de pouvoir lui offrir un horizon intéressant dans sa croissance, de lui offrir une perspective, d'en faire quelqu'un de grand, responsable, heureux »  
 (Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

### 3 – Le « parent relationnel »

La dimension du « parent relationnel » fait référence à la notion de famille relationnelle (développée par François de Singly<sup>45</sup>), centrée sur les relations entre ses membres et construite dans le dialogue permanent entre ces derniers : au sein de cette famille relationnelle, les rôles de chacun ne sont ni fonctionnellement définis ni fixés une fois pour toutes, ils se construisent, s'inventent et se réinventent. Comme l'indique également Michel Messu, « *les partenaires familiaux ont à 'définir', 'contractualiser' leur relation, à la subsumer sous des aspirations, des expressions de l'intime, des valorisations du soi. La relation à l'autre, à l'autre membre de la famille, est dès lors plus qu'un lien socialement établi. C'est un lien individuellement et réciproquement construit* »<sup>46</sup>.

Le parent relationnel est celui qui, découvrant l'enfant adopté et apprenant à le connaître au fil du temps dans son individualité et sa singularité, va construire progressivement un lien, un mode de relation avec lui. Le parent relationnel expérimente, « teste » en quelque sorte son « statut » de parent dans la relation singulière et le dialogue qui s'établissent avec l'enfant. Dans les échanges quotidiens avec ce dernier, il met à l'épreuve son éducation idéale, réajuste ses principes, et réévalue ses attentes. Il construit ainsi, au quotidien et dans une dynamique interactionnelle et intersubjective, sa propre façon d'être parent, indépendamment de tout ce qu'il avait pu imaginer, des scénarii qu'il avait élaborés avant l'arrivée de l'enfant au foyer, mais aussi indépendamment des normes « savantes »<sup>47</sup> véhiculées par les professionnels (assistantes sociales et psychologues rencontrés lors de la procédure d'adoption, mais aussi plus largement professionnels de l'enfance : pédiatres, puéricultrices, pédopsychiatres, etc.).

« *Toute la procédure est une période d'apprentissage. Ensuite, on a le permis de conduire, et on conduit avec les enfants. Alors, est-ce que je conduis comme je l'ai expliqué à l'assistante sociale ? Non* »  
 (Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

<sup>45</sup> Singly F (de), 1996, « *Le soi, le couple et la famille* », Editions Nathan, Paris.

<sup>46</sup> Messu M., 2011, « *Sociologue, raconte-moi la famille ! 30 ans de sociologie française de la famille* » in *Enfances, Familles, Générations*, n° 15.

<sup>47</sup> Chauffaut D., Dauphin S., 2012, « *Normes de parentalité : production et réception. Revue de littérature* », in *Politiques sociales et familiales*, n° 108, Cnaf.

Centrée sur les individus et la qualité de la relation interpersonnelle, la famille relationnelle doit permettre à chacun de ses membres de se réaliser. Mais l'individualisme qui sous-tend ce modèle a également pour effet une pression accrue sur les parents et, singulièrement, sur les parents adoptifs. En effet, le parent relationnel, seul comptable de la réussite ou de l'échec de la réalisation de ses enfants en tant qu'individus, autonomes et épanouis, se doit d'avoir une vigilance accrue vis-à-vis de ses enfants, en raison de leurs spécificités et du contexte lié à l'adoption. Cette pression particulière est perceptible au travers des discours des parents interrogés : elle se traduit par un **haut degré d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes, comme si le bonheur de leurs enfants leur incombait entièrement**. Les parents interrogés expriment donc l'idée qu'ils n'ont pas le « droit à l'erreur » et se sentent redevables, non seulement vis-à-vis de l'enfant, compte tenu de son parcours antérieur et des traumatismes qu'il a pu subir, mais également vis-à-vis de l'institution qui les a jugés « aptes » à accueillir cet enfant :

« On se met une pression énorme : j'ai eu ce que je voulais, j'ai eu ma récompense, mais faut que je le mérite. On a un degré d'exigence qu'on a moins avec un enfant biologique. On se dit : 'il ne faut pas que je me plante, l'enfant a déjà souffert, il faut lui offrir le meilleur cadre possible'. On se pose des questions : 'Est-ce que je suis trop exigeante ? Trop vite ? Il faut montrer qu'on est à la hauteur, car on a été agréé, donc on culpabilise si on n'y arrive pas... (...) Cet enfant, je l'ai tellement attendu et désiré... J'ai engagé ma responsabilité (...) Je me sens une responsabilité accrue par rapport à un parent biologique »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Ainsi prend forme, dans les discours des parents interrogés, l'idée que les enfants adoptés partent dans la vie avec un déficit (d'amour, d'attention, de temps) **qu'il s'agit de travailler à réduire en continu et au quotidien**. Les parents évoquent alors l'idée de devoir « faire plus » que les parents biologiques en vue d'opérer un nécessaire « rattrapage » de ce déficit (en étant plus présent, plus attentif, plus vigilant aux moindres signaux négatifs, etc.) :

« On s'est mis sous pression de faire plus pour les enfants : le rituel de la soirée serait raccourci, et je m'occuperais moins des enfants s'ils étaient biologiques. Moi j'ai l'impression qu'il faut faire plus pour créer ce lien familial, car les enfants ont eu une rupture et une arrivée en France un peu traumatisante. Faire un peu plus, c'est jouer un peu plus avec elles, m'en occuper même quand je suis vraiment fatigué, regarder une émission télé avec une ferme de poneys avec elles. Je ne ferais pas l'effort avec des enfants biologiques. Mais là, il faut **montrer que je suis prêt à m'engager pour elles, montrer que je leur accorde du temps** »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

« On a encore plus l'obligation de ne pas faire le moindre écart, de ne pas échouer dans l'éducation. On n'a pas le droit à l'erreur, parce que l'enfant a déjà eu un mauvais départ, il n'a pas le droit à une deuxième erreur. »

(Monica, 45 ans, en couple, adoption en Russie via OAA, deux garçons de 8 et 5 ans)

#### 4 – Les tensions entre les différentes dimensions du parent

Il faut souligner que, si les trois dimensions que nous venons d'évoquer (candidat, parent statut et parent relationnel) se trouvent mobilisées par l'ensemble des personnes interrogées, elles « cohabitent » rarement de façon harmonieuse mais se trouvent fréquemment mises en tension, l'une s'effaçant alors devant l'autre. Ces tensions s'expriment à différents niveaux :

- **Entre le « candidat » et le « parent relationnel »**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le candidat à l'agrément et à l'adoption est sommé de se projeter dans une parentalité théorique et abstraite, construite autour de la spécificité de l'enfant adopté et en dehors de toute expérience concrète de « l'être parent ». Cette situation, inhabituelle dans le cadre de la parentalité biologique, incite les parents à se constituer un corpus de réponses stéréotypées, fondées sur la lecture de guides, de manuels sur l'adoption. Pour certains parents, cet exercice revêt finalement un caractère profondément artificiel car c'est dans la relation interpersonnelle avec l'enfant que s'élaborent leurs réactions et leurs réponses, indépendamment de ce qu'ils ont pu afficher en tant que candidats :

« Pendant l'agrément, c'est difficile car on n'a jamais été mère, et on vous pousse à dire ce que vous allez faire en tant que maman : 'comment allez-vous expliquer à votre enfant qu'il a été adopté ? A quel moment ? Que pourrez-vous lui dire ? Comment allez-vous l'accueillir ?'... Mais ça se fait au fil du temps. Les grands discours des parents, des mères, moi franchement... Bien sûr qu'il faut penser à tout ça, se préparer... Mais ça se construit dans la relation. C'est délicat d'avoir des réponses quand on n'a pas l'enfant à la maison. Donc quand on répond, on répond des trucs qu'on a lu dans les bouquins »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

- **Entre le candidat et le « parent statut »**

Des tensions sont également perceptibles entre le candidat et le parent statut. Nous faisons référence ici aux ressentis qu'auraient éprouvés certains parents en cas de refus d'agrément. En effet, un refus de leur candidature à l'adoption n'aurait pas suscité une remise en question de leur capacité à être parent :

« Si on n'avait pas eu l'agrément, j'aurais été en colère, furieux. J'aurais dit que c'est une erreur de l'administration, car nous on se considérait comme de bons parents, capables d'avoir trois enfants et de leur donner des bases pour leur vie. Personnellement, je n'ai jamais douté de ma capacité à être parent, je suis très optimiste dans la vie. C'est pareil pour mon épouse, même si elle réfléchit peut-être un peu plus que moi »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

- Entre le « parent statut » et le « parent relationnel »

Les dimensions de « parent statut » et « parent relationnel » peuvent également entrer en tension. En effet, la façon dont le parent a imaginé son rôle, s'est projetée dans la fonction de parent, peut être difficile à décliner dans la réalité, voire être mise à mal par la personnalité de l'enfant, sa singularité individuelle ou ses spécificités en tant qu' « adopté ».

Ainsi, la rencontre avec l'enfant « réel » peut être vécue comme un choc, l'enfant étant un « partenaire inconnu d'une rencontre étrangère soumise au risque imprévisible du rejet ou du coup de foudre »<sup>48</sup>. De même, le « parent relationnel » est parfois, comme le parent biologique, amené à négocier avec lui-même et avec sa conception initiale de l'éducation :

« Par rapport à l'éducation, j'avais sans doute plein d'autres règles, mais j'ai dû tellement m'asseoir dessus au quotidien que je les ai oubliées »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

« J'ai plein de principes, mais il y a aussi plein d'exceptions. Avant, je pensais que je serais plus stricte encore, j'ai été élevée comme ça. Il y a plein de choses sur lesquelles j'ai lâché quand même. Mon compagnon vous dirait que je cède même assez vite à mon fils. Si je le nourrissais encore comme un bébé, lui brossais les dents, l'habillais, C. serait ravi. Pour aller plus vite des fois, je le fais »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Les règles et principes du « parent statut » s'adaptent ainsi à la réalité vécue du « parent relationnel ». Cela peut être par exemple le cas au plan de la réussite scolaire, lorsque les attentes et les exigences initiales des parents s'ajustent aux capacités et aux difficultés de chaque enfant :

<sup>48</sup> Bydlowsky M., 2000, « Je rêve d'un enfant : l'expérience intérieure de la maternité », Odile Jacob, p. 62.

« La réussite scolaire, je pense que je suis assez exigeante là-dessus... En plus avec un mari qui a fait l'Essec... La valeur travail est importante pour nous, on essaye de leur inculquer une exigence par rapport aux résultats scolaires. Mais ils fonctionnent tous différemment, il y a des rapides et des moins rapides. Chacun a son petit barème, en fonction de ses capacités, de ce qu'il est capable de faire »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Le « parent relationnel » prend alors le pas sur le « parent statut », lorsqu'au sein d'une même fratrie, chaque enfant est considéré comme un individu à part entière et que les parents s'efforcent de modifier leurs pratiques éducatives en fonction de ce qu'ils perçoivent des besoins et des potentialités de chacun de leurs enfants :

« On est plein de ses théories, de ses grands principes. Avec l'aînée, j'ai le sentiment qu'on a vraiment imposé quelque chose d'ancré en nous : faut qu'elle mange à telle heure, qu'elle mange telle et telle chose... Moi, j'ai eu une éducation assez stricte que j'ai reproduite. J'ai imposé à ma fille aînée des choses sur les heures de sommeil, j'ai voulu qu'elle fasse du sport – elle a été championne de gymnastique, des arts plastiques, qu'elle connaisse la musique. J'ai été emmerdeuse pour les devoirs, à l'école, il fallait que tout soit nickel... Avec le dernier, c'était complètement différent. On s'est beaucoup plus effacé... J'ai été maman à son rythme à lui, pour ne pas le braquer »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

## 5 – La construction du parent adoptant

### 5.1 – Un accès à la parentalité qui se construit autour d'un « projet »

Les parents rencontrés font fréquemment allusion à la notion de « projet » dans leur parcours antérieur à l'arrivée de l'enfant. Or, dans les discours, cette notion recouvre plusieurs dimensions.

« La notion de projet est floue. Il y a le projet d'adoption et le projet éducatif. Pour nous, le projet était simplement de construire une famille. Le projet d'adoption consiste plus à savoir quelle sorte d'enfant on projette d'accueillir qu'à savoir comment on va l'élever »

(Thomas, 47 ans, en couple, adoption au Mali en individuel, une fille de 5 ans)

Le « projet d'adoption » consiste à définir quel type d'enfant on souhaite adopter, leur nombre (fratrie ou non), leur origine géographique, leur tranche d'âges et leurs caractéristiques sanitaires. Ce projet d'adoption est conceptualisé et formalisé dans le cadre

de la procédure d'agrément. On postule pour adopter tel type d'enfant, avec telles caractéristiques... Et l'agrément valide ce projet, le légalise.

Dans le cadre de nos entretiens, le projet d'adoption se conçoit comme une rencontre voire une confrontation entre des aspirations et la réalité de l'adoption internationale. Le choix du pays d'origine se fait souvent par élimination, en fonction des critères fixés par les pays et des possibilités de voir sa candidature acceptée et son projet rapidement concrétisé. Certains pays fixent ainsi des critères de limite d'âge, ou d'écart d'âge entre parent adoptif et enfant adopté ; d'autres restreignent l'accès à l'adoption aux seuls couples mariés ; d'autres enfin imposent des critères de ressources financières, ou encore des critères relatifs à l'antériorité du mariage :

*« La durée d'attente pour Haïti était moins longue que pour la Colombie, et on remplissait tous les critères, on avait quasiment dix ans de mariage. On n'était pas, on va dire... Difficile. Mais on ne voulait pas entrer dans le social, être trop acceptant, on avait quand même des critères, par exemple, on ne voulait pas un enfant trop grand car ils ont une histoire, c'est peut-être plus dur à gérer. On savait qu'on ne voulait pas gérer un enfant handicapé, un handicap mental surtout, bon encore, un petit problème physique... Mais sinon, la couleur de peau, on s'en fichait »*

(Gilles, 49 ans, en couple avec Linda, adoption en Haïti via OAA, une fille de 7 ans)

*« Quand vous êtes célibataire... J'ai regardé dans quel pays adopter et j'ai été surprise de voir que beaucoup de pays sont fermés aux célibataires. Il y avait la Russie, mais le facteur risque est trop important au plan de la santé, je ne me sentais pas d'affronter cela tout seule. Je me suis tournée vers le Vietnam qui acceptait aussi les célibataires »*

(Anne, 51 ans, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

Pour les candidats, le projet d'adoption résulte donc d'un « compromis acceptable », d'un arbitrage entre plusieurs critères et plus spécifiquement :

- **la tranche d'âge** : est fréquemment évoquée la préférence pour un enfant jeune, un bébé, mais plusieurs couples nous ont expliqué avoir élargi la tranche d'âge demandée jusqu'à 3 ou 4 ans pour « maximiser » leurs chances ;
- **l'état physique et sanitaire de l'enfant** : c'est en général le critère le plus fermement tenu, le plus strict, certaines pathologies ou handicaps étant jugés « rédhibitoires » et d'autres plus « acceptables ».

*« On a rencontré ce petit garçon à l'orphelinat, c'était beaucoup d'émotions, autant pour lui que pour nous. On se demande directement : est-ce qu'il est en pleine forme. Va-t-il bien ? Pour être tout à fait clair, on n'était pas du tout dans une démarche humanitaire »*

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

« On avait une grosse crainte par rapport au Syndrome d'alcoolisation fœtale (Saf), dont souffrent beaucoup d'enfants en orphelinat. Je savais que j'allais m'effondrer si jamais je devais dire non par rapport à un problème de ce type chez l'enfant présenté. Mon mari, lui, savait qu'il pourrait s'en charger. Se résigner à adopter un enfant à particularité n'est pas une bonne chose. Le Saf était rédhibitoire, l'autisme aussi... »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Le sexe n'est en revanche pas évoqué comme un critère important, même si les candidats ont parfois des préférences :

« Pour le sexe, on n'a pas mis de critères. Moi, je voulais désespérément une fille, mais quand on adopte, on adopte un enfant sans projet. Si on dit à l'association qu'on veut spécifiquement une fille ou un garçon, on a moins de chances de notre côté »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« Je n'avais pas indiqué de sexe, car je ne voulais pas que ça traîne. J'avais juste indiqué : un enfant de 0-4 ans, en bonne santé. Mais si j'avais eu mon mot à dire, j'aurais dit un garçon »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

A la différence du « projet d'adoption », le « **projet éducatif** » est déconnecté de la notion d'adoption. Il renvoie en effet à la façon dont les candidats se projettent en tant que parents, les principes qu'ils vont se donner et les pratiques qu'ils vont mettre en place pour éduquer leur enfant.

## 5.2 – Un « parcours » qui favorise la réflexion autour d'un projet éducatif

Si tout le monde est en mesure de concevoir un projet éducatif pour ses futurs enfants, le contexte spécifique de l'adoption, et plus particulièrement les différentes étapes qui précèdent l'arrivée de l'enfant au foyer (de la procédure d'agrément aux relations établies avec les OAA), semble favoriser **un mûrissement, une élaboration et une réflexion inédite de ce projet éducatif.**

Cette expérience singulière, qui se trouve souvent évoquée comme un « parcours », inscrit la parentalité adoptive dans un contexte particulier qui, pour certains parents contribue à modeler le parent que l'on devient ensuite :

« Rétrospectivement, je dirais que c'est un **parcours initiatique qui nous a forgés dans notre parentalité** »

(Marie, 46 ans, en couple avec Jean, adoption au Vietnam par OAA, deux garçons de 4 et 7 ans, un enfant biologique à naître)



Diverses raisons se dessinent :

- Parce que **les candidats sont sommés d'explicitier, de décrire voire « d'écrire » ce projet éducatif** (c'est le cas par exemple lorsqu'ils adressent leur candidature aux organismes agréés, cette candidature devant être accompagnée d'une « lettre de motivation », cette étape étant très investie car jugée cruciale).
- Parce que **les candidats semblent imprégnés (un effet de la procédure d'agrément ?) par l'idée qu'ils vont être confrontés à des difficultés particulières du fait de l'adoption**, et qu'un projet éducatif cohérent et solide les aidera à faire face à ces difficultés futures.
- Parce que l'accès à la parentalité via l'adoption relèverait aux yeux de certains parents d'une démarche rationnelle, volontaire, et maîtrisée. A la démarche naturelle et spontanée qui caractérise la parentalité biologique, elle substitue **une démarche intellectuelle et conscientisée, fondée sur la construction d'un projet parental mûrement réfléchi**, « tomber parent » se distingue de « devenir parent » :

*« Finalement, quand on a un enfant naturellement, c'est la nature qui pilote et qui décide, on tombe parent alors que quand on adopte, on devient parent parce qu'il y a une volonté, beaucoup de préparation, on mûrit le projet de devenir parent et il y a tellement d'énergie dans le processus... Par exemple, on est allé voir une association qui s'appelle Calins et qui prépare les parents à accueillir leur enfant de manière un peu alternative. Ils font la promotion de l'allaitement, le portage en écharpe, la méthode Montessori. On a nourri notre projet d'adoption par un projet d'éducation et de maternage. On s'attend à des difficultés, donc on essaie d'être solide par rapport à notre projet, par rapport aux valeurs qu'on va transmettre »*

(Jean, 45 ans, en couple avec Marie, adoption au Vietnam par OAA, deux garçons de 4 et 7 ans, un enfant biologique à naître)

*« J'avais réfléchi à tout ça, à ce que c'est d'être parent, j'avais plein d'amis avec des enfants et j'avais lu. Quand on adopte, on se prépare dix fois plus que quand on a un enfant biologique ! Parce que c'est plus long, qu'il y a plus de procédures administratives et aussi parce qu'on se questionne beaucoup sur la raison pour laquelle on n'est pas dans une parentalité plus 'banale', je dirais »*

(Elise, 42 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Ce projet a également pour spécificité d'être **construit « à deux », par les deux membres du couple**. L'enfant adopté n'est pas un enfant qui est physiquement porté durant neuf mois par sa seule mère : il est un « projet » de vie, commun et porté à deux. La période pré-adoption contribuerait en ce sens à mettre les deux futurs parents sur « un pied d'égalité », laissant toute sa place au père dans l'éducation de l'enfant :

« *Le projet est porté par les deux membres du couple. C'est une attente vécue à deux, de la même manière. Je n'ai pas porté notre enfant donc je ne me reconnais pas plus de droits, je ne me sens pas plus mère que lui est père. C'est une grossesse qu'on a vécue à deux entièrement et qu'on a portée tous les deux, autant l'un que l'autre* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

### 5.3 – Les limites de la procédure d'adoption dans la construction du parent

Le temps de la procédure, sa longueur et ses prérequis, incite donc les candidats à une réflexion particulièrement poussée qui se traduit par la formulation d'un « projet », qu'il s'agisse d'un projet d'adoption ou, plus largement, d'un projet éducatif. Néanmoins, **cette réflexion demeure déconnectée de toute expérience concrète de la parentalité et ne contribue finalement que partiellement à « construire » le parent.**

En effet, certains parents expriment l'idée que c'est d'abord et avant tout l'expérience concrète et sensible du quotidien avec l'enfant qui les a construits comme parents, dans un processus d'apprentissage et d'adaptation permanente :

« *L'aptitude à adopter c'est différent de l'aptitude à être parent. C'est un acte presque administratif. Être parent, c'est la gestion au quotidien, et ça relève d'un apprentissage, ça se fait au fil du temps. Le processus de l'adoption, c'est plus pour se donner des garanties, par rapport à la dimension de l'appartement, l'état psychologique des candidats... Par rapport à cette procédure, je considère qu'il y a des choses qu'il fallait entendre, mais c'est plus la gestion quotidienne qui détermine ensuite que je suis père ou pas* »

(Etienne, 38 ans, en couple avec Clara, adoption au Vietnam via un OAA, un fils de 1 an)

Ils distinguent donc l'avant et l'après, **le « devenir parent » ne s'effectuant véritablement qu'une fois l'enfant accueilli au foyer :**

« *Très vite, quand l'enfant arrive, on sort de ce cheminement lié à l'adoption et on entre dans un cheminement plus large qui est la parentalité* »

(Elise, 42 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

## Partie 2

---

### LE PARENT ADOPTIF, UN PARENT COMME UN AUTRE

---

Dans cette partie, nous nous intéresserons à *l'être parent* par la dimension du « parent relationnel » : quelles stratégies les parents mettent-ils à l'œuvre dans l'éducation ? Ce qui n'exclut pas les dimensions de « candidat » et de « parent statut ». En effet, il s'agit en partie de comprendre, dans l'interaction avec l'enfant, comment ils ajustent les normes « savantes » reçues en tant que candidat et leurs propres représentations du *bon parent*. De ce fait, nous verrons comment les discours articulent souvent au moins deux de ces trois dimensions.

Cet *être parent* nous l'analyserons à partir du versant de la parentalité ordinaire qu'évoquent les parents adoptifs quand ils disent « *on est des parents comme les autres* ». Différents registres de normes peuvent être identifiés. Le premier comprend les règles parentales de bienséance. Ce sont des énoncés que l'on pourrait trouver dans un manuel et qui ne sont pas spécifiques à l'adoption (la politesse, le fait de dire bonjour, de parler correctement, le fait de manger ce qui est servi à table...). Le deuxième registre renvoie aux normes éducatives contemporaines (passer du temps avec son enfant / ses enfants, être un tuteur, l'amener à l'autonomie...). Le troisième est celui de règles éducatives qui définissent un certain rapport au monde (manger bio, apprendre autrement...). Le premier registre semble commun à tous. Le deuxième et le troisième seraient plutôt à mettre à l'actif des catégories plus aisées et plus diplômées. Reste la question de savoir si certaines de ces normes dans leur définition ou dans leur application distinguent ou non des manières de penser et de faire des parents adoptifs et des parents biologiques.

Nous développerons dans cette partie le versant commun à tous les parents ou en tout cas qui est rapporté comme tel. Nous verrons également les limites de la justification et les effets que peuvent produire la comparaison du « nous sommes des parents *comme* les autres ». Cette partie comprendra deux sous-parties. Dans la première, nous analyserons les discours portant sur les stratégies éducatives des parents afin de dégager ce qu'elles révèlent de leurs conceptions du *être parent* comme un autre. Dans la deuxième, nous verrons moins la relation que la construction de la place de l'enfant dans la famille : les pratiques développées par les parents pour *faire* parent... Et donc être un parent comme un autre.

#### 1 – Un parent parmi d'autres ?

« *Je n'ai pas l'impression de l'élever différemment d'un enfant naturel. On est là pour l'élever, lui apprendre à être heureux, le responsabiliser, etc* »  
(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

## 1.1 – La construction d'un modèle éducatif en référence à des histoires et des valeurs familiales et personnelles

Les parents adoptifs comme les autres parents, construisent et inventent leur façon d'éduquer en s'appuyant à la fois sur le modèle éducatif hérité de leur propre socialisation (qu'ils reproduisent ou dont ils cherchent à s'émanciper), sur des valeurs personnelles, issues de leurs expériences et de la façon dont ils se sont construits en tant qu'individu.

### 1.1.1 – L'influence du modèle éducatif de sa famille d'origine

L'éducation reçue apparaît dans le discours des parents comme se faisant en référence à la façon dont eux-mêmes ont été élevés. Les uns s'inscrivent dans la transmission et rapportent des valeurs qu'ils ont reçues et qu'ils tiennent à conserver dans l'éducation donnée à leurs enfants. Se joue une continuité entre générations qui définit le parent en quelque sorte comme héritier, qui en transmettant à son tour les valeurs reçues devient un maillon de la chaîne. Au-delà de la stricte posture éducative parentale se joue le lien entre générations qui contribue plus largement au faire famille.

« *On fait son éducation avec ce qu'on a en soi. J'éduque E. comme j'ai été éduquée* »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Ces références éducatives parentales constituent un support qui est pris comme « fiable ». Cette fiabilité a le confort des choses validées, le travail parental est décrit comme se faisant sans effort au sens où il est défini par une forme d'évidence :

« *Je me fie à ma propre éducation, très clairement, et mon mari aussi. Ce qu'on a reçu nous a forgés comme cela, et on transmet de la même façon, on le fait naturellement. On a plutôt envie de reproduire ce qu'on a vécu* »

(Géraldine, 41 ans, en couple avec Roger, deux adoptions en Colombie via OAA, un garçon de 10 ans et deux filles de 7 ans)

Le « *on le fait naturellement* » apparaît comme un indicateur d'une continuité qui renvoie à des repères familiaux. Pour les parents, ces valeurs sous-tendaient déjà leur propre éducation et les transmettre à leur enfant est d'une certaine manière légitimée : eux-mêmes en ont été les bénéficiaires, ce sont des valeurs mais également des expériences parentales et des savoir-faire qui se transmettent entre générations. Sous cet angle, les parents échappent au questionnement de savoir s'ils sont de « bon parent ». L'éducation reçue a fait ses preuves dans la mesure où elle les a construits sous certains aspects qu'ils jugent positivement.

Ceci étant, cela ne veut pas dire qu'il y ait une stricte reproduction. Un père rapporte :

« On vient de familles où il y avait des règles : dormir la nuit, se coucher de bonne heure, ne pas regarder quelque chose qui n'est pas de son âge, pas de télé dans la chambre, etc. On essaie aussi de canaliser l'utilisation de l'ordinateur. Mais attention, les règles qu'on a mises à nos enfants, c'est à peine 10 % de ce que nos parents nous mettaient sur le dos ! Nous on était huit enfants dans ma famille, donc sans règle, ce n'était pas gérable : ne pas gaspiller la nourriture, goûter à tout et si on demande à manger, finir son assiette... »

(Bernard, 46 ans, en couple avec Charlotte, adoption en Russie via OAA, deux fils de 9 et 5 ans)

Bernard énonce certaines règles tout en soulignant qu'elles représentent « à peine 10 % de ce que les parents nous mettaient sur le dos ». L'héritier écrit ainsi son testament<sup>49</sup> c'est-à-dire qu'il sélectionne dans l'éducation reçue ce qui fait sens pour lui tout en l'accommodant avec des manières plus personnelles de voir et de faire.

Les principes parentaux sont également recontextualisés dans un ensemble plus vaste de valeurs :

« C'est important d'élever nos enfants par rapport aux valeurs dans lesquelles nous on vit : développer le monde donc travailler, s'engager activement, prendre position... Ce sont nos valeurs. C'est aussi en lien avec mon environnement. Moi, je sors d'un environnement très suisse allemand, protestant, libéral et individualiste »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Cet ensemble plus vaste de valeurs spécifie une vision du monde partagée, qui semble être « la réalité chorale » que définissent Peter Berger et Thomas Luckmann : « On leur enseigne dès le début à s'exprimer précisément dans ces formes de tendance chorale, depuis leur première invocation de « papa » et « maman » jusqu'à l'adoption du cadre d'organisation et de représentation des parents qui définit maintenant leur monde »<sup>50</sup>. Une part de cette réalité commune s'exprime dans les règles parentales. Les parents fixent un ordre qui porte sur le temps : les heures du coucher, des repas... D'autres règles portent sur l'espace : les règles de rangement de la chambre, de l'ordre à respecter dans les pièces communes. Ils décident également de l'utilisation de l'ordinateur, de la télévision... En transmettant des règles, les parents léguent également des valeurs associées à un ordre des choses et à une représentation du monde.

D'autres parents s'inscrivent en rupture avec l'éducation reçue. Ils prennent de la distance par rapport à un modèle éducatif autoritaire qui définit les places de parents et d'enfant, d'adulte et de « petit ». Ce modèle laisse la place à une éducation qui prend en compte la parole de l'enfant. Une mère exprime cette rupture :

<sup>49</sup> Singly F. (de), 2003, « Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien », Paris, Editions Armand Colin.

<sup>50</sup> Berger P., Kellner H., 2006, « Le mariage et la construction de la réalité », in Berger Peter, Luckmann Thomas, « La construction sociale de la réalité », Editions Armand Colin, Paris, pp. 307-334.

« *Je n'ai pas envie du tout de les élever sur le modèle de l'éducation que j'ai eue : c'est une éducation beaucoup trop stricte, trop sévère. On n'avait pas beaucoup la parole, ce qui engendrait beaucoup de frustration* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

En accord avec l'éducation relationnelle contemporaine, les parents permettent à l'enfant de participer dans les décisions qui le concernent. Ce qui ne signifie pas que l'enfant a toute autorité sur son monde. Dans les temps partagés, l'enfant peut être « fils de », « petit » ou « jeune », il peut également être considéré comme un individu avec ses spécificités<sup>51</sup>.

La qualité des relations peut être mise en lien avec ces temps partagés :

« *Il y a des choses que je n'ai pas envie de reproduire. J'ai eu un père peu présent, et j'ai eu envie d'être là auprès de mes enfants, de leur apporter de la considération, et de leur donner confiance en eux par l'attention qu'on leur porte. Positiver, lui dire 'bravo, tu as réussi'* »

(Jean, 45 ans, en couple avec Marie, adoption au Vietnam par OAA, deux garçons de 4 et 7 ans, un enfant biologique à naître)

La disponibilité du parent est mise en avant comme participant à la création du lien entre parents et enfants, le père pouvant être davantage concerné dans la mesure où le temps professionnel peut être défini comme un temps paternel mais ce temps est par définition un temps où le père est absent. Cette « absence » peut avoir des conséquences sur l'établissement d'une relation entre le père et l'enfant dans laquelle la mère peut parfois jouer le rôle d'intermédiaire. La disponibilité parentale apparaît dans l'éducation contemporaine comme une condition de la constitution du lien et le discours de ce père souligne une *place de père* qui ne se définit pas seulement comme un rôle à prendre mais comme un lien à construire dans la relation. Si, dans le cadre de l'adoption, l'importance de la disponibilité parentale est fortement soulignée dans le discours des professionnels comme étant un des enjeux majeurs de la constitution du lien, elle est, plus généralement, une dimension de l'éducation relationnelle contemporaine.

### 1.1.2 – Les goûts parentaux

Le modèle éducatif des parents adoptifs se construit également à partir de leur identité personnelle, c'est-à-dire de la façon dont ils se définissent en tant qu'individu, dont ils ont développé leur personnalité, leurs préférences et leurs goûts propres. Ces goûts, au-delà de la dimension personnelle, sont mis en lien avec des valeurs qui deviennent pour les parents des supports de définition de principes éducatifs :

« *Mon mari et moi, on s'est rencontré dans un club d'œnologie. On aime les bonnes tables et la bonne gastronomie. Donc, je ne veux pas que mes enfants soient une génération Mac Do* »

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions, une en Colombie via OAA et une au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans 1/2)

<sup>51</sup> Singly F. (de), Ramos E., 2010, « *Moments communs en famille* », in *Ethnologie française*, vol. XL, pp. 5-10.

« Je suis peu dans les jeux. Je préfère aller voir les montagnes, la mer, le soleil, les ballades dans les bois, la découverte de l'art, des senteurs, des odeurs... Je ne suis pas douée pour faire de la peinture et des gommettes, je n'aime pas ça... »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

La « génération Mac Do » et les jeux caractérisent la culture jeune actuelle, ce sont des pratiques de sociabilité et de loisirs particulières. Le regroupement systématique et prolongé des jeunes dans l'univers scolaire constitue des catégories d'âges et génère des comportements et des goûts propres à ces tranches d'âges. Les enquêtes réalisées à ce sujet montrent une pratique importante des sorties, l'importance du temps passé en conversation avec les amis, les pratiques sportives. On peut ajouter à cela : le fait que les téléphones mobiles et les échanges internet permettent de poursuivre à domicile une vie personnelle tournée vers l'extérieur. Dominique Pasquier définit cette culture commune (qui peut parfois apparaître comme une « tyrannie de la majorité<sup>52</sup> ») : de la musique, des émissions de radios, des magazines, des jeux vidéo, des forums de discussions sur le net... L'auteur souligne à quel point les parents sont exclus de cette culture et comment la culture juvénile n'a jamais autant échappé au contrôle des parents. Les parents font néanmoins ce qu'ils peuvent pour garder une certaine mainmise sur ces activités et le temps que leurs enfants y consacrent. Pour les parents, garder le contrôle dans ces domaines, c'est aussi hiérarchiser des activités. Les parents des milieux plus favorisés notamment opèrent davantage de surveillance sur ces activités, craignant une concurrence entre la culture jeune et la réussite scolaire<sup>53</sup>. La référence à la « génération Mac Do » ou aux jeux vidéo permet aux enquêtés de souligner des valeurs parentales qui font également figures de valeurs éducatives : elles énoncent une hiérarchie entre des valeurs parentales et des valeurs jeunes dans lesquelles baigneront leurs enfants dans quelques années.

La transmission des goûts parentaux peut également avoir pour enjeu la création de liens parent/enfant. Sous cet aspect, l'individu n'est pas nécessairement défini par son rôle de parent ou d'enfant. Le parent fait preuve d'une volonté de transmettre à son enfant quelque chose de ses intérêts, de le faire hériter d'une appétence pour la cuisine par exemple, ou la culture, etc. Peuvent, pourront se développer ainsi des rencontres parent/enfant qui se font, feront par affinités. En l'occurrence, certaines transmissions ont pour objectif de construire une proximité dans laquelle parent et enfant peuvent être sur un autre registre que celui de l'autorité et des places de parents et d'enfant.

### 1.1.3 – Les références à l'entourage

Les parents piochent également dans les modes de faire de leur entourage (amis, connaissances, voisins), les diverses expériences parentales constituant des ressources possibles :

<sup>52</sup> Pasquier D., 2005, « Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité », Paris, Editions Autrement, Coll. Mutations, 235.

<sup>53</sup> Singly F. (de), 2006, « Les Adonaissants », Paris, Editions Armand Colin.

« *Ce qui me guide au quotidien dans mon éducation, c'est certainement en partie l'éducation que j'ai reçue, mais aussi des choses piquées à droite et à gauche, à des proches comme des moins proches* »

(Sonia, 43 ans, célibataire, une fille de 5 ans adoptée au Vietnam via un OAA)

Les manières de faire des autres peuvent aussi constituer des exemples à ne pas suivre. Les parents les prennent parfois pour référence pour affirmer et expliciter leurs pratiques et leurs valeurs propres :

« *Quand je vois une maman forcer un enfant à finir son assiette... Ça m'horripile !! J'en vois souvent qui disent 'Non mais tu te rends compte il y a des enfants qui meurent de faim !'. Ce sont des phrases bateau qui m'énervent. Je trouve que c'est un supplice d'obliger quelqu'un qui n'a plus faim à manger* »

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions, une en Colombie via un OAA et une au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans ½)

## 1.2 – Une éducation empreinte des règles, normes et représentations dominantes

### 1.2.1 – La référence aux règles de bienséance et de vie en société

L'ensemble des parents de notre corpus met en avant des règles de bienséance. Ce sont des règles générales de comportement en société et vis-à-vis d'autrui que l'on pourrait trouver dans un manuel. Elles sont partagées par tous et sont répétées comme un refrain revêtant une dimension quelque peu abstraite : apprendre à son enfant à bien se comporter avec autrui, à avoir des comportements socialement adaptés pour s'intégrer... Si elles s'incarnent dans des pratiques (par exemple, la politesse passe par le fait de dire bonjour, de parler et se tenir correctement, de ne pas interrompre une conversation), elles restent très généralistes et constituent des incontournables :

« *Il y a des règles évidentes et logiques : le respect des autres, la politesse, ne pas faire n'importe quoi, n'importe quand* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

« *Je veux que mon enfant respecte les autres. La politesse est hyper importante pour moi. C'est la base de la vie en société. Je suis en train aussi de lui apprendre la maîtrise de soi, qu'on peut négocier, et arriver à des compromis, au lieu de taper les autres* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)



### 1.2.2 – L'intériorisation des normes de parentalité contemporaine

Les parents adoptifs n'échappent pas à un certain nombre de normes de la parentalité contemporaine : amour inconditionnel et protection de sa progéniture, disponibilité (notamment disponibilité maternelle), responsabilité indéfectible, accompagnement vers l'autonomie...

- ***Amour inconditionnel et protection***

L'analyse du discours des parents adoptifs laisse tout d'abord entrevoir qu'ils sont imprégnés de « *l'idéal d'indissolubilité de l'amour inconditionnel* » interdisant « *de mettre en cause ce lien entre parents et enfants* »<sup>54</sup>. Des extraits des entretiens réalisés avec Clara et Maryse sont, à cet égard, emblématiques :

« *Mon fils est la personne la plus importante pour moi. C'est important qu'il n'ait aucun doute sur mon amour pour lui, qu'il soit persuadé que je l'aime d'un amour infini et inconditionnel* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

« *Je veux construire une relation où S. soit heureux de revenir vers nous, même après son départ, qu'il sache qu'on est et sera toujours là pour lui et pour l'aimer* »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Au-delà de l'affection, les parents de notre échantillon évoquent également un rôle de protection faisant directement écho à la notion juridique d'autorité parentale, qui « *appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité* »<sup>55</sup>.

« *Mon petit garçon et ma petite fille, je ferai tout pour que rien ne leur arrive* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

- ***Disponibilité parentale, en particulier maternelle***

Les propos de nos enquêtés mettent également en évidence une forte prégnance de la norme de disponibilité parentale. En effet, plusieurs des parents rencontrés relatent avoir aménagé ou réduit leur activité professionnelle pour être présents auprès de leur enfant, passer du temps avec lui, pouvoir respecter et « épouser » son rythme, en particulier durant les premières années de sa vie. De manière évidente, réduire son temps de travail permet

<sup>54</sup> Théry I., 1996, « *Famille : une crise de l'institution* », Notes de la Fondation Saint-Simon.

<sup>55</sup> Code civil, Titre IX « *De l'autorité parentale* », Chapitre 1, Article 371-1, modifié par la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 - art.13.

d'avantage de disponibilité. Certains travaux soulignent comment la RTT a facilité de manière générale, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et notamment pour les salariés ayant des enfants de moins de douze ans<sup>56</sup>. La possibilité donnée aux parents d'aménager leurs horaires, leur permet de s'organiser afin de réduire le recours à des modes de gardes. Libérer du temps sur l'activité professionnelle vise également à accroître les temps familiaux, des moments que parent(s) et enfant(s) partagent. Les parents adoptifs sont particulièrement encouragés par les professionnels de l'adoption à se rendre disponibles pour leurs enfants et eux-mêmes peuvent y être sensibles :

« *Ma femme a repris le travail à temps plein mais moi non, je continue à prendre mes mercredis. On voulait que Mila puisse dormir un jour par semaine et puis c'est une façon d'accompagner ces années* »

(Gilles, 49 ans, en couple avec Linda, adoption en Haïti via OAA, une fille de 7 ans)

En dehors de l'accroissement du temps passé ensemble est soulignée l'importance d'avoir des horaires plus conventionnels ou plus réguliers quand ce n'était pas le cas :

« *J'ai changé mon emploi du temps pour pouvoir être maman. Avant, je faisais des services de nuit pour SOS médecins, je travaillais 75 heures par semaine. J'ai modifié mon exercice, je me suis mise en médecin de PMI avec un statut de fonctionnaire, un emploi du temps régulier et stable* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

D'une certaine manière, les parents donnent la priorité au temps familial, l'enjeu étant de consacrer plus de temps à leurs enfants. Bien entendu, dans le cas de Solène, mère célibataire, la marge de manœuvre est plus étroite que pour des parents vivant en couple et qui peuvent plus facilement concilier leur rôle de parents et la nécessité d'organiser le domestique autour de l'enfant tout en tenant compte de leurs contraintes professionnelles. Si cette norme de la disponibilité est valorisée dans la parentalité contemporaine, elle revêt un enjeu supplémentaire pour les parents adoptifs, celui de la création du lien avec leur enfant.

Dans quelques cas, la volonté d'être disponible pour son ou ses enfants a même conduit à la décision d'interruption d'activité professionnelle, la disponibilité étant par définition « réactive » (elle intervient en réaction à une sollicitation extérieure), et ne pouvant aller de pair avec le choix ou la maîtrise de ces moments de disponibilité. Pour les parents concernés, la disponibilité s'entend ainsi comme une mise à disposition totale des enfants, par une présence permanente et continue, mobilisable à tout moment :

---

<sup>56</sup> Méda D., Orain R., 2002, Méda D., Orain R., 2002, « Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail », in Travail et Emploi, n° 90.

« J'ai décidé d'arrêter de travailler. Quand on a un travail, on a beau dire, il y a des moments qu'on rate avec les enfants : les amener à l'école, les ramener, déjeuner avec eux pendant la pause du midi... C'est des moments assez précieux pour nos enfants. Je suis plus détendue, plus à l'écoute, plus disponible pour avoir des échanges à des moments qui ne sont pas décidés par moi »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Le caractère normatif de cette disponibilité parentale est perceptible dans le vocabulaire utilisé par les enquêtés, qui relève souvent du registre de l'obligation, voire de la contrainte :

« Dans la semaine, je ne sors pas plus d'une soirée par semaine. Je m'oblige à rentrer chez moi le soir à 20 heures pour être avec lui jusqu'à 21 h 30, pour avoir du temps pour nous, pour dîner ensemble, parler, lire... A partir de 21 h 30, je recommence à travailler chez moi »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Cette norme de disponibilité est plus présente dans le discours des mères que dans celui des pères. Malgré les normes égalitaires qui valorisent l'importance pour l'enfant d'une relation de proximité affective au quotidien avec ses deux parents, les normes actuelles qui entourent la petite enfance posent le maternage comme fondamental. Le développement des problématiques autour du bien-être de l'enfant constitue une injonction principalement à l'égard des mères, leur demandant une disponibilité permanente.

Cela se vérifie pour les mères de notre corpus. Pour elles, il s'agit en effet tout à la fois de s'inscrire dans une posture de disponibilité temporelle, mentale, et psychologique, pour pouvoir intervenir en situation, au moment propice, répondre aux sollicitations, etc. Ainsi, il ne suffit pas seulement de se dégager du temps de présence auprès de ses enfants, encore faut-il aussi être en capacité d'oublier ses préoccupations quotidiennes et de rendre son esprit totalement disponible pour l'enfant :

« Le soir, quand je vais le récupérer à la garderie, je m'occupe de lui. J'ai à cœur d'être avec lui et de m'en occuper. Si le téléphone sonne, je suis susceptible de ne pas répondre ou d'abrégé la conversation. De 18 h 30 à 20 h 30, ce sont deux heures qui lui sont dévolues »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

On remarque d'ailleurs une forte réflexivité chez les mères adoptives, « marque de fortes injonctions pesant sur les femmes, celles-ci devant tout faire pour être de 'bonnes' mères avant tout »<sup>57</sup>. Les mères enquêtées effectuent de fréquents retours réflexifs sur leurs pratiques parentales : elles s'interrogent en permanence sur leur (suffisant ?) niveau d'investissement et d'implication auprès de leurs enfants. Elles redoutent de ne pas être

<sup>57</sup> Lécossais S., 2014, « Les mères ne sont pas des parents comme les autres », in Revue française des sciences de l'information et de la communication, n° 4.

suffisamment conformes à cette norme de disponibilité maternelle, dont elles savent que la transgression appelle l'opprobre social :

« *Je fais tout pour être un bon parent. Mais j'ai un axe d'amélioration. J'aimerais pouvoir lui consacrer encore plus de temps. Deux heures tous les soirs ça n'est pas énorme. Idéalement si je pouvais être à 50 %, ça serait mieux pour lui... Même si la situation professionnelle actuelle me va, à moi* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Dans ce discours est clairement énoncée la tension qui se pose avec d'un côté, l'identité de mère et de l'autre, une identité plus personnelle qui passe par l'activité professionnelle. Les arrangements apparaissent parfois insatisfaisants, marqués par la culpabilité :

« *Il faut être disponible, c'est important, même si ça n'est pas toujours facile. Moi, je ne le suis pas toujours autant que je le voudrais, car j'ai une limite dans mes compétences à jouer avec un enfant. Je ne suis pas super patiente, ni joueuse (...) Mon regret est qu'elle passe de longues journées entre l'école et le périscolaire (...) Moi ça me culpabilise un peu, elle doit être fatiguée* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

En filigrane, s'énonce une norme de la définition de la « bonne mère » mesurée, d'une part, par le temps passé avec l'enfant et les aménagements pour se mettre à sa disposition et d'autre part, par la capacité de se mettre à sa hauteur<sup>58</sup> : le parent peut à certains moments devenir un partenaire de jeu ce qui ne porte pas atteinte à sa définition de père ou de mère, bien au contraire.

### • *Responsabilité indéfectible et accompagnement vers l'autonomie*

Les parents adoptifs sont fortement marqués par la norme de responsabilité parentale, qui renvoie, selon la définition de J. Henriot, à la fois aux tâches et obligations imposées aux parents par l'État ou autres instances légitimes (obligation alimentaire, d'entretien, responsabilité pénale, etc.), mais aussi au sentiment de responsabilité, c'est-à-dire à la façon dont « *le sujet s'impose de faire ce qu'il croit devoir faire pour être tel qu'il croit devoir être* »<sup>59</sup>. Interrogés sur leur rôle de parent, les enquêtés se positionnent comme devant répondre de leur enfant dans tous les aspects de sa vie, qu'il s'agisse de son développement physique et psychologique, de son bien-être psychique, ou encore de ses apprentissages et de sa réussite scolaire... Avec, en filigrane, la crainte de mal faire, et la notion de « faute » en cas de difficultés :

<sup>58</sup> Singly F. (de), 2006, « *Les Adonaissants* », Paris, Editions Armand Colin.

<sup>59</sup> Henriot J., 1996, « *Responsabilité* », in *Encyclopedia Universalis*, Tome 19, 948b.

« Je veux que mon fils soit ouvert, n'ait pas peur de la vie, ose plein de choses, ait confiance en lui, ne soit pas replié sur lui-même, puisse se casser la figure sur des projets pas faciles... Je ne suis pas sûre de pouvoir y arriver. Si je n'y arrive pas, je le vivrai mal pour lui, et ça sera un échec pour moi »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

« A l'école, je voudrais que ça se passe mieux. Là, sur le livret, c'est déjà écrit 'comportement à améliorer'. Et je ne voudrais pas qu'un enseignant le prenne en grippe et que ça finisse mal. Je vais appeler la psychologue scolaire pour faire un débriefe avec elle. S'il y a un problème, je remettrai en cause la façon dont je m'y suis prise »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Au-delà de la crainte de mal faire, certains parents évoquent l'idée de la peur de « l'échec » comme si l'enfant était à ce moment-là exclu de la relation éducative. Quand les enquêtés évoquent un décalage entre leurs intentions éducatives et les résultats, ils semblent s'extraire de la relation et ne se placent que du côté du *rôle* de parent : tout se passe comme s'ils n'avaient pas réussi à éduquer suffisamment bien leur enfant pour que les résultats soient ceux attendus. Se dégage ainsi une sorte de paradoxe : dans l'idée d'échec, on ôte à l'enfant sa place d'acteur et *sa place dans la relation* éducative alors que par ailleurs, elle est prônée de manière récurrente dans la parentalité contemporaine. Cependant, il est pour le moins difficile d'énoncer que l'enfant peut être également partie prenante, non pas de « l'échec » du parent, mais de la non efficacité de certaines normes éducatives. Si l'on va au bout de l'idée « de la nature de l'enfant », on peut imaginer que des visions du monde peuvent émerger qui ne soient pas toujours convergentes avec celles de parents, ce qui se manifeste notamment à un âge plus avancé, au moment de l'adolescence et de l'âge adulte. A un jeune âge, la tension à l'œuvre pour les parents (et plus largement pour les éducateurs) se dessine ainsi entre le devoir de protéger l'enfant et l'injonction à le rendre autonome.

Dans l'éducation parentale, les parents définissent leur rôle comme celui de « tuteur » ou de « guide » qui apporte à l'enfant des repères qui font « cadre », qui font « pilier ». C'est la figure du *parent voyageur*: « les parents ont à accompagner leur enfant pour que la logique de l'expérience se fasse dans de bonnes conditions de sécurité »<sup>60</sup>.

« Il faut donner un cadre contenant aux enfants. C'est quelque chose auquel je crois beaucoup et je pense que plein d'enfants, d'adolescents et d'adultes sont angoissés car ils n'ont pas eu ce cadre contenant »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

<sup>60</sup> Singly F. (de), 2009, « Comment aider l'enfant à devenir lui-même, Guide de voyage à l'intention du parent », Paris, Editions Armand Colin, coll. « Eléments de réponse », p. 15.

« *Mon rôle c'est de poser des piliers pour que les enfants se construisent. C'est notre pleine mission de guider nos enfants dans une famille à peu près équilibrée* »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

L'éducation se dessine comme un socle de ressources sur lequel l'enfant peut et pourra s'appuyer tout au long de sa vie. Leur conception de la responsabilité parentale n'est pas uniquement centrée sur le présent, ils doivent amener progressivement leur enfant à « se débrouiller par lui-même ».

« *Avec mon mari, on s'est dit que notre mission d'éducation devait conduire nos enfants à être totalement autonomes, à trouver un métier et se débrouiller par eux-mêmes pour être confortables dans la vie* »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

« *C'est vrai que j'ai beaucoup en tête le fait qu'elle devienne autonome* »

(Elise, 41 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Deux dimensions sont évoquées dans ce discours : celle de l'indépendance et celle de l'autonomie. L'indépendance fait référence aux différents seuils d'entrée dans l'âge adulte et se définit par l'acquisition des statuts sociaux associés aux différents seuils : la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ du domicile parental, le mariage, la naissance du premier enfant<sup>61</sup>. Ce passage des seuils est marqué par une acquisition d'une indépendance spatiale, matérielle et financière. Cependant pour les parents, l'objectif n'est pas seulement celui de l'indépendance, c'est-à-dire de l'accès de l'adolescent ou du jeune adulte à des ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel, parental. L'enjeu est également, et peut-être même surtout, celui de l'autonomie : il s'agit de faire en sorte que l'adolescent se donne lui-même ses propres règles, participe le plus possible à l'élaboration de l'univers dans lequel il vit<sup>62</sup> :

« *En tous cas, j'ai envie qu'ils soient autonomes. Les limites ne sont valables que si eux se les fixent. Dans quelques années, ils seront contents d'avoir ce truc* »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Pour atteindre cet objectif, les parents vont veiller à placer régulièrement l'enfant dans des situations où il doit agir seul, s'autoréguler...

<sup>61</sup> Galland O., 2009 (7<sup>ème</sup> édition), « *Les jeunes* », Paris, Editions La Découverte, Collection Repères.

<sup>62</sup> Ramos E., « *Recherche-action Ville, Vie, Vacances. Compte-rendu du premier temps d'échange : Autonomie, indépendance et entrée dans l'âge adulte* », Intervention au Centre de Ressources Politique de la Ville Bretagne et Pays de Loire, Angers, février 2011.

« Je considère que c'est important d'apprendre à se prendre en charge. C'est un enfant à qui j'ai appris très tôt à mener des petites choses, à se responsabiliser. Je lui ai appris à rester tout seul à la maison dès 5 ans, pour ne pas l'avoir dans les pattes quand je fais des courses. Je lui ai appris à 5/6 ans mon numéro de portable par cœur, si jamais il est perdu. Je lui ai appris très tôt à demander des choses aux gens »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Jouer auprès des enfants un rôle d'accompagnateurs, leur permet d'accéder à l'indépendance et à l'autonomie et de développer un soi raisonnable<sup>63</sup>. Ces normes, auxquelles se réfèrent largement les parents adoptifs sont aussi celles qui régissent les conduites de l'ensemble des parents contemporains.

### 1.2.3 – Des rôles éducatifs clivés par le genre

Une recherche sur le temps parental distingue le temps maternel et le temps paternel<sup>64</sup>. Le temps d'entretien et de réparation est un temps nettement maternel. Il comprend le temps passé à préparer les repas, les vêtements, à conduire l'enfant chez le médecin quand il est malade... Le père donne un coup de main, mais c'est la mère qui le prend le plus souvent en charge. Un deuxième temps est celui du développement. Il regroupe l'ensemble des activités qui en majorité sont des activités liées au suivi scolaire. C'est un temps qui est également le plus souvent maternel. Ce sont les mères qui libèrent plus de temps, qui organisent davantage leurs temps professionnel et personnel par rapport à leurs enfants. Un troisième et dernier temps est celui du réconfort : il concerne surtout les temps passés à câliner, à écouter, à jouer. Ces temps sont importants puisque les moments passés à jouer prouvent l'affection des parents. Ce troisième temps est maternel et aussi paternel. Un résultat important qui ressort de ces analyses est donc que le temps du père diffère fortement du temps de la mère : il comprend essentiellement le rituel du travail de réconfort. En revanche, sont peu présent le temps d'entretien et le temps du suivi scolaire. Ajoutons que le temps masculin, le temps paternel comprend aussi le temps professionnel. Beaucoup d'hommes appréhendent le temps professionnel comme une forme de temps parental indirect. Le discours des parents adoptifs traduit relativement bien cette analyse, il renvoie à une vision plutôt genrée de la parentalité, avec la mise en avant, lors des entretiens, de fonctions dévolues à chaque sexe. Lorsqu'elles parlent de leur rôle parental, les mères de notre corpus font avant tout référence à l'amour, aux soins, et à des qualités codées socialement comme féminines, voire maternelles :

« Le rôle d'une mère, c'est l'amour et la protection. C'est important que mon fils reconnaisse l'autorité de ses deux parents. Mais je suis beaucoup plus tendre que le papa »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

<sup>63</sup> Singly F. (de), 2010, « Jeunesse et pouvoir sur soi », in Agora débats/jeunesses, n° 56, pp. 25-33.

<sup>64</sup> Singly F. (de), 1996, « Le temps, maternel et paternel, consacré à l'enfant », in Dandurand R. B., Hurtubise R. et Le Bourdais C. (dir.) *Enfances. Perspectives sociales et pluriculturelles*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

« *Mon mari est sur la même longueur d'onde, on a la même vision des choses, de ce qui est acceptable ou pas. Après, chacun a sa façon de faire, sa vision, donc il a peut-être d'autres repères que moi, mais chacun est complémentaire. On a chacun un peu d'autorité, mais il est plus ferme que moi, car c'est un homme...* »

(Géraldine, 41 ans, en couple avec Roger, deux adoptions en Colombie via OAA, un garçon de 10 ans et deux filles de 7 ans)

De leur côté, les pères évoquent avant tout, pour qualifier leur rôle de père, une fonction d'autorité :

« *Je me décrirais comme un papa autoritaire, câlin... Il faut savoir aller sur tous les registres, en fonction de la situation et des moments. Mais j'ai plus d'autorité que ma femme, c'est normal* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Pour François de Singly, trois caractéristiques définissent le père. La première est que le père est peu relationnel. Bien que se situant dans le registre de l'intervention affective, l'homme ne parvient pas ou peu à être relationnel au sens psychologique du terme, dans la mesure ou souvent des séparations, des cloisonnements et la ritualisation des moments passés avec ses enfants empêchent, pour une part, l'ouverture d'un réel dialogue comprenant des informations très personnelles. Cette forme d'échanges ne correspond pas au modèle du dialogue permettant de révéler l'identité personnelle. La deuxième caractéristique qui définit le père est qu'il apparaît comme le responsable de la famille unie. Il partage son temps familial en deux grandes catégories : le temps passé avec le groupe et le temps mis à sa disposition personnelle. Il se pense comme un individu en famille dont il estime avoir la responsabilité et en ce sens il est le représentant de la famille. Lorsque la famille se met en scène à travers une activité commune, le père se reconnaît et est reconnu comme étant le représentant et le responsable de la famille. Dans cette deuxième caractéristique s'inscrit sa fonction d'autorité. Quant à la troisième caractéristique, il partage avec son épouse ou sa compagne les responsabilités concernant les enfants. En effet, si certains temps sont exclusivement maternels, comme les devoirs scolaires, le choix des habits, la surveillance du rangement des affaires, le père, lui, n'a aucun domaine de responsabilités propres. L'homme n'est pas absent de l'éducation familiale, mais on peut dire qu'il partage presque toujours avec son conjoint ce qu'il fait en tant que père. Rappelons que malgré les discours sur les *nouveaux pères*, en dix ans (1999-2010) le temps paternel consacré aux soins à l'enfant n'a augmenté que de cinq minutes<sup>65</sup>.

Dans notre corpus, les enquêtés ne semblent pas négocier avec les représentations qui leurs assignent un rôle lié à leur genre. Au contraire, ils semblent s'être plutôt appropriés ces représentations, et rentrent dans la catégorie des couples aux arrangements traditionnels (versus couples aux arrangements égalitaires), caractérisés par un fonctionnement où :

- les mères assument majoritairement les activités domestiques et adaptent leurs stratégies et temporalités professionnelles aux besoins domestiques ;

<sup>65</sup> Ricoch L., Roumier B., 2011, « *Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet* », in *Insee première*, n° 1377.



- les pères, qui, restant les principaux pourvoyeurs de revenus, s'investissent peu dans les tâches domestiques, et sont surtout investis dans des tâches éducatives tournées vers l'extérieur (par exemple les activités sportives ou de plein air avec leurs enfants).

On peut se poser la question de savoir si sur ce plan, le contexte de l'adoption ne favorise pas une sur-conformité à la répartition sexuée des rôles parentaux ? On peut en effet faire l'hypothèse de l'existence d'un impact assez fort des discours institutionnels sur la répartition des rôles entre père et mère au sein du couple adoptif. Or plusieurs études ont montré que les prescripteurs de normes parentales (dont font partie les institutions et professionnels en charge de l'enfance) restent relativement conservatrices dans les rôles parentaux qu'elles présentent.

### 1.3 – Une éducation rejoignant largement le style éducatif des milieux aisés

« Une adoption, c'est entre 15 et 30 000 euros, ça a un coût !! »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

#### 1.3.1 – La valorisation de l'expression de la personnalité et de la qualité relationnelle

- *Aider les enfants à découvrir leurs potentialités, à exprimer leur personnalité*

François de Singly dans « *Le soi, le couple et la famille* »<sup>66</sup> rappelle comment les parents contemporains sont sommés de poursuivre un objectif : ils doivent aider leur enfant, quelque soit son sexe, à découvrir sa personnalité latente sans lui imposer leurs désirs, vœux, aspirations. La littérature éducative d'inspiration psychologique ne cesse de le rappeler : « *Les parents ne doivent pas s'acharner à créer l'enfant qu'ils voudraient avoir, mais au contraire à le faire devenir ce qu'il est en puissance, à épanouir ses potentialités* »<sup>67</sup>. L'enfant aurait des talents cachés et le travail d'écoute des parents devient un travail de dévoilement des talents, vrais ou supposés. Cette norme invite les parents à seconder les qualités des enfants, à éviter de mettre en place un « dressage » pédagogique : l'enfant n'est pas considéré comme un réceptacle mais comme un individu à part entière. L'enfant a le droit d'être lui-même et doit parvenir à son plein équilibre, à l'épanouissement de sa personnalité sans qu'on le force avec des éléments étrangers à sa nature profonde. Les parents se doivent d'aider les enfants à se construire, à construire leur individualité. La psychanalyste Françoise Dolto a contribué à faire de cette recommandation une norme de référence : « *Le développement d'un enfant se fait comme il se doit, au mieux de ce qu'il peut, selon la nature qui est la sienne au départ de la vie, quand il se sent aimé par des parents qui s'aiment et qu'il y a de la gaieté dans l'air (...). Un enfant heureux, bien dans sa peau, c'est celui qui développe comme il a, lui, à se développer, avec ses particularités respectées* »<sup>68</sup>. Le travail de révélation de l'identité enfantine montre que si l'affection est en effet l'une des dimensions du fonctionnement de la famille contemporaine, le travail

<sup>66</sup> Singly F. (de), 1996, « *Le Soi, le couple et la famille* », Paris, Editions Nathan.

<sup>67</sup> Bettelheim B., 1987, « *Pour être des parents acceptables. Une psychanalyse du jeu* », Paris, Editions Robert Laffont.

<sup>68</sup> Dolto F., 1979, « *Lorsque l'enfant paraît* », Paris, Editions Le Seuil, tome 3.

parental se complique. Il implique, en effet, que les parents apprennent à décoder les talents de chaque enfant en se conformant à sa nature révélée. C'est le mythe de pygmalion. Il s'agit donc de reconnaître à l'enfant une identité qui ne se réduit pas à celle de « petit ». Dès le plus jeune âge, l'enfant doit apprendre autre chose que l'intériorisation de son statut pour aussi devenir lui-même, et c'est le rôle du parent que de l'y aider :

« *Ce qui est important, c'est de développer quelque chose de leur personnalité. On essaye beaucoup de les ouvrir au monde* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

« *Je dois leur mettre à disposition des bouquins, leur ouvrir l'esprit, leur apprendre ce qu'est la valeur travail... Mais après c'est eux* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

« *Elle a des talents de motricité, on cherchera à les faire s'exprimer* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Ce travail d'accompagnement de l'enfant dans la découverte de ses potentialités passe par un discours de valorisation des projets, des compétences et des aspirations de celui-ci. Le regard positif contribue au développement d'une bonne image et d'une bonne estime de soi. Les parents, de ce point de vue, sont des *autrui significatifs* qui ont un rôle de validation dans l'identité de leurs enfants :

« *C'est important que les filles développent leur individualité, prennent confiance en elles-mêmes, se disent que c'est bien d'être une fille* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

« *Il faut flatter les enfants. Moi je veux qu'il se sente bien, qu'il sente qu'on l'aime. Pour qu'il puisse avoir foi en lui-même, dans sa capacité à entreprendre. Moi je n'ai pas eu cette chance avec mon père, qui est très critique, très 'casse délires'. Je lui ai dit que je voulais être photographe... Et aujourd'hui je travaille dans une banque* »

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans ½)

Laisser parler la « nature » de son enfant y compris si cela va à l'encontre de ce que l'on aurait imaginé pour lui est souligné dans certains discours :

« *La réussite scolaire pour moi, c'est important, mais j'essaie de ne pas trop lui mettre la pression là-dessus. En même temps, je fais des progrès, je me rends compte de la richesse de sa nature et je sais qu'elle fera quelque chose, même si elle travaille dans un centre hippique, même si ce n'est pas très valorisant et mal payé. Si c'est ce qu'elle veut, je trouve que c'est ce qui est important, son épanouissement* »

(Anne, 51 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

Rappelons qu'un deuxième paradoxe est à l'œuvre dans l'éducation contemporaine : l'enfant doit devenir lui-même *et* l'enfant doit réussir à l'école. On connaît en France le poids de la norme de la réussite scolaire, l'individu est prédéfini dès son plus jeune âge par sa trajectoire scolaire<sup>69</sup>. Si la famille a une fonction de révélation des identités<sup>70</sup>, elle ne perd pas pour autant sa fonction de reproduction sociale et les stratégies éducatives visent à produire des « agents sociaux » dignes et capables de recevoir l'héritage du groupe, l'enjeu étant de maintenir la position sociale du groupe voire de l'élever<sup>71</sup>. Les stratégies scolaires des familles en sont une des formes : les parents investissent et développent un ensemble de stratégies pour aider à la réussite de l'enfant. L'enfant est ainsi investi autant d'affectivité que d'ambition. Dans certains cas, les parents renoncent à certaines idées qu'ils avaient, réajustent leurs attentes pour les mettre en adéquation avec un potentiel et les spécificités qu'ils perçoivent de l'enfant. Ils peuvent également être amenés à rogner sur une des normes fortes de l'éducation contemporaine, celle de la réussite scolaire. Nous pouvons nous demander si cette alternative obligée n'est pas plus acceptable pour des parents adoptifs que pour des parents biologiques. En effet, nous verrons ultérieurement comment la préoccupation d'un rattrapage éducatif est présente dans le discours de nos enquêtés. De ce fait, il se peut que l'évaluation de la réussite scolaire de leur enfant, se fasse davantage en référence à sa progression individuelle qu'à la comparaison avec les autres enfants.

En cas de fratrie, la volonté de respecter l'individualité et la personnalité de l'enfant se traduit par des stratégies d'individualisation du temps passé avec ses enfants.

« *On veut passer du temps avec les enfants, et surtout le soir. On passe des demi-heures séparément, en tête-à-tête avec elles. Soit ma femme, soit moi. Les enfants insistent et adorent ces moments, même la plus grande qui a 12 ans. Ce sont des moments très importants qu'on veut maintenir, où elles disent ce qu'elles ont sur le cœur, se confient facilement, parlent de leurs cauchemars, de leurs espérances...* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

<sup>69</sup> Van de Velde C., 2008, « *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », Paris, Presses universitaires de France, coll. Le lien social.

<sup>70</sup> Singly F. (de), 1993, « *Sociologie de la famille contemporaine* », Paris, collection « 128 », Nathan.

<sup>71</sup> Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, « *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Editions de Minuit.

« *On essaye qu'ils s'individualisent, et ne vivent pas tous les trois les mêmes choses. On leurs dit que tous les trois ont leur personnalité et qu'ils peuvent vivre des expériences différentes et aimer des choses différentes* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

La relation d'individu à individu fait partie de la relation parent/enfant. Le lien se construit également dans des tête-à-tête qui permettent de développer des relations interindividuelles, les réunions familiales (avec le groupe entier) ayant d'autres enjeux dans la constitution des liens.

### • *La qualité relationnelle*

Les enquêtés soulignent l'importance de la qualité relationnelle qui se traduit par le recours à l'autorité négociatrice plutôt qu'à l'autorité coercitive : l'échange et la discussion sont conçus comme des outils privilégiés d'éducation. Historiquement, les parents sont les héritiers d'une évolution des relations familiales inscrite dans la loi du 4 juin 1970 qui substitue « l'autorité parentale » à « la puissance paternelle » (art. 371-2). Trois concepts sont au centre de cette réforme : celui d'égalité des époux et parents face à l'enfant ; celui de l'intérêt de l'enfant ; celui du contrôle judiciaire devenu nécessaire pour arbitrer d'éventuels conflits entre parents ou entre parents et enfant. On assiste ainsi, d'une part, à un recentrage des positions de chacun des membres de la famille. Au centre l'enfant en face de lui, responsables de lui, ses parents. Entre les deux : des médiateurs, des spécialistes judiciaires. D'autre part, cette loi introduit des valeurs nouvelles : l'accord présumé entre parents lorsque l'un d'eux fait un acte concernant l'enfant, ou encore, par exemple, l'interdiction d'utiliser des sanctions corporelles envers l'enfant pour se faire obéir, suppose un type de relation où le respect de la parole de l'autre prime sur l'exercice d'un pouvoir. Avec la notion « d'autorité parentale » c'est une nouvelle vision de la personne et des rapports familiaux : la fonction de la parole apparaît primordiale. La paternité est définie dans ces énoncés moins comme une place ou comme un état que comme une fonction à exercer personnellement. C'est par des prises de décisions, des paroles et des actes que le père comme la mère vont manifester qu'il ou elle assume leur enfant. Les parents rencontrés mettent au centre de leur éducation et de leur relation à l'enfant les principes qui sont constitutifs de cette loi : la parole et la négociation. Ces principes apparaissent centraux pour les enquêtés, ils indiquent éviter tout usage de la contrainte. Ils disent expliquer les exigences et interdits qu'ils posent, et ce dès le plus jeune âge. Avec les plus grands, ils indiquent chercher à expliquer, argumenter, convaincre...

« *On est dans la négociation conditionnelle : 'Tu feras ça, alors moi je ferai ça'. On n'est pas dans le chantage. C'est plutôt une règle de vie* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

« *A la maison, il n'y a pas de sujets tabous. On parle beaucoup, on inclut les enfants dans les décisions qu'on prend...* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

« *On est ferme, mais en ayant des discussions, en parlant* »  
(Thomas, 47 ans, en couple avec Evelyne, adoption individuelle au Mali,  
une fille de 5 ans)

Les parents expliquent, explicitent, argumentent et laissent également l'enfant verbaliser : discuter, s'exprimer. Nous sommes moins là dans une dimension de participation de l'enfant aux décisions qui le concernent que de l'aider à comprendre ce qui l'entoure, à y voir plus clair dans certaines situations, dans certaines relations, à s'approprier des informations qui peuvent lui apparaître confuses... :

« *Je suis beaucoup dans la discussion et je tiens beaucoup à ce qu'il verbalise. Je pense que c'est hyper important et ça n'est pas le cas de tout le monde. Notamment quand je vois les deux filles de mon compagnon* »  
(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de  
4 ans ½)

Comme le dit une mère, verbaliser c'est :

« *A mettre des mots sur les choses* »  
(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de  
6 ans ½)

Dans ces échanges, l'enfant n'est pas seulement considéré comme « petit ». Il est « petit » dans la mesure où il ne comprend pas tout et l'explication fait partie du rôle de parent. Mais les parents estiment également que les informations des grands doivent être les mêmes que pour les petits, ce qu'ils traduisent par « *il n'y a pas de tabous* ». Il ne s'agit pas d'assigner l'enfant à une classe d'âges, mais de l'élever en le faisant entrer progressivement dans le monde des adultes :

« *Des fois même, on me dit 'Bon sang, tu lui expliques des choses bien compliquées !'. Je lui ai déjà expliqué, par exemple, comment on fait les bébés, et comment ils sortent, puisqu'il me l'a demandé un midi. C'est important qu'il n'y ait pas de tabou, on peut dire la vérité aux enfants, en adaptant le langage. Mais quand quelqu'un est mort, il est mort, quand on mange un steak, c'est bien un animal, etc.* »  
(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de  
4 ans ½)

Ainsi, on retrouve, chez les parents adoptifs, les ingrédients de la conduite parentale moderne caractéristiques des milieux sociaux financièrement et/ou culturellement aisés : regard positif, exploration des aptitudes de l'enfant par l'ouverture sur le monde extérieur et les autres, négociation avec lui, dans le respect de son individualité et de ses aspirations<sup>72</sup>. Mais on retrouve également chez eux des éléments relatifs à la vision du monde de ces classes moyennes et supérieures.

<sup>72</sup> Vozari A.-S., sous la direction de Bessin M., 2011, « *Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles* », in Dossier d'étude, Cnaf, n° 136.

### 1.3.2 – La valorisation d'une liberté et d'une ouverture intellectuelles

Dans le discours des enquêtés, on note l'importance accordée à la curiosité et aux apprentissages informels. Selon, Daniel Schugurensky, l'éducation non-formelle renvoie à toute activité éducative organisée se déroulant en dehors du système scolaire officiel<sup>73</sup>. L'auteur la qualifie de « *curriculum caché* », elle inclut les expériences à partir desquelles les individus acquièrent des connaissances qui ne sont pas celles des programmes énoncés. Certains des parents en donnent une définition proche distinguant les apprentissages dispensés dans les institutions scolaires et ceux qui peuvent se réaliser en dehors :

« *Au niveau scolaire on fait ce qu'il faut mais on n'en fait pas trop. J'essaie de faire plein d'autres choses par contre, de travailler sous forme de jeux, des ateliers... Par exemple, hier, on a été aux ateliers du centre Pompidou. Quand j'ai mes cours de dessin, je la prends avec moi et c'est enrichissant tout ça, se concentrer sur quelque chose. Et puis on voyage beaucoup aussi. Donc c'est plutôt par des biais détournés que par les devoirs scolaires...* »  
(Anne, 51 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

Dans les relations familiales, Nathalie Roucoux note que les façons de faire en matière de jeux et de jouets (choix, achats, rangement, partages et limites de temps et d'espace) sont facilement et fréquemment mises en discussion, « *les uns ou les autres n'ayant a priori pas davantage de savoirs ou de compétences en la matière, la formation de chacun se présente donc comme un échange d'expériences, de vécus qui se nourrissent mutuellement et s'enrichissent en se discutant* »<sup>74</sup>. Les apprentissages informels sont mis en lien avec une conception de l'éducation qui relève en partie d'une élaboration commune et qui en tout cas laisse une place à chacun des participants : « *Si ces parents insistent auprès de leurs enfants sur la nécessité, en termes d'insertion professionnelle, de détenir un capital culturel objectivé par des notes, des classements et des diplômes, la connaissance, entendue ici comme un rapport lucide aux autres et aux choses, est valorisée en soi comme une composante indispensable du développement personnel* »<sup>75</sup>. L'éducation informelle apparaît comme un moyen d'aider l'enfant à apprendre sans le forcer, ce qui s'inscrit dans les principes d'une éducation par l'autonomie.

Les parents hiérarchisent les différentes activités, ils en privilégient certaines et en refusent d'autres ou en tout cas ils exercent un fort contrôle et notamment sur la culture de l'écran qui regroupe les pratiques qui se font sur ordinateur, télévision, console, tablette... La « *culture de l'écran* »<sup>76</sup> est une expression qui a été consacrée par Josiane Jouët et Dominique Pasquier il y a une quinzaine d'années qui pointaient les inégalités sociales face aux écrans. A cela s'ajoute, une forte corrélation prévisible entre le niveau de diplôme et le refus de regarder la télévision, qui s'inscrit clairement dans le « *procès de la télévision par les intellectuels* »<sup>77</sup>.

<sup>73</sup> Schugurensky D., 2007, « *Vingt mille lieues sous les mers : les quatre défis de l'apprentissage informel* », in Revue française de pédagogie, n° 160.

<sup>74</sup> Roucoux N., 2007, « *Les loisirs de l'enfant ou le défi de l'éducation informelle* », in Revue française de pédagogie, n° 160, pp. 63-73.

<sup>75</sup> Van Zanten A., 2009, « *Le travail éducatif parental dans les classes moyennes et supérieures : deux modes contrastés d'encadrement des pratiques et des choix des enfants* » in Informations sociales, n° 154, pp. 80-87, Cnaf.

<sup>76</sup> Jouët J., Pasquier D., 1999, « *Les jeunes et la culture de l'écran. Enquête nationale auprès des 6-17 ans* », in Réseaux, volume 17, n° 92-93, pp. 25-102.

<sup>77</sup> Bergier B., 2010, « *Pas très cathodique. Enquête au pays des 'sans télé'* », Toulouse, Editions Érès.

« *On ne la met pas, ou très peu, dans le monde des écrans. On ne va pas la mettre devant les informations, on veut la protéger des choses choquantes. Et puis on ne veut pas non plus qu'elle ne soit pas passive et avale bêtement des choses. C'est un choix qu'on a fait nous dans notre manière d'éduquer* »

(Evelyne, 45 ans, journaliste, en couple avec Thomas, chef de projet informatique, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

« *Je considère qu'un enfant a besoin de jouer et de développer son imaginaire, d'apprendre à rêver, c'est ça qui est important* »

(Julie, 38 ans, contrôleur de gestion, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Les parents peuvent privilégier la lecture qui apparaît autrement plus riche dans la constitution de ressources pour l'enfant :

« *Pour l'instant, il n'y a pas de jeux vidéos. Il ne regarde pas n'importe quoi à la télévision, et je limite le nombre d'heures d'écran (...) Les livres, c'est hyper important et je lui ai toujours beaucoup lu de livres. J'ai envie qu'il soit intelligent et réfléchi, qu'il ait du vocabulaire. On voit tellement de jeunes aujourd'hui abrutis par les écrans et qui ne savent même plus réfléchir !* »

(Sylviane, 36 ans, journaliste, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Les valeurs éducatives parentales peuvent également s'inscrire dans un refus de la société de consommation et de l'adoption d'un mode de vie alternatif et écologique... Certains des parents se tournent vers le local et le bio, avec une préoccupation nutritive en lien avec la santé, mais également avec des manières de consommer différentes :

« *On fait tout ce que tout bon parent fait : ne pas les faire manger trop salé ou trop sucré, réduire le gras, les jus sucrés, refuser le coca. Il y a un Biocoop près de chez nous donc une partie des aliments, on les achète là-bas. C'est le double du prix du Carrefour, mais ça a meilleur goût* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans).

Dans ce discours, Hugo convoque la figure du *bon parent*, qui souligne qu'au-delà d'une conception d'un mode de vie, il s'agit également d'assurer une certaine surveillance alimentaire pour l'enfant : être attentif et supprimer ce qui pourrait porter atteinte à sa santé et à son bien-être.

D'autres valeurs s'inscrivent dans ces manières de consommer :

« *On mange le plus sainement possible. Je suis anti système, anti société de consommation... On a un grand jardin. J'ai participé longtemps à un réseau d'échange local...* »

(Sonia, 43 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 5 ans)

Le sociologue Stéphane Hugon estime, en ce sens, que « *cette nouvelle consommation est largement motivée par une recherche de relation sociale* »<sup>78</sup>. Ce qui peut également constituer de l'entre soi, ces nouveaux consommateurs appartenant davantage à des milieux aisés. En tout cas, certains parents valorisent le modèle de la « consommation collaborative », ils achètent moins, l'usage étant valorisé par la propriété.

Un premier point à retenir est de voir comment les actes et les choix les plus quotidiens sont des vecteurs de transmission d'une vision du monde parentale. Le deuxième serait de rappeler que les parents de notre corpus sont plutôt d'un milieu moyen et supérieur, milieux qui sont les plus investis dans les nouveaux modes de consommation. On pourrait également se demander si les parents adoptifs n'y seraient pas plus sensibles dans la mesure où cela peut être une manière de se consacrer, de prendre soin de l'enfant qui peut impliquer de passer plus de temps avec et pour l'enfant :

« *Je lui ai toujours fait ces purées et il a des couches lavables* »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans 1/2)

Malheureusement, en raison de l'absence de données sur cette question, nous ne pouvons en rester qu'au stade de la formulation d'une hypothèse.

## 1.4 – Des tensions pour être un « parent suffisamment bon »

### 1.4.1 – Des arbitrages entre normes éducatives paradoxales

Le parent contemporain doit à la fois se situer sur le registre de l'affectivité *et* savoir exercer une autorité. Il doit aider l'enfant à devenir lui-même, à être autonome mais sans intervenir... Ainsi, les valeurs modernes de l'éducation parentale ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre et les parents sont confrontés à des exigences subtiles et contradictoires : Comment peut-on éduquer, guider l'enfant sans imposer ? Le questionnement de Paul s'inscrit dans cette tension :

---

<sup>78</sup> Hugon S., 2013, « *L'altruisme et la consommation collaborative* », Mémoire Master 2 dirigé par Decaestecker M.-L., Business School, Rouen.



« Il y a des choses sur lesquelles je suis obligé de lâcher sinon c'est la bagarre permanente. Des choses sur lesquelles je suis plus cool que j'aurais aimé l'être. Je pensais que j'allais mettre le holà plus rapidement. Quand il court et saute sur le canapé, je déteste ça. Mais dès que j'ai le dos tourné, il le fait avec sa sœur. Je laisse faire... Qu'est-ce qui prime leur moment de complicité ou mon autorité ? »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Les parents, de manière générale, s'interrogent sur le fait qu'ils soient ou non de *bons parents*. En effet, on constate que la logique de l'épanouissement de l'enfant engendre une autoévaluation parentale permanente voire une disqualification : les parents sont toujours soit trop autoritaires, soit trop permissifs, ils aiment trop ou pas assez leurs enfants, ils cherchent trop à imposer ou ne transmettent pas assez...

A la bonne distance parent/enfant dans la relation éducative, s'ajoute celle de la « nature » de l'enfant à laquelle le parent doit s'adapter. En effet, il doit favoriser les apprentissages, stimuler l'enfant tout en respectant sa personnalité :

« Elle ne sait pas se concentrer. Je lui ai achetée un livre de coloriage, elle n'en a rien à faire. Bon, ce n'est pas grave, je ne vais pas l'embêter avec ça maintenant. On a les enfants qu'on a et on fait avec »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

« On a les enfants qu'on a » dans le discours de cette mère souligne une identité personnelle de l'enfant dont le parent tient compte. Le rôle parental apparaît là comme un rôle d'écoute et d'accompagnement qui prend en compte les spécificités de son enfant pour s'y adapter. Plus que des règles éducatives, ce sont des ajustements qui se font au fur et à mesure des moments et des activités. Ces ajustements se font parfois en faveur de l'enfant comme l'illustre le discours de Julie qui renonce à ce qu'elle avait envisagé comme activité et « fait avec » l'enfant qu'elle a. Dans une certaine mesure, c'est l'enfant ou plutôt ce que le parent perçoit de son enfant qui lui dicte le « bon » comportement éducatif.

On a vu l'importance du temps passé en famille et le paradoxe se maintient, ce temps est consacré à faire des activités avec ses enfants et à les aider à s'autonomiser :

« On ne fait pas un enfant pour le laisser à l'étude ou au périscolaire. On le fait pour être là quand il a besoin de nous, s'en occuper le week-end. Mais ça fait partie de l'éducation et de l'apprentissage que de lâcher ses parents »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Le paradoxe de l'éducation contemporaine engendre donc des situations de tensions pour les parents dans lesquelles il s'agit d'une certaine manière d'intervenir sans intervenir.

Qu'ils adhèrent ou pas aux normes « psy », les parents y font référence, d'autant plus que dans les démarches pour l'obtention de l'agrément et également par la suite, dans leurs interactions avec les professionnels de santé spécialisés dans l'adoption, ces normes sont soulignées. Ce n'est pas seulement la « nature profonde » de l'enfant qui est en jeu mais également le décodage d'un passé inconnu des parents à partir des comportements de l'enfant. Cette écoute de l'enfant est donc mise au centre construisant ainsi une spécificité de la parentalité adoptive. Un père explique :

« On essaye de montrer le parent parfait devant le psy, qui s'occupe des enfants 24 heures sur 24, respecte tous ses aspects psychologiques. On essaye de montrer qu'on est occupé que par l'enfant, son comportement... Sinon on n'est pas un bon parent. Et aujourd'hui, bien sûr, je ne le fais pas. Je me dis souvent 'Je m'en fiche, si tu n'as pas envie de faire telle ou telle chose'. Par rapport à l'engagement de mettre l'enfant adoptif au centre de tout, je ne le fais pas. Et l'enfant n'a pas besoin de ça »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Si ce père fait référence aux normes savantes, il arbitre en faveur de ses principes.

#### 1.4.2 – Des écarts entre normes et contraintes objectives

Au registre des conceptions éducatives s'ajoute celui de l'organisation matérielle et concrète du domestique. Là aussi nous pouvons relever un certain nombre d'écarts entre des conceptions éducatives et les contraintes que rencontrent les parents. Un premier écart peut être lié aux contraintes temporelles. En effet, l'application d'une norme peut être incompatible avec les engagements, le planning et l'organisation des parents. De ce fait, les parents ne sont pas toujours en mesure de répondre aux injonctions de disponibilité et de respect du rythme de l'enfant, en raison d'impératifs professionnels, domestiques ou personnels.

« C'est frustrant car je m'étais dit que je jouerais beaucoup avec lui. Mais on est complètement happé par le matériel, le quotidien... Je n'ai pas forcément le temps de jouer avec lui autant que je le voudrais... »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

Là aussi, les discours alternent entre désirs, représentations personnelles et conseils éducatifs reçus des professionnels de l'adoption :

« On n'est pas des ayatollahs des horaires par rapport aux heures de repas et de coucher. Même si j'ai beaucoup entendu que ça donnait un cadre aux enfants. Nous, avec mon travail, on mange rarement avant 20 heures, et le coucher se fait rarement avant 21 h 00 / 21 h 30 »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Des écarts en cas de stress, de fatigue sont également rapportés. Ils mettent l'accent sur la question d'une régularité, d'une constante de la manière d'être :

« *C'est comme tous les parents, il y a des moments où on est plus fatigué que d'autres* »

(Géraldine, 45 ans, en couple, adoption en Russie via OAA, deux garçons de 8 et 5 ans)

Des principes éducatifs peuvent être mis à mal quand la patience est épuisée par l'état de fatigue :

« *J'ai donné des fessées à mon fils quand il était plus petit... Il testait, cherchait les repères. Et j'étais fatiguée. Mais je ne le vivais pas très bien. Je m'étais dit que je ne le ferais jamais, car ça ne résout rien. C'est mieux de résoudre par le dialogue* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans 1/2)

Certains écarts rapportés concernent davantage les premiers temps après l'arrivée de l'enfant. Se sont alors confrontées les dimensions du parent statut et celle du parent relationnel. Les représentations et les normes éducatives élaborées en-dehors de la présence de l'enfant ont été revues à l'aune des faits et des contraintes du quotidien, les réajustements définissant l'expérience parentale :

« *J'ai essayé de respecter le conseil de ne pas faire garder mon enfant par quelqu'un d'autre au début. Mais au bout d'un mois, j'étais épuisée. J'ai un petit garçon tonique, qui veut tout explorer. J'étais fatiguée, je n'avais pas assez de sommeil. C'était dangereux car je m'endormais dans la journée alors que le petit était là. Au bout d'un moment, une dame dans l'immeuble d'à côté a accepté de le prendre deux après-midi par semaine, j'avais besoin de me retrouver, de souffler. C'était une période un peu difficile pour moi. C'est pour ça que quand j'ai eu l'opportunité de le mettre en crèche, je l'ai fait, à l'encontre des conseils qui disent de ne pas mettre l'enfant rapidement en crèche* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans 1/2)

Ainsi, les contraintes quotidiennes constituent l'environnement de l'exercice de la parentalité. Elles sont soulignées comme étant parfois plus déterminantes que les idées et les principes éducatifs dont l'application doit parfois être pondérée.

#### 1.4.3 – Normes et évitement des tensions relationnelles

Les principes éducatifs parentaux peuvent également être laissés provisoirement de côté quand le parent ne veut pas entrer en tension ou en conflit avec ses proches, son (ses) enfant(s) ou son conjoint. Nous sommes là dans une dimension relationnelle. « *Céder par facilité* », « *laisser couler* » telles sont quelques unes des expressions qui illustrent la mise en veille momentanée de certaines règles parentales :

« *En pratique, des fois, je cède par facilité. Je l'aide parfois pour faire des choses : se brosser les dents, s'habiller... Alors que je veux qu'il le fasse seul, et je sais qu'il sait le faire. Mais c'est pour aller plus vite et pour pas avoir de crise* »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Il s'agit là d'éviter les conflits et une ambiance pesante à la maison. La paix relationnelle prend le pas sur l'autorité à affirmer que supposerait la mise en œuvre du principe éducatif. Comme dans la relation parent/enfant, la relation conjugale est soumise à la négociation :

« *Je ne voulais pas qu'ils boivent de jus de fruit. Je ne veux pas qu'on en fasse un gros... Mais ma femme en donne. J'ai laissé couler* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Il est difficile de croiser la relation parent/enfant et les relations entre conjoints qui interviennent sur la relation parent/enfant, néanmoins on peut se demander si l'évitement de la tension dans ce cas précis n'est pas en lien avec les caractéristiques qui définissent ce qu'est *être père* vues précédemment. D'une certaine manière, le conjugal se hiérarchise par rapport au parental : dans ce discours, Paul est conjoint avant d'être père et il se conforme à une répartition des rôles domestiques entre conjoints qui attribue à la mère cette dimension de la prise en charge de l'enfant, celle du domestique et des soins à l'enfant au sens large.

#### 1.4.4 – Des modes variés de gestion des décalages

Dans certains cas, une culpabilité peut naître de cet écart, du décalage entre les normes de parentalité idéale et les pratiques et les contraintes quotidiennes.

« *Je pourrais être un meilleur parent si je passais plus de temps avec ma fille. Plus de temps de présence, c'est mieux. Là, je vais partir une semaine en stage, c'est une contrainte professionnelle* »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Pour gérer et mieux vivre cette culpabilité, les parents enquêtés développent une argumentation visant à démontrer l'absence d'impacts négatifs de cet écart à la norme sur le développement et le bien-être de leur enfant. Certains mettent même en exergue un effet potentiellement positif du respect de la norme pour leur enfant :

« *Je culpabilise un peu de la laisser au périscolaire. Mais ça me fait relativiser quand je vois qu'elle est bien dans ses baskets et contente d'y aller* »

(Evelyne, 45 ans, en couple avec Thomas, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

D'autres justifient le bien-fondé du non-respect de certaines normes éducatives par la mise en avant de leur propre bien-être et épanouissement personnel. Epanouissement nécessaire, selon eux, pour pouvoir apporter la meilleure éducation possible à son enfant. Nous pourrions le formuler par « à parent heureux, enfant heureux ». Ce que défend une des mères rencontrées :

« *L'assistante sociale m'a demandée si j'étais prête à abandonner un peu de ma charge professionnelle pour consacrer suffisamment de temps à S. J'ai dit oui, tout en sachant que ce serait compliqué (...). Je n'ai pas envie de changer mon mode de fonctionnement, et de compenser en travaillant jusqu'à 2 heures du matin (...) J'ai mes idées et je ne tiens pas trop à ce que l'on vienne me perturber mes principes, marcher sur mes plates-bandes (...) J'ai des idées très arrêtées, donc les conseils, ça ne prend pas le pas »*

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Dans ce discours, est valorisée l'autonomie de l'individu qui met au centre sa capacité à juger le bien-fondé de ses décisions et la prédominance de sa place dans la relation éducative. Le parent fait une hiérarchie entre les normes individuelles et les normes « savantes » des professionnels de l'adoption, privilégiant et légitimant les siennes. Malgré les conseils reçus, les parents évoquent également des limites au fait que l'enfant devienne celui autour duquel tourne le reste de la vie domestique et la vie de chacun des parents dans des définitions plus individuelles. L'enfant est parfois rappelé à sa place de « petit » au sens d'une relation hiérarchique où ce sont les adultes qui décident :

« *Je ne veux pas me faire dominer par un enfant qui est en processus de test des limites en permanence. On n'hésite pas à le punir. Je suis devenu père assez tard, donc je suis assez attaché à ma qualité de vie et je n'ai pas envie de me faire emmerder par un môme de 2 ans »*

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans ½)

Une mère évoque l'idée de maintenir le cap de ses principes :

« *Le soir, c'est de plus en plus long pour qu'elle s'endorme... Je n'y prends plus aucun plaisir et je m'énerve. Donc je sors de la chambre. Je n'en peux plus de rester 45 minutes dans la chambre. Elle peut me crier 80 fois maman de plus en plus fort, j'ai compté ! C'est de la provocation. Je suis persuadée que c'est en lien avec l'adoption, elle a de sacrées excuses pour ne pas réussir à s'endormir. Mais ce n'est pas pour cela que je vais céder »*

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Elle pose l'adoption comme étant la cause de ces difficultés d'endormissement et d'une certaine manière elle durcit son principe dans un objectif de ne pas réserver à son enfant un traitement spécifique.

Parfois, les arguments du bien-être parental et enfantin se combinent dans le discours des parents adoptifs pour justifier l'écart à la norme :

« *L'Éfa 94, comme beaucoup de psy, disent que dans l'absolu, il faut passer six mois avec l'enfant, le temps qu'il se refasse des repères. J'avais mis du temps sur mon compte-épargne temps, mais je ne trouvais pas ça utile de s'en servir pour cela. Je préférais le garder pour autre chose. Je trouvais en plus que ça se passait bien. Il avait surtout envie de se faire des copains, et moi de souffler. Donc je n'ai pas écouté* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Enfin, la gestion de l'écart peut passer par la prise de distance d'avec un modèle éducatif idéal-typique, qui pourrait être illustré par la posture de qui, par définition, ne peut pas vraiment être atteint :

« *Tout le monde sait que la punition et le chantage sont déconseillés dans les livres. Mais au quotidien, qu'est-ce que ça marche bien !!! De toute façon, je me suis déculpabilisée. Je fais du mieux que je peux, et quoique je fasse, je ferai des bêtises de toutes façons* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

Tous les parents partagent l'absence de mode d'emploi. Ils sont au départ démunis comme tout parent débutant, les normes idéales-typiques étant trop désincarnées et décontextualisées pour qu'elles puissent leur servir de ressources. Elles constituent des références qui ne sont pas opérationnelles et parfois même un horizon de réflexion qui met en tension leurs façons de faire. Selon eux, l'apprentissage se fait en marchant, par tâtonnement et c'est cette expérience qui constitue le socle de la parentalité :

« *On a beau se préparer plus longtemps que pour une grossesse, ce n'est pas plus facile, le jour J on n'est pas préparé, on est des parents débutants, sans expérience. On n'avait pas de vécu, ni l'un ni l'autre, avec des bébés. Il ne faut pas se poser de questions, ça vient tout seul. Après... On fait comme on le sent, comme on le peut* »

(Thomas, 47 ans, en couple avec Evelyne, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Au quotidien, l'éducation se fait en partie « *au feeling* » ce qui ne veut pas dire qu'elle se fait sans principes sauf que ce sont des principes élaborés à partir de l'éducation reçue, des réflexions occasionnées par les discours sur la parentalité, de l'interaction avec l'enfant et entre conjoint et des contraintes quotidiennes. Ces paramètres constituent le cadre de l'élaboration et de l'ajustement des principes éducatifs parentaux :

« *On ne s'est pas dit : 'Pour le bain, pour manger, pour les soins... On va faire comme ça'. C'est le feeling, c'est moi-même qui le sens..... C'est comme des parents biologiques. Si on me dit qu'il ne faut pas faire ça et que j'ai envie de le faire, je le fais quand même. C'est mon enfant. Les enfants, il n'y a pas de mode d'emploi. On élève notre fille comme on pense que c'est bien d'élever un enfant. C'est tout, ça n'est pas différent des autres »*

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« *Il faut faire selon son instinct, selon ce qu'on sent en tant que maman »*

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Au final, selon les enquêtés, la différence entre parentalité adoptive et parentalité biologique se situerait surtout sur le plan du mode d'accès à la parentalité, mais n'existerait plus ensuite, et ne se ressentirait pas dans l'exercice éducatif et la relation à l'enfant au quotidien. Les parents adoptifs seraient des parents comme les autres, confrontés aux mêmes préoccupations et questionnements :

« *On est dans une relation adoptive, mais adoptif n'est qu'un qualificatif. Il y a différentes voies pour être dans la parentalité. Si on prend un chemin plutôt qu'un autre, on ne voit pas le même paysage, mais on arrive au même endroit. Pour le moment, l'adoption dans la vie quotidienne ne change rien (...) Le chemin qui conduit à l'enfant est extrêmement différent et moins plaisant. Dans ce chemin, on se sent très différent des autres parents en attente : il n'y a pas de gros ventre, il faut passer par des assistantes sociales et des psy, ça ne dure pas neuf mois, mais trois ou quatre ans. Mais une fois que la rencontre s'est faite et jusqu'à aujourd'hui, il n'y a plus de différence »*

(Matthieu, 39 ans, en couple avec Muriel, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

Ainsi, les normes apparaissent communes à tous les parents. Jusque-là rien d'étonnant, la norme renvoyant par définition à des manières de faire et de penser se référant à un modèle donné et énoncé dans une certaine abstraction. Les normes sont partagées, toutefois le discours commun aux enquêtés est aussi d'expliquer que ces normes en quelque sorte désincarnées se réajustent et se reformulent en situation, qu'elles s'individualisent. Soulignons maintenant un point, dans les discours recueillis, **les parents se réfèrent davantage aux normes des professionnels de l'adoption qu'à une comparaison *stricto sensu* avec les parents biologiques.** Justifier, rappeler, plaider selon les cas, qu'on est des parents comme les autres semble alors être une réponse adressée aux injonctions des professionnels à être un certain parent : le parent spécifique d'un enfant spécifique.

Notre objectif de faire de la parentalité adoptive une fenêtre d'observation privilégiée des modalités de réception et de gestion des normes éducatives par les parents contemporains tient là ses promesses. Rappelons un premier résultat. Une des spécificités de la parentalité adoptive est qu'elle est marquée par une forte réflexivité des parents. Nous avons vu dans

notre première partie comment le projet parental et familial sort de la sphère privée dans la mesure où sa réalisation et sa mise en œuvre sont conditionnées à l'approbation et à la validation d'un tiers institutionnel, l'Etat. D'une certaine manière, pendant la procédure les parents adoptifs se trouvent inscrits dans un processus « d'apprentissage », terme que nous avons repris à un enquêté. Ils « apprennent » à être parent au fur et à mesure des rendez-vous, des lectures spécialisées dans l'adoption, ils apprennent quelles sont les normes à respecter pour être un « bon parent » dans ce cadre. Dans nos entretiens, ils continuent d'y faire référence pour rapporter, discuter, expliciter leurs conceptions et leurs principes éducatifs (rappelons que nous avons rencontré des parents qui ont adopté depuis moins de cinq ans). Dans ce cas, la spécificité est ainsi, moins liée à la situation de l'adoption, qu'à une réflexivité des parents qui prend appui sur les normes rencontrées dans le discours des professionnels pour décrire, discuter leurs propres conceptions et ce tout au long de leur parcours (du candidat à l'adoption au parent adoptif).

Ainsi, si manifestement la parentalité adoptive ne diffère pas fondamentalement de la parentalité biologique dans le contenu des normes (la disponibilité parentale, l'écoute, l'autonomie...), les normes rapportées nous semblent durcies dans la parentalité adoptive dans la mesure où ce sont celles qui sont posées comme fondamentales et de références par les professionnels de l'adoption.

Par ailleurs, si le contenu ne diffère pas, les enjeux eux diffèrent : se rendre disponible pour ses enfants, être à l'écoute... Constituent des principes clés pour construire du lien et décoder des signes qui peuvent leur donner des indications sur le passé inconnu de l'enfant. Ainsi, les enjeux sont, d'une part, ceux de construire l'affiliation (Rault), et d'autre part, de faire avec un passé de l'enfant qui n'est accessible ni aux parents, ni aux professionnels.

## 2 – Un enfant qui a été « porté »

Pour exprimer qu'ils sont des parents comme les autres, les enquêtés utilisent la comparaison avec des parents biologiques : à la fois, par le biais d'analogies qu'ils empruntent au vocabulaire de la parentalité biologique et également, par la référence aux comportements de *tout* parent (donner un prénom, materner, organiser des repas de famille...). Ainsi, au-delà des stratégies éducatives, ils disent le « comment » on est des parents comme les autres, ce qui permet de mettre à jour certaines des stratégies d'affiliation de l'enfant qui construisent le lien de parent/enfant dans l'adoption. Et plus largement, ils nous permettent d'accéder à des dimensions de définition de création du lien qui ne seraient pas nécessairement explicitées dans le discours de parents biologiques, parce qu'écrasées par l'évidence des liens de sang.



## 2.1 – Emprunter au vocabulaire de la parentalité biologique

L'affiliation se traduit dans le discours des parents par un ensemble d'expressions et de termes qui évoquent le processus naturel de la procréation : « mon sang », « ma chair », un enfant « porté »... Ce vocabulaire est utilisé pour souligner à quel point cet enfant est autant le leur que s'il avait été un enfant biologique. Le temps de la procédure d'adoption et de l'arrivée de l'enfant est défini par certaines enquêtées comme le temps de la gestation. Les mères rencontrées font référence à ce qu'on pourrait appeler leur maternité.

« *Si ce n'est pas mon enfant biologique, pour moi, c'est mon fils, la chair de ma chair. Il a pris mon nom* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

« *Moi, profondément, je les ai portés. Pour moi, ce sont les miens. Je les ai portés par mes démarches et tout ce que j'ai fait pour eux* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

Les efforts demandés par la procédure d'adoption sont soulignés. La gestation se caractérise également par le temps d'attente, paramètre non connu pour les adoptants et non maîtrisable, mais attente tout de même :

« *J'ai tenu un blog sur l'adoption et quand l'OAA m'a annoncée qu'on était accepté, pour moi c'était comme un test de grossesse positif. Je savais que ce serait soit une grossesse prématurée, soit une grossesse d'éléphante, mais qu'au bout du compte il y aurait un bébé. Pour moi, j'étais enceinte et je l'ai écrit sur le blog d'ailleurs* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

Le moment même de la délivrance peut être évoqué à grand renfort de mots liés à l'évènement de la naissance :

« *J'ai eu l'impression d'accoucher le jour où on a eu la photo et le petit dossier qui va avec... Physiquement, pendant toute la journée, j'ai eu des sueurs froides, mal au bide, des crampes... J'ai soufflé toute la journée. J'ai eu l'impression que c'était un accouchement* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Par ailleurs, l'utilisation de l'analogie semble également avoir pour objectif de désigner la dimension de l'exclusivité :

« *Mon fils serait sorti de mon ventre, il n'y aurait pas de différence. C'est juste un enfant comme un autre. Il n'y a pas de différence du fait de son adoption. Il n'y a pas de doute dans sa tête, ni dans la nôtre, ni dans celle de notre famille* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

La référence à la procréation par voie naturelle vient se poser comme un argument qui refuse la hiérarchie de deux types de filiation en n'en faisant qu'un seul. D'une certaine manière, cela définit également la mère adoptive comme génitrice. Le sang est paradoxalement utilisé pour renforcer par son absence, mais dans son évocation, la mère.

## 2.2 – Donner un prénom pour faire naître l'enfant dans la famille

Donner un prénom et le nom fait partie des stratégies d'affiliation. Marie-Claude Casper rappelle que le prénom fait lien entre l'enfant et la personne qui le prénomme ; que ce lien est marqué d'une anticipation de l'enfant à venir ou en devenir ; enfin, que les voies qu'empruntent le choix et l'attribution d'un prénom ont quelque chose de paradoxal, car le prénom est tout à la fois une marque singulière qui désigne l'enfant dans l'altérité et le signe d'une identité posée entre une existence qui commence et son anticipation<sup>79</sup>. Nous pouvons, au regard des discours de nos enquêtés, ajouter une dimension : l'attribution du prénom consiste à faire « nôtre » alors qu'il est sien. En effet, pour certains parents, l'attribution d'un nouveau prénom à l'enfant est explicitement posée comme une manière de *faire sien* l'enfant avec deux enjeux majeurs. Le premier est de constituer leur « *marque en tant que parents* », le deuxième, d'inscrire l'enfant dans la famille définie par ses générations successives :

« *On n'a pas gardé leurs prénoms d'origine. On les a mis en revanche en deuxième prénom. C'est important de choisir car c'est par le prénom qu'on met **une marque en tant que parent**. Pour les deux aînés, on a choisi le prénom des grands-parents et arrières grands-parents* »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Donner un prénom construit symboliquement une naissance de l'enfant dans cette famille et plus largement l'inscrit dans l'environnement auquel appartient la famille : environnement culturel, social, familial.

« *Je l'ai appelée par un prénom composé, le premier est français et le deuxième est son prénom d'origine. Sans vouloir effacer son passé, je voulais aussi qu'elle ait un prénom qui corresponde à **notre début de vie ensemble**. C'était mon enfant, je voulais lui choisir son prénom* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

<sup>79</sup> Casper M.-C., 2001, « L'effet de transmission du prénom : d'un héritage à son appropriation », in Cliniques méditerranéennes, n° 64, pp. 157-168

Se joue là l'appropriation de l'enfant, distinct de la propriété : « être le mien sans être à moi », l'idée de propriété étant récusée par les enquêtés<sup>80</sup>. Cette appropriation de l'enfant implique parfois de rendre discret le passé en supprimant le prénom d'origine de l'enfant ou bien en le glissant en deuxième prénom. Nommer revient d'une certaine manière à s'approprier l'enfant, ce qui selon les enquêtés relève du rôle et du pouvoir de parent :

« Dans ma tête, ce sont les parents qui donnent le prénom de l'enfant. Symboliquement, c'est important de trouver un prénom qui n'est pas son prénom de naissance »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

« Choisir un prénom, c'était la seule chose de mère que je pouvais faire... Ca et faire sa chambre en jaune »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Cette mère évoque dans la même phrase le prénom et la couleur de la chambre, ce qui semble définir un pouvoir par défaut et une marge de manœuvre restreinte : ce qui reste possible. Au-delà du prénom comme marque possible du être parent, est évoqué également le nom de famille qui inscrit l'enfant dans une lignée et par là-même fait sienne une famille.

« Quand on adopte un enfant, on veut une plénière. On le veut nôtre sur les papiers, les documents. On a appelé notre fille Emmanuelle, avant même qu'elle soit là. C'est la nôtre, comme tous les autres, elle porte notre nom »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Donner un prénom - et le nom - apparaît ainsi comme des actes à la fois juridiques et symboliques qui sont porteurs de sens et désignent le parent. La désignation est également un affichage qui vient rendre visible l'inscription de l'enfant dans *un certain* groupe familial. Le prénom est personnel, mais ce personnel apparaît ici fortement parental. Le prénom est moins là un bien de mode<sup>81</sup> qu'un bien familial : pour certains parents, il désigne l'enfant comme un héritier. La question serait de savoir s'il revêt davantage ce sens pour les parents dans les cas de filiation par l'adoption que dans les cas de filiation biologique.

### 2.3 – Materner / paterner pour construire du lien

Etre un parent – semblable à tout parent – c'est aussi avoir vis-à-vis de son enfant des gestes de soin et d'affection : prendre l'enfant dans les bras, le câliner... Sur ce point, intervient l'âge de l'enfant à son arrivée et, plus l'enfant est petit, plus la relation avec lui peut s'effectuer sur ce mode, la dépendance de l'enfant au parent lui laissant cette possibilité :

<sup>80</sup> Rault F., 2001, « Une adoption élective et inconditionnelle », in De Singly F. (dir.), « Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation », Tome 2, Paris, L'Harmattan.

<sup>81</sup> Coulmont B., 2011, « Sociologie des prénoms », Paris, La Découverte.

« *J'avais envie de pouponner. Par rapport au renoncement de pouvoir avoir un enfant biologique, je souhaitais pouvoir m'en occuper dans le côté vraiment enfant : les soins corporels et affectifs, donner le biberon, mettre des couches, faire des câlins* »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

Par ailleurs, avoir un enfant en plus bas âge possible, c'est se rapprocher de la parentalité biologique et pouvoir voir l'enfant grandir. De ce fait, c'est être dépositaire d'un peu plus de ce qu'il *est*, un enfant « trop » âgé étant déjà peut-être trop construit, trop fini, trop individu pour pouvoir se l'*approprier*, si l'on reprend le terme de Françoise Rault.

« *Je voulais un enfant de moins de 3 ans. En tant que mère, on a envie de pouponner. J'imagine que c'est comme ça qu'on devient mère : avoir un enfant qu'on tient dans les bras et pas un enfant qui court tout de suite et dit non* »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Prodiguer les soins corporels au petit enfant est un vecteur du devenir parent. « Pouponner », verbe récurrent dans les entretiens, est également un synonyme de materner ou « paterner ». Un père en fait l'analyse mettant au centre, moins la relation de soins à l'enfant, que le fait que cette pratique soit une stratégie d'affiliation, d'*apparentement*, terme que l'on peut penser emprunté au vocabulaire des spécialistes de l'adoption :

« *J'avais envie d'un enfant de moins de 2 ans, un bébé, et pas un enfant de 6 ou 7 ans. J'avais besoin physiquement de le prendre dans mes bras. C'est un besoin de paternité. Pour me sentir papa, père, j'avais besoin que l'enfant soit dans mes bras, pleure les nuits... Comme dans un apparentement biologique...* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Une pousse plus loin la tentative de construire le lien par le corps : l'allaitement.

« *Au moment des démarches, j'ai pris contact avec l'association Calin sur Nancy, et une association qui s'appelle Naître Autrement, et qui apprennent le portage de l'enfant avec l'écharpe, l'allaitement. Nous, on arrivait aux réunions de femmes enceintes avec notre projet d'adoption ! J'ai pris de l'homéopathie pour déclencher l'allaitement, mais cela n'a pas marché... Les garçons, on les a portés en écharpe jusqu'à ce qu'ils aient 10-11 mois. Cela m'a beaucoup aidée d'être en contact avec des futures mamans* »

(Marie, 46 ans, en couple avec Jean, adoption au Vietnam par OAA, deux garçons de 4 et 7 ans, un enfant biologique à naître)

Être des parents comme les autres prend une tournure paradoxale. Tout en se comparant aux parents biologiques, et en défendant qu'il n'y a pas de hiérarchisation entre la parentalité adoptive et la parentalité biologique, ils empruntent au vocabulaire de cette

dernière, leurs arguments pour valoriser leur légitimité et leur définition de parent. Si les types de filiation pourraient être pensés comme non exclusifs les uns des autres, là est plutôt durcie une norme de définition de « la » filiation.

## 2.4 – Favoriser les rituels pour « exister ensemble »

Au quotidien, les enquêtés indiquent qu'ils essaient de multiplier les situations propices à la création de lien entre leur enfant et eux-mêmes, mais aussi entre leur enfant et leur famille : leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs neveux et nièces...

Les parents accordent de l'importance à certains moments de la journée passés avec leurs enfants, qui se sont ritualisés et auxquels ils refusent de se soustraire, quelles que soient les circonstances. La dimension rituelle se présente comme l'un des attributs de « l'exister ensemble », comme l'indique P. Bouvier : « *rites et ritualisations participent à la constitution de ces divers niveaux de "l'exister ensemble"* »<sup>82</sup>. Les repas apparaissent comme des rituels qui répondent à un certain nombre de critères : « Il faut qu'ils soient répétés, qu'ils soient collectifs, qu'ils comportent une forme d'injonction et que le médiateur du rituel prenne la forme de quelque chose consommé en commun, boisson ou repas. »<sup>83</sup>. Le repas se présente comme un moment intense de cristallisation de l'imaginaire familial, qui contribue à donner une unité au groupe familial, à construire un sentiment d'appartenance. C'est également ce que souligne Anne Muxel en écrivant : « Et c'est bien souvent autour de ce repère central, sorte de carrefour obligé, que s'organisent les allées et venues de chacun »<sup>84</sup>. L'activité professionnelle, l'école, les contraintes de gestions domestiques... séparent les membres de la famille, chacun étant à ses obligations et activités. Le repas apparaît comme un moment de retrouvailles et de consolidation du lien : manger ensemble, c'est éprouver qu'on appartient au groupe, c'est construire/entretenir le lien.

« *On mange toujours à cinq quand c'est possible, j'ai beaucoup de mal avec l'idée que les enfants mangent avant. C'est d'ailleurs un sujet de tension avec des amis quand on part en vacances* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

« *La valeur famille est importante pour nous : quand on se met à table, on se donne tous la main. Le repas, on le prend toujours ensemble, avec au moins un des deux parents, si possible les deux. C'est la famille noyau. La famille, c'est là où on grandit, où on développe son sens de vie* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

<sup>82</sup> Bouvier P., 2000, « *La socio-anthropologie* », Paris, Armand Colin, p. 80.

<sup>83</sup> Segalen M., 1998, « *Rites et rituels contemporains* », Paris, collection 128, Nathan, p. 86.

<sup>84</sup> Muxel A., 1996, « *Individu et mémoire familiale* », Paris, collection "Essais et Recherches", Nathan, p. 66.

Ces rituels qui font « la valeur famille » se retrouvent bien sûr chez les familles non adoptantes, mais semblent prendre un sens tout à fait particulier chez les adoptants qui y voient la possibilité de travailler à la création et à la consolidation d'un lien qui n'est pas « évident », car non établi biologiquement dès le départ.

« *On s'est mis sous pression de faire plus pour les enfants : le rituel de la soirée serait raccourci, et je m'occuperais moins des enfants s'ils étaient biologiques. Moi j'ai l'impression qu'il faut faire plus pour créer ce lien familial, car les enfants ont eu une rupture et une arrivée en France un peu traumatisante* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Les enquêtés soulignent également l'importance de créer des occasions régulières de rencontres avec la famille élargie. Ils deviennent des « parents jardiniers » qui cultivent les liens :

« *J'entretiens ses liens avec ses cousins, on essaye de se voir tous les deux mois. On passe les vacances ensemble. On l'entretient. Ma sœur est sa marraine. Les relations avec les grands-parents sont aussi super importantes. On se voit très souvent avec les cousins, les oncles, les grands-parents... J'ai envie de lui transmettre ça, qu'il se sente inscrit dans cette famille* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

« *On a l'attention toujours à les relier à la famille. On a fait beaucoup de fêtes de famille, il y a toujours eu des échanges très proches avec les grands-parents. On a toujours essayé de mettre ces racines-là. Mes sœurs habitent à côté en plus. Elles ont toujours eu un œil sur les enfants* »

(Graziella, 50 ans, en couple, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans).

Ce sont des moments pendant lesquels se construisent le lien et également la mémoire familiale : « Ces moments donnent consistance à l'histoire, et participent à la construction d'une culture de la famille. La culture de la famille peut se définir comme un ensemble de pratiques, de discussions qui constitue un rituel mais aussi une façon de construire ensemble une histoire, ces rituels viennent édifier "une réalité commune" »<sup>85</sup>. Se construit « une trame de souvenirs qui peut donner la réassurance de la permanence et de la continuité du lien »<sup>86</sup>. Ils construisent ainsi l'individu comme membre du groupe familial. On peut souligner qu'un constat mis en évidence pour l'homoparentalité semble s'appliquer également aux familles adoptantes : « *la revendication des couples homoparentaux à être une famille comme les autres peut engendrer un effet paradoxal : la démonstration d'une certaine fusion caractéristique des couples les plus traditionnels* »<sup>87</sup>.

<sup>85</sup> Ramos E., 2011, « Les origines. La tension entre appartenance familiale et identité individuelle », in Civitas, Porto Alegre, v. 11, n° 1, p. 24-39.

<sup>86</sup> Muxel A., 1996, « Individu et mémoire familiale », Paris, collection "Essais et Recherches", Nathan, p. 9.

<sup>87</sup> Singly F. (de), Descoutures V., 2005, « La vie en famille homoparentale », in M. Gross (dir.) « Homoparentalités, état des lieux », Toulouse, Editions Erès.

Les parents rencontrés mettent en place un fonctionnement familial idéalisé : « la famille noyau » caractérisée par la fusion et l'exister ensemble.

« *Le parrain de mon fils, c'est l'exemple d'un bon parent, avec un bon résultat. Il a des enfants de 6 à 20 ans, très ouverts et curieux de tout. Ils s'intéressent aux films, aux concerts, posent des questions sur nos métiers. C'est une famille très soudée, avec cinq enfants qui ont l'habitude de faire attention les uns aux autres et qui sont respectueux de la place de chacun* »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Ainsi montrer qu'on est un parent comme les autres vient rendre normative une définition du être parent et durcir d'une certaine manière les caractéristiques du faire famille de la famille biologique.

### 3 – L'adoption oubliée au sein de la cellule familiale, mais rappelée par des éléments extérieurs

#### 3.1 – L'adoption oubliée au sein du foyer

Si les parents, dans les premiers temps qui suivent l'arrivée de l'enfant, disent avoir à l'esprit l'adoption, ils soulignent que par la suite, ils l'« oublient ». La préparation du « candidat » participe d'une réflexion sur le *être parent d'un enfant adopté* dans laquelle ils se maintiennent après l'arrivée de l'enfant. La découverte de l'enfant, les conseils et les injonctions des professionnels, leurs lectures et discussions sur la situation d'adoption orientant d'une certaine manière leurs réflexions :

« *Les bouleversements personnels que j'ai traversés quand je l'ai eue, les choses que j'ai revécues par rapport à ma propre famille, etc., ce sont les mêmes choses que lorsqu'on a un enfant biologique. Mes premières questions, c'était la diversification alimentaire, le sommeil, et quand j'en ai discuté avec des copains qui avaient des enfants, j'ai réalisé qu'il s'agissait des mêmes questions. Très vite, quand l'enfant arrive, on sort de ce cheminement lié à l'adoption. Autant avant, on fait des réunions avec des associations et on rencontre des gens qui ont adopté, autant après cela s'espace et il y a des jours entiers où je ne pense pas à l'adoption. Dans les mois qui suivent son arrivée, je ne pensais qu'à cela, la dimension adoption, mais après cela s'en va. Aujourd'hui, la principale chose à laquelle je pense, c'est de savoir comment gérer les caprices de l'enfant de 2 ans, la rentrée scolaire !* »

(Elise, 41 ans, célibataire adoption au Vietnam via OAA, une fille de 2 ans)

Cette culture de *parent d'un enfant adopté* va progressivement laisser place à une expérience de parent qui va se faire davantage, comme on l'a vue précédemment, en prise avec des contraintes professionnelles et quotidiennes, l'éducation reçue, leurs représentations, l'écoute à ce qu'est l'enfant... L'adoption, comme le dit une mère<sup>88</sup> « *fait partie de l'histoire, mais cela ne fait plus partie du quotidien* ». L'adoption devient un élément objectif de l'histoire qui ne présage ni d'un *être parent* particulier, ni de la qualité des relations.

« *Une fois qu'elle a été là, c'était pareil que n'importe quel autre enfant, pareil que mes neveux et nièces... L'adoption n'est ni un avantage, ni un inconvénient. Ni pour elle, ni pour nous. C'est là, c'est un fait, c'est un constat. Mais ça ne rentre pas en jeu au quotidien* »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« *A aucun moment, je me dis 'il faut' ou 'je dois car elle a été adoptée' (...). Il faut vivre normalement, être naturel. Et les choses avancent petit à petit, comme dans toutes les familles* »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Pour les enquêtés, un acte juridique a établi la filiation, mais cette forme de contractation du lien parent/enfant reste factuelle et sans incidence sur la relation et la proximité parent/enfant, c'est ce qu'ils soulignent en mentionnant l'inscription de l'adoption dans une histoire et dans un passé.

### 3.2 – Le rappel de la situation d'adoptant / adopté par des tiers : administrations, services publics, école, inconnus...

Cependant, l'adoption est oubliée mais pas effacée, souligne Françoise Rault et à ce titre elle mentionne l'« oubli actif » : un certain nombre d'interventions extérieures vont effectivement réactiver le souvenir dans la mesure où elles convoquent le statut adopté de l'enfant.

#### 3.2.1 – Les formalités administratives

Le suivi post-adoption (pour certaines familles) est l'une d'entre elles. Il apparaît comme indésirable, voire comme une intrusion qui oblige à un retour à l'acte juridique de l'adoption, alors même que pour les parents il est devenu secondaire.

<sup>88</sup> Fanny, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 9 ans.



« Ce qui est difficile, c'est la gestion des rapports post-adoption. Personne ne nous envoie un mail ou un texto pour dire de penser à prendre rendez-vous avec le travailleur social. Moi j'ai vécu après le retour avec ma fille comme une famille normale. Je n'étais pas là sans arrêt à me rappeler que j'avais un dossier à faire. J'étais prise par l'école, la crèche, les copains, les anniversaires... Comme une famille normale. Et du coup j'ai zappé la date d'envoi des rapports... Moi je voudrais qu'on nous laisse tranquille. Ma fille a 3 ans et demi maintenant quand même ! »

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions, une en Colombie via OAA et une au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans ½)

Les formalités administratives en lien, par exemple, avec la nationalité de l'enfant, son passeport, peuvent également obliger à ce retour à la situation d'adoption et parfois même, les parents disent avoir à justifier par des documents que leur enfant est bien le leurs. Ces interventions sont perçues comme fragilisant l'enfant en le ramenant à un statut qui par définition ne fait pas sens – ne doit pas faire sens – dans la relation quotidienne parent/enfant.

« Je ne pense pas du tout, par rapport à ce que je vois autour de moi, que nous manœuvrons différemment des parents qui n'ont pas adopté. Ce sont nos enfants, nos fils, nos filles. Si on pense à l'adoption, c'est qu'un truc extérieur nous rappelle à l'ordre. L'adoption revient par l'extérieur, de papiers administratifs. Par exemple lors du recensement, on a demandé à ma fille de prouver qu'elle était adoptée. Elle a pris ça comme un affront. On a été choqué »

(Graziella, 50 ans, en couple avec Brice, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Ces « preuves à faire » viennent interroger le statut même du parent. En effet, le suivi post-adoption ou la demande de certains documents administratifs porte atteinte à la définition de parent que leur donne l'adoption plénière, c'est-à-dire de parents « à part entière ».

### 3.2.2 – Le poids du regard des autres : interrogations et remarques extérieures

Le regard des autres est également rapporté comme portant atteinte à l'oubli de l'adoption. Des remarques, des questions peuvent parfois être formulées lorsque les caractéristiques physiques de l'enfant (ses traits, sa couleur de peau) laissent à penser que l'enfant n'est pas biologique, la ressemblance physique constituant un critère de définition de liens ou de l'absence de liens de sang. Sont rapportées également des moqueries, qui outre le fait qu'elles révoltent les parents, les interrogent sur la vulnérabilité de l'enfant et ses ressources à faire face à ce type de situation.

« On entend des trucs dans les supermarchés, 'combien vous l'avez payée ?' Ou des plaisanteries sur le riz... Des choses comme ça qui font qu'on se demande si E. sera capable de se défendre par rapport à ça. On ne lui sert pas de l'adoption à tous les repas, mais on y pense nous dans ces moments-là »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« Dans le regard des autres, on reste maman avec une histoire particulière. Même si dans notre entourage et voisinage, personne ne pose de questions ou rarement. Quand même... On a un petit choc quand les gens nous disent que c'est bien d'avoir adopté... Comme on aurait recueilli un chien à la SPA. Ça nous renvoie à la figure qu'on n'est pas un parent comme les autres »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

Au-delà du statut d'adopté à laquelle elles l'assignent, ces remarques véhiculent l'adoption comme un stigmat. Elles soulignent par là-même une *infraction aux normes*<sup>89</sup> en définissant dans ce cas, les liens de sang comme seuls valables et légitimes de la relation de filiation. Les parents comme les enfants sont mis en cause dans leurs liens : l'évocation de l'argent ou du recueil en institution opérant une chosification de la relation. Pour les parents, cela constitue non seulement une piquêre de rappel de l'adoption, mais les définit également comme des parents par défaut ou tout au moins différents.

D'autres remarques moins intentionnelles peuvent participer dans ce rappel du type de filiation :

« Ça peut-être par exemple la maîtresse qui ne va pas bien dire son prénom à l'école le matin. Mais moi, je n'ai pas l'impression que notre histoire nous empêche de vivre d'une manière normale entre mère et fille. L'adoption n'intervient pas. C'est ma fille, je suis sa maman. J'ai souvent l'impression que ce qui se passe entre nous, c'est des relations comme n'importe quelle mère a avec n'importe quelle fille »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

Si les parents soulignent qu'ils procèdent de la même manière avec leur enfant adopté qu'ils l'auraient fait avec un enfant biologique, des événements extérieurs peuvent ainsi réactiver le souvenir de l'adoption, ce que Françoise Rault nomme « les résistances à l'affiliation »<sup>90</sup>.

<sup>89</sup> Goffman E., 1977 (1<sup>ère</sup> édition 1963), « *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps* », Paris, Editions De Minuit.

<sup>90</sup> Rault F., 2001, « *Une adoption élective et inconditionnelle* », in De Singly F. (dir.), « *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation* ». Tome 2, Paris, L'Harmattan, p. 325.

Pour conclure, notons que des dimensions de définition du *être parent*, dissociées dans d'autres contextes familiaux, par exemple, les familles recomposées, tendent ici à être présentées comme articulées. « *Le sang, le nom, le quotidien* » est le titre d'un ouvrage de Florence Weber<sup>91</sup>. Ce sont trois composantes des liens de parenté et l'auteure montre comment elles peuvent ou pas se conjuguer : la force symbolique du biologique, l'importance de la dimension juridique des liens et la valeur des relations construites dans le partage quotidien d'une économie à la fois affective et domestique. L'auteure commence l'ouvrage par l'histoire d'une femme pour laquelle ces trois formes de liens s'incarnent dans trois « pères » différents : le géniteur qui n'a pas reconnu l'enfant, celui qui a donné le nom à l'enfant, et après le divorce de la mère, une troisième figure, son nouveau compagnon qui est celui qui a élevé l'enfant. L'auteure expose dans cet ouvrage huit cas dans lesquels les trois dimensions ne sont pas superposées et les envisage comme un observatoire des « sentiments de parenté ». Dans ce cas, nous avons là des dimensions de « père » qui sont disjointes, incarnées dans trois hommes différents. Dans l'adoption, ces trois dimensions semblent cumulatives. Que ce soit pour le père ou la mère, est soulignée l'importance du nom qui participe de l'inscription de l'enfant dans une famille ; du quotidien, cadre des relations, du partage dans lesquels se construisent les liens ; et est également évoqué le sang avec toute son ambigüité : la parentalité adoptive est une parentalité « comme » les autres. Le terme « comme » ouvre deux pistes d'interprétations : les parents adoptifs refusent la hiérarchisation des types de filiation, cependant une parentalité « comme », revient à construire ses liens dans la comparaison, et par définition, « être comme », ce n'est pas « être ».

---

<sup>91</sup> Weber F., 2005, « *Le sang, le nom, le quotidien* », La Courneuve, Editions Aux Lieux d'Etre.

## Partie 3

---

### A ENFANT SPECIFIQUE, PARENT SPECIFIQUE DES PRATIQUES EDUCATIVES PROPRES AU CONTEXTE DE L'ADOPTION

---

Si les enquêtés insistent sur l'absence de spécificités propres à l'adoption en termes de compétences parentales (en se présentant comme des parents « comme les autres »), leurs discours laissent néanmoins percevoir des particularités du côté des pratiques éducatives en contexte adoptif, en lien avec l'histoire de l'enfant et son statut d'« adopté ». Au final, les parents adoptifs se situent dans le registre du cumul : « *parents à la fois comme les autres et différents* » (pour reprendre l'expression d'une enquêtée), ils partagent des caractéristiques et questionnements communs avec les parents contemporains « biologiques », mais s'en démarquent dans le même temps sous certains aspects, plusieurs de leurs préoccupations éducatives étant inhérentes au caractère adopté de leur(s) enfant(s).

« *C'est marrant car on est toujours dans un espèce de truc où c'est 'comme un enfant biologique'. Et puis des fois, on est plus attentif car il y a l'adoption quand même* »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

L'adoption se présente ainsi comme un élément contextuel qui, sans déterminer intégralement les pratiques parentales, va, de manière ponctuelle mais récurrente, entrer en ligne de compte dans le processus décisionnel et les stratégies éducatives des enquêtés. L'enfant par certains de ses comportements ou certaines réactions, peut venir rappeler son statut d'adopté. Et sans aller jusque-là, l'existence, la présence même de l'enfant évoque pour les parents que son « origine » est ailleurs :

« *Certaines règles sont dictées parce que c'est un enfant adopté. Au début, il n'a pas quitté la maison pendant plusieurs semaines, il n'a pas été dans d'autres bras que les nôtres. On ne punit jamais S. en l'isolant dans une chambre, tout seul. Et on lui parle régulièrement de là où il vient. On a un lien particulier avec la Russie, j'aurai une reconnaissance éternelle vis-à-vis de ce pays. On adopte un enfant russe, on adopte aussi une partie du pays. En permanence l'adoption guide notre vie et notre relation. C'est indélébile. J'adore mon fils et j'adore ma fille. Mais on ne peut pas faire table rase de l'adoption* »

(Paul, 47 ans, en couple avec Maryse, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Au-delà, ce sont aussi les discours et conseils des professionnels (délivrés d'abord aux candidats à l'adoption puis aux parents adoptifs) qui vont pointer les spécificités de l'enfant adopté (sur le plan du développement psychomoteur, affectif, des apprentissages, de la santé, de la socialisation, etc.), et inciter les personnes qui adoptent à la prise en compte de cette dimension adoptive et à une vigilance continue à cette dernière dans leur éducation.

## 1 – Des pratiques éducatives fortement teintées par les conseils des professionnels de l'adoption

Si tous les parents se trouvent en proie au discours expert, **les parents adoptifs sont particulièrement confrontés aux normes savantes** dans la mesure où ils sont à la fois :

- soumis, au même titre que tout parent contemporain, aux injonctions diffuses d'une diversité de prescripteurs en matière de puériculture : pédiatres, médecins généralistes, puéricultrices et auxiliaires de puériculture en crèche ou en service de protection maternelle et infantile (PMI), etc. ;
- en lien étroit et régulier avec des professionnels du champ médico-social spécialisé dans l'adoption : travailleurs sociaux des Conseils Généraux, psychologues, responsables d'OAA, etc..

**Aux recommandations délivrées par les « émetteurs traditionnels », s'ajoutent donc, pour les enquêtés, celles émises par les professionnels de l'adoption qui se structurent autour de la « vulnérabilité »<sup>92</sup> de l'enfant adopté, terme issu de la psychologie clinique et qu'on peut rencontrer également dans d'autres domaines, notamment celui du droit<sup>93</sup>. Ces recommandations mettent en exergue les conditions nécessaires à la protection et au maintien de sa stabilité :**

*« Il convient (...) d'être attentif à construire l'adoption de manière à ce que l'enfant soit préservé, autant qu'il est possible, du risque d'être confronté à de nouvelles ruptures, qui résonneraient avec la rupture originaires qu'il a vécue, ou à des incertitudes sur son statut ou celui de ses parents adoptifs, afin que le lien qu'il noue avec eux se renforce et qu'il se vive pleinement comme leur enfant »<sup>94</sup>.*

Face à cette vulnérabilité, les parents accueillant l'enfant sont enjoins à adopter des comportements adéquats et adaptés, et ce le plus tôt possible, une fois l'enfant arrivé au foyer. **Une trame commune peut être relevée dans le discours des professionnels et des experts de l'adoption : une disponibilité parentale fondamentale, une patience et une souplesse éducative et la transparence sur la double filiation.**

---

<sup>92</sup> Un colloque mettant au centre la notion de « vulnérabilité » a eu lieu à l'hôpital Sainte Anne à Paris, le 3 juillet 2014 : « Adoption internationale : enjeux de la parentalité adoptive et vulnérabilité de l'enfant adopté ». Il a été organisé par le Dr Marie-Odile Pérouse de Montclos, chef du service de Psychologie et Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Hôpital Sainte Anne et Jacqueline Wendland, maître de conférences, directrice de l'Equipe Périnatalité Petite Enfance et Parentalité – LPPS Université Paris Descartes. La plupart des intervenants étaient des professionnels de santé (psychologue, pédopsychiatre, pédiatre..) spécialisés dans l'adoption. Nous avons également communiqué sur la parentalité adoptive, à partir des résultats de cette étude.

<sup>93</sup> « Les droits de l'enfant dans l'adoption nationale et internationale. Fondements éthiques. Orientations pour la pratique », Service Social International (SSI), Centre international de référence pour la protection de l'enfant dans l'adoption, Genève, novembre 1999.

<sup>94</sup> Rapport n° 334 (2009-2010) de Mme Marie-Hélène Des Esgaulx fait au nom de la commission des lois, déposé le 24 février 2010, Proposition de loi autorisant l'adoption par les partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou des concubins.

## 1.1 – Disponibilité parentale et indéfectibilité du lien

Au regard des propos des enquêtés, il semble que la **disponibilité parentale** soit un **élément fondamental voire central du discours des professionnels de l'adoption**, qu'il s'agisse des personnes en charge de la procédure d'agrément (travailleurs sociaux des départements), ou des salariés et bénévoles des OAA.

Pour ces professionnels, l'objectif premier est d'éviter de placer une nouvelle fois l'enfant dans une situation d'abandon ; l'adoption ne doit en aucun cas déboucher sur un constat d'échec de la relation ou sur une séparation des parties concernées.

« *L'assistante sociale avait parlé d'une américaine qui avait renvoyé un enfant adopté par avion. Elle avait dû me dire ça, sur le ton de la boutade, pour me faire comprendre que l'enfant n'est pas une marchandise, que l'adoption, c'est pour le meilleur et pour le pire* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Le principe premier, structurant de l'adoption est en effet celui de l'indéfectibilité : les adoptants s'engagent à être des parents pour toujours, et ce quelles que soient les circonstances. **L'enjeu, pour les professionnels, est donc que l'attachement parent adoptant/enfant adopté se fasse le mieux possible...** Et cette relation d'attachement, qui se développe à travers l'attention quotidienne accordée aux besoins physiques, d'affection, de réconfort et de stimulation de l'enfant, exige la disponibilité des figures d'attachement. Dans cette perspective, **les professionnels encouragent vivement les parents adoptifs à se rendre au maximum disponibles pour l'enfant adopté.** Ils tentent notamment de les dissuader d'avoir recours à un tiers pour le faire garder, qu'il s'agisse d'une solution institutionnelle (crèche, halte-garderie, etc.) ou de ressources informelles (grands-parents, amis, voisinage...) : « *Après leur arrivée en France, les enfants demandent une très grande disponibilité de la part de leurs parents adoptifs. L'entrée à l'école ou à la crèche (= nouvelle collectivité !)<sup>95</sup> n'est pas urgente après les mois/années passés par les enfants en orphelinat. Ils doivent d'abord apprendre à parler un peu français et surtout trouver leurs repères dans leur nouvelle famille pour un bon attachement indispensable au succès de l'adoption* » (Site Internet d'un OAA).

« *Les professionnels conseillent de rester le plus longtemps possible avec l'enfant au début. Moi, j'ai eu mes dix semaines de congé adoption, et après j'ai pris un mois de congés. L'assistante sociale trouvait que ce n'était pas assez, elle m'a dit : 'Vous le mettez déjà à la crèche, vous l'abandonnez une deuxième fois* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Se lit bien ici la spécificité de l'adoption : **si la disponibilité parentale est une norme valorisée socialement** (en lien avec le développement des problématiques autour du bien-être de l'enfant), **elle prend une signification toute particulière dans le contexte adoptif** où elle est présentée comme la garantie de l'indéfectibilité du lien, une sorte de « filet de

<sup>95</sup> Souligné par le site lui-même.

sécurité contre l'abandon » : « *au cœur de l'évaluation [des candidats], il y a la place que les parents feront à l'enfant et les parents se définissent par la position qu'ils occupent auprès de l'enfant : les parents sont des êtres uniques (un enfant ne peut avoir qu'un seul couple de parents) et dont le lien à l'enfant est inconditionnel (il ne peut être remis en cause, les parents le sont pour toujours). C'est cette croyance-là que les évaluateurs cherchent indéniablement et indirectement à réveiller, repérer et conforter chez les candidats* »<sup>96</sup>. Or cette croyance n'est pas testée ou remise en cause dans le cas de la parentalité biologique, les liens du sang semblant implicitement garantir l'indéfectibilité du lien.

L'attachement parent/enfant ne pouvant se faire dans l'instantanéité ou même à court terme, les professionnels suggèrent aux adoptants de rester d'abord dans « une bulle », en cocon avec l'enfant (durant les six premiers mois, voire la première année après l'adoption) :

« *Les professionnels conseillent de prévoir au début de rester avec le petit et de prendre un congé parental, de rester en cocon, et de ne pas trop voir de monde* »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Puis ils les orientent vers une interruption ou une réduction d'activité professionnelle :

« *Dans les réunions de l'Éfa, la thématique du temps accordé à l'enfant est abordée. Il y a des familles qui ont prévu de prendre un congé parental, et d'autres qui n'y ont pas pensé (...) Et le fait d'en parler, ça les amène à réfléchir* »

(Marie, 46 ans, en couple avec Jean, adoptions au Vietnam par OAA, deux garçons de 4 et 7 ans, un enfant biologique à naître)

On trouve également ce type de recommandation sur le site Internet d'un OAA : « *Prendre le congé légal d'adoption de 10 semaines (22 semaines pour 2 enfants) est indispensable, voire même un congé parental quand cela est possible* ». La mère est principalement celle à laquelle s'adresse cette quasi-injonction :

« *Dans le 78, ils sont très conservateurs. On attend que la femme arrête de travailler. Ils ont demandé à ma femme qui est avocate : 'Comment vous allez-vous faire par rapport à vos clients ? Les laissez tomber ?'* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

De façon générale, l'inscription dans le congé parental est, au moins en partie, motivée par la volonté d'assurer personnellement les soins et l'éducation des enfants, et par le désir de préserver des temps passés ensemble, nécessaires à la construction du groupe familial et de chacun de ses membres<sup>97</sup>. Dans le cadre de l'adoption, cet enjeu de la construction du groupe familial se révèle avec d'autant plus d'acuité que le lien parents/enfant n'est pas

<sup>96</sup> Rault F., 2001, « *Une adoption élective et inconditionnelle* », in De Singly F. (dir.), « *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation* ». Tome 2, Paris, L'Harmattan.

<sup>97</sup> Kertudo P., Brunet F., 2010, « *Etude sociologique sur l'insertion professionnelle des femmes en congé parental* », in Dossier d'étude, n° 134, Cnaf.

« évident » puisqu'il n'a pas été établi biologiquement dès le départ. Les parents adoptifs se voient ainsi signifier de manière plus ou moins implicite que c'est du temps dégagé « pour » et « avec » l'enfant que dépendront à la fois la construction identitaire de celui-ci et la nature de la relation construite avec lui.

Ce temps passé avec l'enfant est ainsi présenté comme un temps nécessaire pour créer du lien avec lui : « *La notion de TEMPS est primordiale dans la possibilité de "faire l'accordage" entre enfant et parents, pour restaurer le sentiment de sécurité dont il a tant besoin. Il faut un temps d'apprivoisement et à peu près six à douze mois pour que s'installe la relation de confiance* » (Afa). Mais il est également mis en avant comme étant indispensable pour :

- d'une part prendre connaissance des besoins de l'enfant concernant sa santé, son alimentation, son rythme de vie, ses apprentissages...
- d'autre part pour déceler ce qui, dans ses attitudes et réactions (par exemple l'impatience, l'agressivité, les peurs, etc.) pourrait révéler de son histoire antérieure et de son parcours d'adopté.

Le plus souvent, les parents adoptifs ont une volonté prononcée de conformité à cette norme de disponibilité parentale. A l'aune de Julie qui raconte :

« *Je suis en congé d'adoption. Je vais passer à 80 % à la fin du congé (...)*  
*L'assistante sociale a dit de faire en sorte d'être plus disponible* »  
(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Ou encore de Céline, qui s'est réappropriée les recommandations des professionnels et les reprend totalement à son compte, mettant en évidence la nécessité du temps partagé avec l'enfant pour favoriser la création du lien et l'acclimatation de l'enfant à son nouvel environnement familial :

« *Moi j'avais dit que je prendrais un congé parental. On avait mis de l'argent de côté dès l'agrément pour le congé parental On allait chercher un enfant à l'autre bout du monde, le minimum à faire, c'était de rester à la maison avec elle pendant un an. Je ne voyais pas trop l'intérêt de rester avec elle un mois, puis de la coller chez une nourrice. Il fallait qu'elle s'imprègne de nous, rencontre sa famille, elle avait peut-être encore plus besoin qu'un autre enfant qu'on soit là au début (...)* Aujourd'hui j'ai repris à 80 %, je ne travaille plus les après-midis »  
(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

La pression normative à la disponibilité ne concerne pas seulement les mères ; elle pèse également sur les pères adoptifs, qui, dans certains cas, développent une véritable « éthique du care »<sup>98</sup>, faisant un effort spécifique d'implication dans des aspects du quotidien de leurs enfants qu'ils n'auraient pas « naturellement » ou spontanément investis. Hugo témoigne

<sup>98</sup> Nous définissons ici cette éthique du care comme l'importance accordée aux personnes par le soin, l'attention, le souci l'anticipation (Damamme et Paperman, 2009).



ainsi de la façon dont il « sacrifie » des moments personnels pour être auprès de ses filles, en soulignant qu'il « fait plus » que si ses enfants étaient des enfants biologiques :

« *On s'est mis sous pression de faire plus pour les enfants : le rituel de la soirée serait moins long, et je m'occuperais moins des enfants s'ils étaient biologiques. Moi j'ai l'impression qu'il faut faire plus pour créer ce lien familial, car les enfants ont eu une rupture et une arrivée en France un peu traumatisante. Faire un peu plus, c'est jouer un peu plus avec elles, m'en occuper même quand je suis vraiment fatigué, regarder une émission télé avec une ferme de poneys avec elles. Je ne ferais pas l'effort avec des enfants biologiques. Mais là, il faut montrer que je suis prêt à m'engager pour elles, montrer que je leurs accorde du temps »*

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Se rendre disponible et passer du temps ensemble peuvent apparaître comme une stratégie en quelque sorte compensatoire de l'absence de liens du sang qui vient souligner, dans ce cadre, l'importance de la relation dans la constitution de l'indéfectibilité du lien :

« *On se rend disponible, montrer qu'on s'intéresse à ce qu'elle fait. On l'aurait fait à un degré moindre avec un enfant biologique je pense. Bien sûr, je serais allé aux fêtes de l'école et à ce genre de choses. Mais je me force peut-être un peu plus. Par exemple, je n'aurais jamais été représentant au conseil d'école »*

(Thomas, 47 ans, en couple avec Evelyne, adoption individuelle au Mali, une fille de 5 ans)

Cette conformité peut faire écho à la manière dont certains parents concevaient de toutes façons leur place auprès de l'enfant, avant même d'envisager l'adoption (dimension du « parent règlementaire » ou « théorique » développée dans la partie 1). Mais elle peut aussi renvoyer à la façon dont ils disent **rétrospectivement** qu'ils la concevaient. On ne peut en effet exclure que les enquêtés procèdent parfois à une relecture *a posteriori* de leurs principes théoriques d'éducation :

« *Le temps partiel, je pense que je l'aurais pris aussi avec un enfant biologique. Mais c'est vrai que dans le cadre de l'adoption, c'est important que l'enfant se sente bien à la maison »*

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions en Colombie via OAA et au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans ½)

En effet, on observe dans les propos de certaines enquêtées ayant pris un congé parental et/ou réduit leur temps de travail, des décalages ou contradictions entre leur situation professionnelle actuelle et leurs envies, aspirations initiales en termes de carrière :

« J'ai toujours voulu continuer ma vie professionnelle et ne pas devenir mère au foyer. J'ai pas mal de copines qui ont arrêté de travailler avec l'arrivée de leurs enfants. Moi, je n'ai jamais eu envie d'arrêter ou réduire mon activité. Je veux être une maman qui travaille et prend sa vie en main. J'aime mon travail, j'ai mon propre cabinet (...) La disponibilité a été une question beaucoup discutée avec la DDAS et l'OAA. Pour moi, en profession libérale j'avais deux confrères prêts à prendre en charge mes dossiers. J'ai réduit mon activité à 30 % pendant presque un an »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Il convient alors de s'interroger : la décision d'une réduction de la disponibilité au travail ou d'un arrêt d'activité est-elle, pour les mères, naturelle et évidente, en lien avec des convictions éducatives fortes, ancrées de longue date ? Ou est-elle plutôt la résultante d'une négociation identitaire, d'un ajustement de leurs priorités de vie en regard des injonctions des professionnels de l'adoption ?

Le témoignage de Delphine montre qu'il n'y a pas une superposition systématique entre les convictions des enquêtés en termes d'éducation et les recommandations des professionnels de l'adoption, et traduisent **l'importance de l'impact des discours des professionnels sur les pratiques éducatives des parents adoptifs** :

« En faisant l'adoption, je savais que derrière je serais en congé parental. C'est fortement conseillé partout, dans les livres, les témoignages, etc. »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Le lien entre le temps consacré à l'enfant et la situation d'adoption est néanmoins à nuancer. Dans tous les cas, la centralité de la disponibilité parentale dans le discours des enquêtés doit aussi être mis en lien avec l'âge de ces derniers, les parents adoptifs étant bien souvent des parents plus âgés que les autres : « L'adoption plénière se produit souvent après la découverte d'une stérilité du couple et d'éventuels recours à des méthodes de procréation médicalement assistée, ce qui prend du temps. Ce type d'adoption nécessite aussi une réflexion importante du couple ou de l'individu qui adopte seul. À cela s'ajoutent les démarches administratives pour obtenir l'agrément délivré par le Conseil Général et la recherche du ou des enfant(s) correspondant aux souhaits mentionnés dans l'agrément, démarches qui exigent également du temps. Les personnes requérant une adoption plénière ont donc, dans la quasi totalité des cas, plus de trente ans lors de l'arrivée de l'enfant »<sup>99</sup>.

Or l'une des caractéristiques de la parentalité tardive<sup>100</sup> est celle d'une forte mise en exergue de la disponibilité parentale. Ce que traduit une mère en disant :

<sup>99</sup> Halifax J., 2010, « Les familles adoptives en France », in Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

<sup>100</sup> La parentalité tardive désigne le fait pour des parents d'accéder à la parentalité à un âge relativement avancé.

« *Le fait est qu'il y a une histoire d'âge aussi. On priorise plus les choses au fur et à mesure de notre vie. Moi, si je passe du temps avec ma fille, c'est plus par rapport à ma situation de parentalité tardive, que ma situation de parentalité adoptive* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

Les parents tardifs ont en effet le sentiment d'avoir pleinement profité de leur jeunesse et de leur liberté (pour multiplier les conquêtes, faire des voyages, etc.), et/ou d'avoir mener à bien une partie de leurs projets (professionnels, militants) avant l'arrivée de leurs enfants. Ils soulignent donc leur disponibilité, à la fois temporelle et mentale, pour se consacrer à leurs enfants, et revendiquent leur fort engagement dans leur vie familiale.

« *Notre fille a toute l'attention et l'amour de ses parents, encore plus que les autres, car c'est un cadeau du ciel. Mais elle arrive aussi à un moment de notre vie où on a du temps, plus grand chose à prouver professionnellement. J'ai pu prendre mon mercredi pour m'en occuper. J'ai tout mon temps et toute mon énergie à lui consacrer(...) C'est peut-être plus lié à notre âge qu'à l'adoption* »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

Enfin, la plus grande fatigue ressentie par les parents tardifs et leur moindre dynamisme pour « suivre leurs enfants », peuvent aussi constituer un élément explicatif de l'adaptation de leur temps de travail au profit de la sphère domestique et familiale :

« *J'ai eu un enfant tard, j'ai 52 ans. Et je suis fatiguée donc j'aurais de toutes les façons réduit mon temps de travail, même avec un enfant biologique. Mais je n'aurais pas eu besoin du temps partiel si j'avais eu un enfant plus tôt, car à 30 ans on a un punch autre qu'à 50 ans !!! Je ne suis pas un croûton, mais dans la mesure où on se donne à fond...* »

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions, une en Colombie via OAA et une au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans ½)

Si le temps passé ensemble est souligné comme important dans la constitution du lien avec l'enfant dans le cadre de l'adoption, il faut rester prudent et garder en tête la marge de manœuvre qu'ont les parents (pouvoir plus ou moins réduire le temps travaillé) et là où ils en sont de leur trajectoire professionnelle et leur parcours de vie. La hiérarchisation vie familiale/vie professionnelle peut se faire indépendamment du statut adopté de l'enfant. Dans certains cas, la lecture serait moins, « je consacre du temps à mon enfant parce qu'il est adopté » que « je souhaite adopter un enfant parce que j'estime pouvoir suffisamment me rendre disponible pour m'en occuper comme je l'entends idéalement ».

## 1.2 – Patience et souplesse éducatives

Face à la vulnérabilité de l'enfant adopté, les professionnels exigent des candidats à l'adoption puis des parents adoptifs qu'ils fassent preuve de « *souplesse psychique* » et de « *capacités d'adaptation* »<sup>101</sup>. Ces critères sont jugés si importants qu'ils structurent la procédure même de l'adoption et conditionnent l'obtention de l'agrément, comme l'explique l'Espace Paris Adoption : « *La rigidité psychologique est un des facteurs rédhibitoires* ».

Les professionnels demandent tout d'abord aux parents de faire preuve de patience envers l'enfant et d'accepter de sa part, au moins pendant les premiers temps après son arrivée au foyer, des comportements qui pourraient, de prime abord, leur paraître inappropriés ou problématiques. Dans cette perspective, ils leur rappellent à quel point la régression et les troubles du comportement enfantins sont « classiques » dans le cadre d'une adoption :

« *Au début, pendant les deux premiers mois, on m'avait dit d'être souple avec mon fils. Les professionnels disent que même s'il y a des phases de régression, avec des caprices, des demandes de câlins... Même à 8/10 ans, il faut laisser faire, car c'est une période normale où les enfants adoptés cherchent des repères* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Les parents adoptifs sont ainsi enjoins à un certain lâcher-prise pouvant concerner, par exemple, l'hygiène corporelle ou encore l'alimentation de leur enfant : « *Garder les grandes valeurs qui leur servent de cadre, mais laisser passer le fait qu'il ne se lave pas toujours, qu'il s'habille mal...* » (Bulletin d'information de l'Efa du Rhône – Enfance et Familles d'Adoption – juin 2012). Il leur est aussi largement suggéré d'aborder la question des apprentissages et de la réussite scolaire avec souplesse et indulgence, les professionnels soulignant à cet égard que la plupart des enfants adoptés sont confrontés à des difficultés au cours de leur scolarisation, voire sont « voués » à une réussite scolaire fortement limitée.

« *Les professionnels disent qu'à l'école, les enfants adoptés ont souvent des problèmes de concentration et d'apprentissage. Ils disent que l'Education Nationale n'est pas adaptée* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

« *Quand on a ce projet d'adopter, on réfléchit à la scolarité des enfants forcément, car on participe à des réunions et on sait que c'est un problème. La mise en place de la scolarité est une grosse difficulté pour les enfants adoptés, on sait qu'il y aura plein de choses à rattraper ++, et à travailler aussi à la maison* »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

<sup>101</sup> « *L'Adoption est-elle un choix à risques ?* », in Psy n° 10, Les cahiers pratiques de l'A.F.A., 2013.

Les parents de notre corpus ont, là encore, fortement intériorisé les préconisations des professionnels en termes de patience et de souplesse éducatives ; ils expliquent majoritairement faire preuve d'indulgence envers leur(s) enfant(s) au quotidien et parfois font explicitement le rapprochement avec l'absence de liens du sang :

« Je suis plus conciliante, je me dis que c'est encore une période d'adaptation, qu'il cherche à tester la consolidation du lien. Avec un enfant biologique qui n'aurait pas ces **circonstances atténuantes**, ça serait sans doute différent »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Ils disent ainsi essayer d'apprécier les gestes, attitudes et comportements de leur enfant au regard du chemin parcouru depuis son arrivée au foyer et non à l'aune des « paliers » qu'il aurait dû en principe franchir ou des « acquis » qu'il devrait avoir, compte tenu de son âge :

« A l'école, ils ont mis en évidence qu'il avait passé plus de temps dans l'orphelinat en Russie qu'avec moi. Donc ça influence forcément son comportement. Mine de rien, il faut regarder le chemin parcouru »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

« Bien sûr, on rêve tous d'avoir des enfants super doués, mais je me dis que quand elle est arrivée, elle parlait à peine français donc... Elle n'avait même pas les notions de base, savoir rester assise. Sa motricité était limitée. Quand je vois qu'aujourd'hui, elle saute à la corde, elle apprend à lire... C'est une belle revanche finalement, car elle apprend avec bonheur, elle sait lire ! »

(Linda, 42 ans en couple avec Gilles, adoption en Haïti via OAA, une fille de 7 ans)

Les parents adoptifs tentent donc de se départir de leurs références ou représentations relatives aux stades de développement, d'évolution, et d'apprentissage enfantins pour se concentrer uniquement sur l'histoire et le parcours antérieur, forcément singulier, de leur enfant. Le témoignage de Julie révèle ainsi **l'utilisation, par les parents adoptifs, d'une grille de lecture tout à fait spécifique les conduisant à une adaptation de leurs exigences éducatives et une réévaluation continue du curseur de l'acceptable et de l'inacceptable, du permis et de l'interdit :**

« Il y a des trucs qu'elle fait, mais que je ressens liés à son histoire. Elle peut se coller à moi, m'agripper, me tenir de partout, m'étouffer... Des fois ça m'énerve, mais je laisse faire car on m'avait décrit ça. Je reste zen car je sais qu'inconsciemment, elle rejoue un truc par rapport à son passé »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

La compréhension participe là de l'acceptation d'attitudes qui seraient, dans le cadre de la filiation biologique, recadrées :

« A l'école, cette année, c'est un peu difficile. Il se bagarre, il ne se lève pas forcément quand on lui demande. Il a intégré les règles. Mais il est impulsif, peut frapper, griffer, mordre... Si c'était un enfant biologique, je le recadrerais un peu »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Les parents de notre corpus expliquent également avoir des exigences scolaires moins fortes que celles qu'ils auraient sans doute eues spontanément avec un enfant biologique. Issus de milieux socialement et culturellement favorisés, ils ont évolué dans un environnement familial où « l'école est privilégiée et valorisée, la scolarité, encouragée et accompagnée, l'éducation ouverte et scolairement efficace »<sup>102</sup> (ce qui ne veut pas dire que les parents de milieux populaires se désintéressent de la scolarité de leurs enfants. Comme les parents de milieux plus favorisés, ils développent des stratégies d'appui à la réussite scolaire de leurs enfants)<sup>103</sup>. Certains enquêtés expriment ainsi le poids de la réussite et des performances scolaires dans leur éducation :

« Dans ma propre biographie, la réussite scolaire n'est pas sans importance »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

« J'ai été éduquée comme ça. Quand j'ai dit à ma mère que je voulais faire un Bac +2, elle a dit que c'était hors de question, elle voulait que je fasse un Bac +5 au minimum »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Au regard de l'éducation qu'ils ont reçue, les enquêtés disent qu'ils auraient « naturellement » tendance à instaurer un contrôle étroit de la scolarité de leurs enfants, et à les stimuler intensément sur le plan scolaire. Et malgré les préconisations reçues des professionnels, revoir les objectifs à la baisse ne s'est pas fait sans efforts, ni vigilance :

« Au départ, j'avais tendance à les pousser, à faire des exercices et tout »

(Géraldine, 41 ans, en couple, deux adoptions en Colombie via OAA, un garçon de 10 ans et deux filles de 7 ans)

Pour certains, la réussite scolaire reste incontournable ; elle est l'une des conditions d'un futur bien-être et d'un développement personnel satisfaisant :

<sup>102</sup> Daverne C., Dutercq Y., 2009, « Les élèves de l'élite scolaire : une autonomie sous contrôle familial », in Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n° 8, pp. 17-36.

<sup>103</sup> Delay C., 2011, « Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale », Rennes, Pur.

« *Quand même, je pars du principe que plus on fait d'études, plus on aura le choix, et plus on aura une vie d'adulte sereine et épanouie* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Dans ce contexte, la **révision à la baisse des ambitions scolaires pour leurs enfants est relativement malaisée** pour ces parents adoptifs. Et l'exercice est d'autant plus délicat qu'ils anticipent, en cas d'échec scolaire, le difficile maintien de l'enfant dans un niveau de vie et une position sociale « respectables », voire redoutent un déclassement social :

« *La réussite scolaire c'est important, je veux surtout qu'il ait des diplômes. Il sera malheureux sinon. On lui offre et on lui fait goûter à beaucoup de choses. S'il ne peut pas continuer à voyager plus tard, à découvrir, il sera malheureux* »

(Eliane, 52 ans, en couple, deux adoptions, une en Colombie via OAA et une au Vietnam via l'Afa, un garçon de 8 ans et une fille de 3 ans ½)

Afin de ne pas faire subir une pression trop forte à leurs enfants sur le plan scolaire, les **parents de notre corpus sont donc amenés à déployer d'importants efforts et à réaliser un véritable travail sur soi, voire à remettre en question leurs conceptions éducatives**, comme l'illustrent de manière emblématique les propos de Nadine et Géraldine :

« *Mon plus grand souci aujourd'hui, c'est que mon enfant sorte du système scolaire classique à un moment. Dans mon éducation, on fait des études longues, une des formes de réussite est de faire des études longues pour avoir le choix de faire ce qu'on veut. Mais je travaille dessus, **il faut adapter mon schéma à mon fils**. Il est manuel et créatif, pas intellectuel. Dans ma tête, il faut que je me dise qu'il n'y a pas qu'une seule voie pour arriver à réussir professionnellement. Mon schéma ne s'adapte pas à lui* »

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Dans certains discours, il est difficile pour le parent de formuler autrement que par le terme d'« échec » la révision des objectifs scolaires :

« *C'est mon mari qui m'a aidée à relativiser l'échec scolaire. J'ai compris qu'il fallait que je valorise ma fille autrement, car elle manque de confiance en elle. Cela a été très difficile car pour moi, l'école, c'est une chance. Mais je me suis remise en question totalement* »

(Géraldine, 41 ans, en couple, deux adoptions en Colombie via OAA, un garçon de 10 ans et deux filles de 7 ans)

Les parents enquêtés **tentent de s'inscrire dans une posture parentale bienveillante, détachée le plus possible de la performance scolaire et centrée sur le bien-être et l'épanouissement de leur(s) enfant(s)** :

« *Je serais plus exigeante avec des enfants biologiques car on aurait passé du temps ensemble depuis le début. Là, avec une fille de 7 ans qui arrive et n'est pas capable de tenir un crayon... Si les filles nous demandent si on veut qu'elles fassent des études à l'université, on leurs dit 'Non, pas forcément, vous faites ce que vous voulez faire'. On espère que toutes les trois vont passer le bac, mais sans doute pas avec mention très bien. C'est un jonglage parfois difficile parfois être exigeant et être souple* »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

« *Les difficultés scolaires, ça peut tomber sur n'importe qui. Mais là, V. est arrivé tôt en France. Si ça arrive, ça m'embêtera évidemment. Je préfère, comme tout le monde, avoir un enfant qui travaille bien à l'école. S'il n'a pas un bon niveau, je vais l'aider tant que je peux mais je ne vais pas en rajouter... Je ne vais pas l'enfoncer, mais le soutenir et l'aider* »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

Cette prise de distance par rapport à la réussite scolaire est également perceptible au niveau des loisirs enfantins, les enquêtés acceptant d'ouvrir leur horizon des possibles sur ce plan, et de ne pas choisir pour leurs enfants des activités exclusivement à l'aune de ce qu'elles peuvent leur apporter d'un point de vue pédagogique :

« *Je sais qu'elle ne peut pas se concentrer et ça n'est pas grave. Je lui ai acheté un livre de coloriage, elle n'en a rien à faire. Elle préfère jouer. J'aurais aimé qu'elle fasse de la musique et soit mélomane, mais elle ne veut pas. Je retenterai avec elle la musique, mais on verra aussi pour de la danse, de l'escalade, de l'athlétisme puisqu'elle est plus 'physique'* »

(Julie, 38 ans, en couple, adoption individuelle en Guinée, trois enfants dont deux garçons biologiques de 13 et 5 ans ½ et une fille adoptée de 2 ans)

Pour les parents adoptifs, il paraît ainsi primordial de parvenir à montrer aux institutionnels leur capacité à épouser la norme de souplesse, y compris si celle-ci va à l'encontre de leurs convictions et de leurs conceptions du monde. Il s'agit, pour reprendre les termes d'une enquêtée, « d'un défi » qu'ils souhaitent relever et devant lequel ils refusent de s'incliner. Quitte à ce que le renoncement soit douloureux, voire s'apparente à un véritable deuil, comme dans le cas d'Hugo : « *J'ai perdu mes illusions sur le fait que mon fils fasse une grande école* ».

On peut faire l'hypothèse que ce renoncement est malgré tout facilité par le statut d'adopté de l'enfant, qui permet en quelque sorte aux parents adoptifs de se « dédouaner » et d'attribuer la responsabilité d'un éventuel échec (notamment scolaire) aux parents d'origine, aux institutions ayant pris en charge l'enfant, aux traumatismes qu'il a subis... En d'autres termes à son environnement originel, peu favorable d'un point de vue social, culturel, intellectuel :



« *Je sais que je suis exigeant avec mes filles, je veux qu'elles utilisent leurs potentiels. Mais si elles échouent, je le vivrais moins comme un échec qu'avec des enfants biologiques. Je me dirais sans doute que ça n'est pas de ma faute, il y a moins de narcissisme avec les enfants adoptés* »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Par ailleurs, ce renoncement n'est pas uniquement subi par les enquêtés, qui parviennent à retourner la situation et à en faire finalement un atout. Puisqu'aucune logique de reproduction ou d'héritage ne peut s'appliquer dans le contexte adoptif, les enquêtés disent être finalement libérés de toute projection sur l'enfant et du développement d'un imaginaire autour de ses réussites et succès. Ce qui leur donne, au final, l'opportunité de réellement découvrir l'enfant, de laisser, dans l'exercice de leur parentalité, toute la place à l'expression de sa personnalité, de sa nature propre :

« *Ça apporte une ouverture sur notre enfant, de se dire que M. n'est pas de notre sang...* »

(Béatrice, 49 ans, en couple, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans)

« *C'est différent d'un enfant naturel car on ne le connaît pas, on ne sait pas à qui il va ressembler, on ne cherche pas à le comparer à son père ou à sa mère. (...) Donc c'est plus passionnant qu'un enfant naturel, car il y a un côté découverte qui est enrichissant. Ce n'est pas un miroir de soi* »

(Anne, 51 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

Ainsi, pour les enquêtés, la parentalité adoptive amènerait à une ouverture inédite sur l'enfant, se traduisant notamment par une attention particulièrement marquée à son développement personnel :

« *La réussite scolaire pour moi, c'est important, mais j'essaie de ne pas trop lui mettre la pression là-dessus. C'est difficile (...) J'essaie de doser : est-ce que je lui en demande trop ou pas assez ? En même temps, je fais des progrès, je me rends compte de la richesse de sa nature et je sais qu'elle fera quelque chose, même si elle travaille dans un centre hippique, même si ce n'est pas très valorisant et mal payé... Si c'est ce qu'elle veut, je trouve que c'est ce qui est important, son épanouissement* »

(Anne, 51 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

« *À la limite, en tant que parents adoptifs, on est plus attentif, et notamment par rapport au fait que nos enfants s'épanouissent et soient bien, qu'ils n'aillent pas uniquement à l'école pour compter et lire, mais qu'ils s'épanouissent personnellement. On est plus attentif au développement personnel* »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

### 1.3 – Transparence sur la double filiation et (ré)affirmation permanente du lien

Rappelons que dans le cas d'une adoption plénière, l'enfant apparaît dans le livret de famille comme l'enfant uniquement de ses parents adoptants, ce qui est vivement critiqué par Pierre-Jean Benghozi qui identifie l'adoption plénière à « *un pacte de déni légal* » : « *Je vise ici à attirer l'attention sur le statut légal d'une imposture, celle qui définit l'adoption plénière en France comme une filiation et non comme une affiliation* »<sup>104</sup>. Malgré tout, **les professionnels font aux parents adoptifs des recommandations concernant le discours à tenir aux enfants sur leur statut d'adopté**. Ils insistent en premier lieu sur la nécessité de ne rien cacher à l'enfant des modalités de la procédure d'adoption ni de ses origines, en écho aux nombreuses recherches en psychologie qui ont insisté sur les lourdes conséquences d'un déni des origines de l'enfant sur son épanouissement et son développement psychique :

« *En parlant, l'assistante sociale et la psy expliquent 2/3 trucs, notamment qu'il faut toujours dire la vérité à l'enfant sur son adoption, garder les papiers, expliquer ce qui a été payé...* »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

« *De manière générale, il y a une trame commune dans le discours des professionnels et experts de l'adoption : il ne faut rien cacher à l'enfant de son parcours avant vous, l'accompagner dans la recherche de ses origines tout en restant en retrait* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Pour les professionnels, ce principe de transparence doit aussi prévaloir concernant les géniteurs de l'enfant, même si « la vérité n'est pas la transparence », certaines informations concernant les géniteurs (prostitution d'une mère génitrice, par exemple) gagnent selon certains à ne pas être divulguées pour protéger les parents adoptants et, indirectement, les adoptés<sup>105</sup>.

Mais si la double filiation doit être évoquée dans un respect des origines de l'enfant, les parents adoptifs doivent néanmoins se présenter comme les seuls et uniques parents de l'enfant, ce qui ne manque pas d'évoquer que la filiation<sup>106</sup> se construit<sup>107</sup> :

<sup>104</sup> Benghozi P.-J., 2007, « *L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu* », in Dialogue, n° 177, pp. 27-43.

<sup>105</sup> Rault F., 1997, « *L'adoption comme révélateur de la compétence parentale ?* », Thèse de doctorat sous la direction de François de Singly, Université René Descartes.

<sup>106</sup> Des typologies qui définissent les composantes de la filiation ont été proposées notamment par Irène Théry, qui en distingue trois : la composante biologique, la composante domestique et la composante généalogique. Elle privilégie la composante généalogique, qu'elle pose comme une construction culturelle caractérisée par la dimension juridique et également par l'inscription symbolique de l'enfant dans l'environnement et la réalité sociale dans lesquels il évolue. Théry I., 1995, « *Identifier le parent* », in Informations sociales, n° 46, Cnaf, 1995, pp. 9-19.

<sup>107</sup> Pour Françoise Héritier-Augé, tout ce qui touche à la filiation et à la parenté n'a d'usage que social. Héritier-Augé F., 1989, « *De l'engendrement à la filiation. Approche anthropologique* », in Topique, n° 44, Quels droits pour la psyché ?, pp. 173-185.

« En termes de vocabulaire, lors des entretiens, on nous a dit de ne pas dire 'maman', car ça crée de la confusion pour les enfants. On peut dire 'mère biologique', il y a plus de distance affective. J'ai employé ce terme-là du coup »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

« Elles ont dit qu'il y avait des mots à dire et à ne pas dire. Par exemple, il ne faut pas dire à notre fille 'ta maman du Vietnam', il faut lui dire 'ta mère biologique' »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Les termes utilisés par les parents participent à construire le lien en « rendant proche l'étranger »<sup>108</sup> et le terme « maman » apparaît comme propice à désigner l'exclusivité, condition de l'inconditionnalité du lien parent adoptif – enfant adopté :

« Il y avait une pression de l'assistante sociale car l'enfant ne m'appelait pas maman deux semaines après son arrivée. Elle disait que ce n'était pas normal. Enfin, ça ne devait pas rentrer dans sa norme. Donc je me suis mise une pression d'enfer pour qu'il m'appelle maman »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Inconditionnalité qu'ils enjoignent à réaffirmer sans cesse auprès de l'enfant, en lien avec leur crainte déjà évoquée d'une nouvelle confrontation de l'enfant au sentiment d'abandon :

« On est susceptible de se prendre des remarques du type 'Tu n'es pas ma mère'. Les conseils des professionnels c'est d'encaisser, de rester zen, et de surtout réaffirmer qu'on sera toujours sa mère et toujours là. C'est son choix s'il ne me considère plus comme sa mère, mais il faut **réaffirmer la solidité du lien, tenir bon...** »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption en individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Françoise Rault rapporte l'analyse de Josette Dufour<sup>109</sup>, qui souligne comment le « tu n'es pas ma mère » déstabilise le parent. Elle la définit comme « *une gifle pour les candidats les mieux avertis* », mais qui amène les parents à réagir et donc à rassurer l'enfant. Les professionnels de l'adoption insistent auprès des candidats et des parents adoptifs sur l'éventualité de se prendre cette « gifle » et la nécessité de réaffirmer sa définition et sa place de « mère » et de « père ».

<sup>108</sup> Rault F., 1997, « L'adoption comme révélateur de la compétence parentale ? », Thèse de doctorat sous la direction de François de Singly, Université René Descartes.

<sup>109</sup> Dufour J., 1991, « Adopte-moi quand même », Paris, Fayard.

Là encore, la plupart des parents rencontrés se conforment aux recommandations des professionnels, et parlent avec leur enfant de :

- la procédure de son adoption, en s'appuyant le plus souvent sur une boîte à souvenirs ou des albums photos retraçant le parcours d'adoption :

« J'ai fait un album avec les photos de l'orphelinat, des photos du Vietnam, des photos de gens importants là-bas dont la nounou de V. Il y a aussi les documents administratifs des OAA, le certificat d'adoption du Vietnam et sa traduction, les lettres que les gens de ma famille ont écrites à V. pour son arrivée... »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

« J'aimerais faire un album de notre rencontre, c'est important qu'on puisse lui raconter quand elle sera en mesure de comprendre, lui montrer les premières photos de nous »

(Béatrice, 49 ans, en couple, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans)

- son histoire avant l'adoption (dans la limite des informations dont eux-mêmes disposent) :

« Ce qui vient peut-être aussi de son adoption, c'est le besoin de transparence par rapport à lui, de ne pas lui cacher les choses par rapport à son histoire, par rapport à nous »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

- son pays d'origine :

« Je lui parle du Vietnam, j'ai habité là-bas pendant trois ans »

(Bertrand, 39 ans, en cours de séparation, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 2 ans ½)

« Quand on tombe sur des reportages à la télévision sur le Vietnam, on dit à V. : 'Viens vite voir, c'est là où tu es né' »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

A cet égard, les pratiques éducatives apparaissent nécessairement spécifiques dans le contexte adoptif dans la mesure où le pays d'origine de l'enfant est toujours présent en « background », faisant partie intégrante de ce que l'on pourrait nommer une triade adoptive « parent-enfant-pays », et jouant à ce titre un rôle incontestable (même si implicite) dans l'éducation délivrée à l'enfant. Pour s'inscrire dans la continuité de l'histoire de leur enfant, certains adoptants vont en effet introduire dans leur foyer, par « petites touches », des objets symbolisant son pays d'origine :

« Il m'arrive de cuisiner russe à S., et je lui dis que c'est russe. Mais ce qui était clair dès le départ avec mon mari, c'est qu'une fois que les enfants arrivaient en France, ils étaient français. On n'entretient pas la décoration russe, etc. Mais on a été sur place et on connaît mieux le pays. On a des matriochkas sur le sapin de Noël, j'en ai moi en bracelet. On a des nappes et des tasses à cafés russes. Le pays nous a marqués »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

D'autres vont entretenir des contacts étroits avec des réseaux amicaux et/ou associatifs réunissant des parents ayant adopté dans le même pays :

« On garde des liens avec des parents adoptants pour notre enfant qui a des 'sœurs d'adoption' et qui voudra peut-être les rencontrer, car elles viennent toutes du même orphelinat »

(Céline, 40 ans, en couple avec Gaël, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

D'autres enfin vont apprendre la langue, la cuisine du pays d'origine de l'enfant, voire créer une association dédiée à l'amélioration des conditions de vie dans ce pays :

« Moi, j'ai pris des cours de cuisine vietnamienne, c'est une manière de garder par la nourriture un lien avec la culture de V. Et puis on a une copine vietnamienne, je lui dis de lui parler vietnamien. L'idéal pour moi aurait été d'avoir une nounou vietnamienne »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

Pour certains parents, la présence du pays d'origine de l'enfant dans le quotidien du foyer ne relève pas nécessairement d'une volonté, mais se présente plutôt comme un devoir, en lien avec un sentiment de redevabilité, de « dette » vis-à-vis du pays en question, qui leur a en quelque sorte confié l'un de ses enfants :

« Je ne garde pas forcément de lien avec le pays d'origine... Enfin... Sauf que j'assiste à toutes les rencontres de l'OAA, et que je fais rencontrer des enfants vietnamiens à mon fils. Si je l'avais fait biologiquement, je serais sa mère. Là, c'est comme si j'avais des comptes à rendre aux autres : au Vietnam, à sa mère biologique, à l'association... »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

« A notre 3<sup>ème</sup> adoption, les sœurs nous ont amenés dans un endroit à 50 kilomètres de Saigon, on a vu des enfants dans un sale état, et on a décidé de faire quelque chose. Ça a pris de l'ampleur. J'ai ainsi créé une ONG qui parraine les enfants et construit des écoles »

(Brice, 53 ans, en couple avec Graziella, quatre adoptions au Vietnam dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

Ainsi, les pratiques éducatives des parents adoptifs se trouvent fortement teintées par les conseils des professionnels de l'adoption, qu'il s'agisse du temps consacré à l'enfant, des modalités de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, du rapport aux résultats scolaires enfantins, ou encore de la place laissée aux origines de l'enfant. Néanmoins, cela ne veut pas dire que les parents de notre corpus épousent totalement les normes expertes ou qu'ils n'ont aucune capacité à les mettre à distance pour exercer leur parentalité en s'appuyant sur leurs propres ressources. Ainsi par exemple, face à l'insistance sur la « disponibilité parentale » et la réduction du temps professionnel, certains parents disent se livrer à un « jeu à la norme » avec les professionnels tout en s'en tenant, dans la pratique, à leurs propres conceptions :

« On essaye de montrer le parent parfait devant le psy, qui s'occupe des enfants 24 heures sur 24, respecte tous ses aspects psychologiques. On essaye de montrer qu'on est occupé que par l'enfant, son comportement... Sinon on n'est pas un bon parent. Et aujourd'hui, bien sûr, je ne le fais pas. Je me dis souvent 'Je m'en fiche, si tu n'as pas envie de faire telle ou telle chose'. Par rapport à l'engagement de mettre l'enfant adoptif au centre de tout, je ne le fais pas. Et l'enfant n'a pas besoin de ça »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Ce qui se joue pour eux à travers cette mise à distance, c'est aussi le refus de considérer leur enfant comme spécifique ou différent :

« On ne s'est pas dit : 'Pour le bain, pour manger, pour les soins... On va faire comme ça'. C'est le **feeling**, c'est moi-même qui le sens..... C'est comme des parents biologiques. Si on me dit qu'il ne faut pas faire ça et que j'ai envie de le faire, je le fais quand même. C'est mon enfant. Les enfants, il n'y a pas de mode d'emploi. **On élève notre fille comme on pense que c'est bien d'élever un enfant.** C'est tout, ça n'est pas différent des autres »

(Gaël, 37 ans, en couple avec Céline, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 3 ans ½)

Pour autant, et malgré des possibilités de prise de distance avec les injonctions des professionnels de l'adoption, les parents adoptifs ne peuvent faire fi du statut d'adopté de l'enfant, qui les place *de facto* dans une situation d'insécurité parentale les amenant à adopter des postures éducatives singulières.

## 2 – Des postures éducatives en réponse à une insécurité parentale : veille permanente et volonté de rattrapage

Dans le contexte de l'adoption, la projection que font tous les parents pour donner du sens à certains comportements de leur enfant est impossible (« il ressemble à son père », « il a hérité ça de sa grand-mère », etc.). En effet, ceux-ci ne disposent pas de toute une série d'éléments (concernant notamment son passé, sa santé, ses habitudes de vie, etc.), qui restent donc la plupart du temps, fantasmatiques. Ce « vide » et cette absence de maîtrise des conditions de vie passées de l'enfant sont générateurs de peurs et d'une insécurité aiguë. Pour faire face à ce sentiment d'insécurité parentale, les parents adoptifs développent des postures éducatives spécifiques : posture d'alerte et de veille permanente d'une part ; volonté très marquée de rattrapage dans différents domaines (affectif, langagier, culturel, etc.) d'autre part.

### 2.1 – Le parent adoptif, insécurisé par le flou entourant le passé de l'enfant et ses antécédents médicaux

L'insécurité ressentie par les parents de notre corpus est à mettre en lien avec l'inconnu et le flou entourant le passé de l'enfant. Les enquêtés font en effet part de leur **méconnaissance ou, en tous cas leur connaissance partielle du passé de celui-ci**, qu'il s'agisse des conditions de vie de l'enfant avant son arrivée à l'orphelinat, d'éventuels traumatismes qu'il aurait pu vivre en plus de l'abandon (maltraitements physiques ou morales), de son état de santé, des pathologies de ses ascendants... Mais également de ses goûts, de ses préférences alimentaires, etc.

« *Quand on a un enfant biologique, on le voit grandir petit à petit. Nous, on a toute une partie qu'on n'a pas eue* »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

« *Il y a le poids de cet inconnu, de l'histoire de l'enfant qu'on ne connaît pas et qu'on ne peut pas inventer. Il faut faire avec, construire avec cet inconnu* »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

Cette méconnaissance est source de questionnements et d'angoisses qui sont particulièrement marqués durant les premières années suivant l'adoption. Les enquêtés évoquent ainsi des craintes quant à la portée de certains propos qui pourraient renvoyer l'enfant à une histoire passée douloureuse.

« Il y a un stress, surtout au début. Comme nos filles sont arrivées déjà un peu grandes, on ne les a pas vues évoluer. On réfléchit beaucoup au début, et on est dans l'insécurité : est-ce qu'on touche à un point délicat si on dit telle ou telle chose ? Surtout au début, on réfléchit plus aux remarques qu'on peut faire »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Ils font également part de questionnements **sur les modalités de sanctions à adopter** (recours ou non à la punition corporelle, aux sanctions d'isolement), en particulier lorsqu'il y a des suspicions ou des indicateurs de maltraitements passés :

« Au début, j'étais très hésitante car elles ont vécu quelque chose de traumatisant. Donc je ne savais pas trop quoi faire en cas de comportement que je jugeais inadmissible »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

« Une chose que je fais consciemment quand même, c'est que je ne donne pas de punition physique. C'est hors de question de mettre une fessée, de les mettre dans un coin obscur. J'ai réfléchi là-dessus car je sais que nos filles ont été battues, assez gravement (...) Si j'avais une fille biologique de 5 ans qui faisait encore pipi au lit, je me serais énervé. Mais là, il y a sans doute des raisons dans sa vie antérieure. Si je la punis, ça peut engendrer un grand traumatisme pour elle, donc j'hésite »

(Hugo, 51 ans, en couple avec Delphine, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Les parents sont en outre **insécurisés par rapport à l'état de santé de l'enfant**, en lien avec l'absence de renseignements précis et exhaustifs sur le déroulé de la grossesse de la mère biologique, les pathologies et maladies éventuelles des géniteurs et de leurs ascendants :

« On a des craintes car on sait que la grossesse n'a pas été menée de façon optimale. Avec certitude, on sait qu'il y a eu prises de drogue et de cigarettes. S. avait les pupilles dilatées et au départ, on avait peur que ce soit à cause de la drogue (...) On a des craintes au niveau médical que quelque chose n'aille pas, car on n'a pas les antécédents »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans 1/2 et une fille de 18 mois)

Ils sont également insécurisés par la mise en avant, par l'ensemble des professionnels de santé et experts de l'adoption, de la vulnérabilité psychopathologique de l'enfant adopté à l'international : « Au cours de la procédure d'agrément, [il faut] comprendre que tous les enfants proposés à l'adoption ont un retard psychomoteur et staturo-pondéral proportionnels à la durée de son institutionnalisation (1 mois de retard par 3 mois d'institutionnalisation) ; comprendre que les enfants adoptables sont d'abord proposés à l'adoption nationale qui privilégie les enfants jeunes et en bonne santé et que les enfants proposés à l'international



sont en moyenne plus âgés et en moins bonne santé » (Afa, *Santé de l'enfant adopté, des choses à faire et à penser*, 2008). Discours que les parents ont bien retenu :

« *Les enfants hyperactifs, la puberté précoce sont les particularités de l'adoption. C'est un grand classique, ça concerne un enfant adopté sur deux. C'est une question qu'il faut se poser tout le temps* »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Ainsi, les parents se trouvent envahis d'angoisses face à la multiplicité des troubles qui pourraient potentiellement venir affecter leur(s) enfant(s) : carences, retards de développement psychomoteur, dysharmonie du développement affectif, symptômes psychosomatiques, difficultés de socialisation, hyper-adaptation...

Si elle est toujours présente, en toile de fond de toutes les situations rencontrées, cette inquiétude est cependant variable selon le pays d'origine de l'enfant. Elle est particulièrement prégnante en Russie, où les dossiers des enfants confiés à l'adoption sont réputés « *fortement médicalisés, chargés et surévalués* » : « *Les dossiers médicaux rédigés dans les pays de l'ex Union soviétique ont des terminologies particulières. Ils ne sont pas toujours très fiables. On suppose que les juges seront ainsi plus disposés à laisser partir les enfants dont le dossier médical est spécialement lourd. Il est donc recommandé de se rapprocher d'un pédiatre travaillant dans une Consultation d'orientation et de conseil en adoption (Coca), qui saura décrypter les termes utilisés. Il convient également d'être vigilant sur divers paramètres (non exhaustifs) : le syndrome d'alcoolisation fœtale (Saf) dont la prévalence est beaucoup plus élevée en Russie que dans tous les autres pays, la prématurité, ou encore le nanisme psycho-social, à rapprocher des carences liées aux placements prolongés en institution* » (Site de l'Efa, rubrique « Adopter en Russie »).

L'angoisse se trouve alors renforcée par le doute quant à la véracité des informations médicales consignées dans le ou les rapport(s) relatif(s) à l'enfant :

« *En Russie, les enfants en bonne santé sont gardés pour l'adoption nationale, et nous on vient en 2<sup>ème</sup> choix. Donc les médecins chargent le dossier médical des enfants pour qu'ils ne soient pas adoptés à l'étranger. Pour mon fils, le médecin m'explique qu'il a des problèmes de nanisme, un souffle au cœur, une dermatite topique, des retards moteurs... Quand je le vois à l'orphelinat, il est au milieu d'un groupe de 14 enfants avec Saf, trisomie, etc. (...) Au début je me disais toujours qu'un problème de santé ou quelque chose allait me tomber sur la tête. J'ai mis un an et demi à me poser par rapport à tout ça et à avoir moins peur...* »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

Dans tous les cas, l'ensemble des questions relatives à la santé de l'enfant vient rappeler aux parents son statut d'adopté. Et le flou qui entoure le passé de l'enfant les amène à s'interroger sur leur aptitude à prendre soin de l'enfant adopté et à le protéger ; ce faisant, il ébranle leur confiance dans leur capacité à être de « bons parents » :

« C'est plus compliqué car **je n'ai pas le background** par rapport aux maladies génétiques, etc. Si le problème se pose qu'un chromosome ne va pas, je ne pourrai rien faire, son groupe sanguin n'est pas le mien »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

« Il y a des questions sans réponse. Qu'est-ce qu'elle a qui lui a été transmis par son patrimoine génétique ? Même si, dans mes croyances, le génétique je le tiens pour une part assez négligeable, c'est quand même assez angoissant : si elle a une grosse pathologie ou besoin d'une greffe... Personne dans notre entourage n'a un patrimoine génétique compatible »

(Muriel, 50 ans, en couple avec Matthieu, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 4 ans)

En évoquant les « antécédents » de l'enfant (terme que l'on ne retrouve traditionnellement pas dans les discours des parents biologiques à propos de leurs enfants), les parents de notre corpus donnent à voir leur volonté de se raccrocher à une sorte de « fichier » rassemblant de manière exhaustive des éléments d'informations et constituant ainsi un « matériau » venant combler l'absence de lien biologique et de vie partagée avec l'enfant depuis sa naissance. Un matériau à partir duquel ils pourraient constituer une mémoire du passé de l'enfant, et qui pourrait leur servir de référence, de repère, pour réagir de manière adéquate en toutes circonstances.

Outre la santé de l'enfant, les parents se sentent, surtout à l'arrivée de l'enfant, démunis par rapport à son quotidien, en particulier par rapport à ses goûts et ses préférences, par exemple alimentaires.

« Ce qui est plus difficile, c'est qu'on est projeté – pas du jour au lendemain mais quand même – dans un rôle de parents avec des enfants qui ont déjà tout un chemin, et on ne connaît pas grand chose d'eux. Le lendemain matin, au petit déjeuner : 'Qu'est-ce qu'ils déjeunent ces enfants ?' Il faut répondre à leurs besoins sans connaître leur personnalité »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

La question posée par cette mère « *Qu'est-ce qu'ils déjeunent ces enfants ?* » renvoie au moins à trois dimensions : à l'habituel, au quotidien de l'enfant et de l'environnement dans lequel il vivait ; aux us et coutumes de son pays d'origine ; à ses goûts et préférences personnels. Le parent apparaît ainsi dans une posture d'observateur qui tente de déceler des éléments de connaissance pour pouvoir ensuite agir, s'adapter à ce qu'est l'enfant, à ce qu'il aime. Elle pose, enfin, la crainte parentale d'une infidélité à ce qu'est l'enfant dans les trois dimensions vues précédemment.

## 2.2 – Une veille permanente pour limiter les risques

De manière générale, les parents se sentent insécurisés car ils ont le sentiment que leur enfant reste un être vulnérable et fragile, à bien des égards :

« *Ce sont des enfants plus fragiles, plus vulnérables que les autres. Ils ont besoin de restaurer de la confiance. Ou des fois, ils sont tellement confiants dans les autres, trop gentils, qu'ils se font avoir. Donc je m'inquiète plus facilement. Il y a toujours une espèce de truc qui nous dit 'Il est comme les autres, mais est-ce qu'il n'y a pas un lézard ?' »*

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans ½)

En lien avec ce sentiment d'insécurité parentale, on peut dégager deux postures éducatives, dont celle d'alerte et de veille permanente. Cette posture se traduit concrètement par **une extrême vigilance par rapport aux comportements, aux réactions de l'enfant, à son mode de relation avec ses pairs, surtout pendant les premières années après l'arrivée au foyer**. Avec l'idée, chez les parents adoptifs, d'un « latent », d'une épée de Damoclès suspendue en permanence au-dessus de leur tête, en d'autres termes d'un danger qui pourrait frapper l'enfant et donc la famille, à tout moment :

« *On se doit d'avoir toujours cette vigilance par rapport à des choses vécues de l'ordre du traumatisme ... Par rapport à des réactions qui peuvent être les conséquences de ce que D. a vécu. On doit l'accompagner là-dedans. D. est très introverti, parfois presque inquiétant, sombre »*

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

« *Je pense qu'il faut rester naturelle dans sa façon de faire, mais être attentive et se renseigner dès qu'il y a une alerte, une réaction de l'enfant, une lassitude... »*

(Anne, 51 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, une fille de 7 ans)

Cette vigilance parentale s'exprime en fait à deux niveaux distincts. Les parents sont vigilants vis-à-vis de leurs enfants, et développent par rapport à ces derniers une observation et une analyse de tout instant.

« *J'ai extrait ses comportements, mis un nom dessus, et je me suis dit : 'C'est vers ça qu'il faut tendre' (...) J'essaye de voir s'il est dans la moyenne (...) On a **tendance à disséquer trop avec un enfant adopté** »*

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Mais ils sont aussi vigilants vis-à-vis d'eux-mêmes, faisant preuve d'une forte réflexivité, et évaluant en permanence leur posture et leurs pratiques éducatives.

« Je me trouve un peu trop sévère. Et en même temps... Peut-être que je le laisse trop œuvrer comme il veut quand on va aux Jardins des Tuileries, par exemple. Je ne veux pas l'élever en le sur-cocoonant non plus, sinon, il ne fera rien par lui-même, et ça me pose question : 'Va t-il s'envoler un jour ?' »  
(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Par-delà cette incertitude parentale, cette posture de veille permanente pourrait être interprétée en réponse à une volonté de découvrir l'enfant dans son individualité, de respecter sa personnalité et ses aspirations. Les discours des parents sur ce point sont teintés d'ambiguïtés. Le « parent observateur » doit saisir les failles, repérer chez l'enfant ce qui doit être « réparé », seul ou avec l'aide de professionnels :

« Quelque part, je suis toujours à analyser s'il a quelque chose qui ne va pas ou de la peine, en me demandant : 'Est-ce que ce n'est pas lié à.. ?' (...) On est plus vigilant sur son intégration scolaire que s'il n'avait pas été adopté. Pour être réactifs si quelque chose n'allait pas »  
(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Dans le même temps, le « parent observateur » doit écouter les enfants, chercher à les connaître comme l'explique Delphine :

« Les deux premières années, c'est observer son enfant et comprendre comment il pense, il travaille, où sont ses points forts et faibles, est-ce que c'est quelqu'un de pratique ? D'intellectuel ? »  
(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Ainsi, dans cette perspective, **la posture de veille permanente en contexte adoptif ne va pas sans poser question** : s'agit-il de se placer en situation d'observateur pour apprendre à connaître l'enfant dans sa singularité, le découvrir dans son individualité ? Ou s'agit-il de repérer des manques ou failles pour ensuite pouvoir les « combler », endurcir l'enfant, le renforcer vis-à-vis de l'extérieur ? **Saisir les failles à réparer et saisir l'individualité de l'enfant constitue un paradoxe de la parentalité adoptive.**

### 2.3 – Le recours à des suivis médicaux spécifiques

Cet état d'alerte permanent débouche sur un recours à des suivis médicaux spécifiques pour ne pas « passer à côté » de quelque chose, notamment d'un problème de santé, physique ou psychologique. Au retour en France, les consultations spécialisées dans l'adoption apparaissent ainsi comme un passage « obligé » pour un grand nombre de parents :

« En revenant, on a consulté le Dr Demonléon à Dijon, pour avoir un bilan avec quelqu'un qui connaît son enfant adopté et qui a une réelle expertise. On voulait faire un point pour voir s'il n'y avait pas d'autres soucis que ceux identifiés initialement. Au départ aussi on avait des questions par rapport à l'attachement, à l'autorité, pour mettre des limites quand V. était encore petit. Il n'y a pas de souci au niveau moteur, psy ou comportemental, donc on n'a pas besoin d'y retourner. Mais il a un dossier là-bas et on peut y retourner si besoin »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

« Quand je suis revenue avec mon fils en France, je suis allée consulter le Docteur Demonléon pour qu'il fasse toute une batterie de tests, pour être sûre. Car tous les médecins ne maîtrisent pas tout ce qui est maladies tropicales et spécifiques liées à l'adoption. Là, on va y retourner, il avait dit de revenir deux ans plus tard »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans 1/2)

Par la suite, s'ajoutent à ces consultations de multiples rendez-vous chez des professionnels de santé spécialistes : pédopsychiatre, orthophoniste, psychologue...

« Au début, je me suis posée des questions car mon fils était un peu agressif, avait tendance à griffer. Dès mon retour de Russie, j'ai été voir un pédopsychiatre à l'hôpital Necker qui m'a orientée sur une consultation à Saint-Anne, spécialisée dans l'adoption. Là je vais avoir un débriefé avec l'assistante sociale scolaire car sur le livret scolaire c'est déjà écrit 'comportement à améliorer'. Et puis je vais aller voir un pédopsychiatre toutes les semaines, en plus du spécialiste de l'adoption... »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans 1/2)

« On est allé deux fois par semaine pendant un an et demi chez l'orthophoniste. Et on va voir une fois par mois la psychologue au CMP. Sur les conseils de cette psychologue, on a fait un bilan avec une psychologue scolaire pour **détecter éventuellement un problème** de précocité »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un garçon de 6 ans 1/2)

Dans ce contexte, on assiste à une quasi-spécialisation des parents qui s'imprègnent de termes médicaux très techniques :

*« J'ai lu beaucoup de livres sur la psychologie des enfants adoptés, les particularités médicales des enfants adoptés en Russie, les troubles de l'attachement, les problèmes de concentration... J'ai lu des livres d'un CHU au Québec qui gère une unité de 600 enfants adoptés. Mon fils est suivi par des psychologues depuis son arrivée en France, j'ai un peu tout tenté. Il est actuellement dans un processus cognitif, car il a des troubles de la concentration et une sur-agitation inutile, sans doute liés à un sentiment d'insécurité. Et ça peut nuire à son intégration dans un milieu collectif »*

(Nadine, 44 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 8 ans ½)

Ce cumul des suivis médicaux (toutes spécialités) pour l'enfant, tout à fait spécifique à la parentalité adoptive<sup>110</sup>, peut être interprété de deux manières distinctes :

- **On peut faire l'hypothèse d'une difficulté des parents à mettre à distance le savoir expert**, qui les amène à une surévaluation de la dimension adoptive dans les difficultés pouvant survenir, qu'elles soient d'ordre médical ou comportemental. Se pose alors la question des marges d'autonomie parentale face à l'encadrement expert. Car par-delà les risques « objectifs » liés au contexte dans lequel a grandi l'enfant et aux effets réels de l'institutionnalisation (hôpital, orphelinat), les discours professionnels assignent aussi à une certaine représentation de la réalité, et plus précisément à une définition de l'adoption à travers la prise en charge d'un enfant « déficitaire » (du point de vue de son développement physique, de sa santé psychologique, de ses apprentissages, de sa scolarité). Ce qui va inéluctablement dans le sens d'une asymétrie dans les rapports parents / professionnels, les parents se trouvant « subordonnés » aux experts ès adoption possédant la légitimité, la connaissance, la compétence sur les problématiques des enfants adoptés.
- **Mais on peut aussi faire l'hypothèse d'un rapport beaucoup moins subi des parents adoptifs aux savoirs experts** : on peut en effet imaginer que loin d'être « prisonniers » de l'expertise des professionnels de l'adoption et de la santé, les parents s'en remettent à elle pour bien souligner le caractère involontaire de certaines transmissions (en termes de patrimoine culturel et génétique notamment) et les limites de leurs compétences parentales dans la prise en charge de leur enfant. Alors que pour des parents d'enfant biologique, le recours aux professionnels pourrait constituer une remise en cause comme « bons parents »<sup>111</sup>, dans le contexte d'adoptif, l'intégration personnelle des discours savants et des consignes médicales est, au contraire, un moyen de revendication d'une « bonne parentalité ». Le recours à l'expertise médicale est à la fois le support d'une « extériorisation » des difficultés rencontrées (qui, en dehors de tout lien biologique, ne peuvent être attribuées à une responsabilité familiale ou personnelle) et la traduction d'une attention constante et continue à l'enfant adopté.

<sup>110</sup> On pourrait le retrouver aussi dans le cas de parents d'enfants à la santé fragile ou malade. Mais ce qui est particulier à la parentalité adoptive est le caractère très large du spectre des spécialistes sollicités.

<sup>111</sup> Cela ne signifie pas que les parents adoptifs n'ont pas ce type de questionnement dans la mesure où leur enfant dans la plupart des discours n'est pas « un enfant spécifique » mais un enfant comme les autres.

Ceci étant, la demande d'aide permet de mettre en lumière ce qui, pour certains parents, dépasse leurs compétences parentales en dessinant un enfant qui est à la fois « fils de » et à la fois « individu ». La question se pose de l'individu multiple quand celui-ci est un enfant et qu'il est « sous l'éducation de ses parents ». S'il est admis que chaque individu possède des dimensions différentes parce qu'inscrit notamment dans des rôles sociaux différents, il nous semble plus aisé de le penser pour des adultes que pour des enfants. La protection et la surveillance sous lesquelles sont les enfants renvoient la responsabilité davantage du côté de celui qui s'en occupe que du côté de l'enfant lui-même comme acteur. C'est ce qui fait le dilemme des professionnels qui travaillent avec les enfants, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) les posant, à la fois, comme des êtres à protéger et comme des individus qui doivent prendre part dans les décisions qui les concernent. Dans un acte d'adulte, on admet qu'il a pu faire des choix et qu'il en est responsable. Pour un enfant, ses éducateurs apparaissent toujours comme les principaux responsables ou les principales causes de « ce qu'il est » ou de « ce qu'il fait ». Le recours aux spécialistes nous fait poser une hypothèse. Si on met de côté des comportements qui sont identifiés comme relevant d'une pathologie, restent des comportements qui échappent aux éducateurs. Cela se traduit par « il a son caractère ». Quand ce caractère en question n'est pas en adéquation avec un certain nombre d'attentes de comportements normatifs, on peut basculer dans le soupçon du trouble psychologique. On ne peut s'empêcher de penser à la « crise d'adolescence » qui interroge l'adolescent comme acteur<sup>112</sup>. Les attitudes doivent être « reconnues ». Dans le cas des enfants adoptés, la part de méconnu peut apparaître comme prétexte, comme imputation de ce qui échappe aux parents. **Se pose la question de la marge d'expression de l'enfant comme auteur, acteur.** Ceci est d'autant plus important, que les discours contemporains sont ceux de l'autonomie et de la révélation de l'identité.

## 2.4 – Un nécessaire « rattrapage » éducatif et émotionnel

Par-delà cette posture d'alerte et de veille (attention parentale constante et permanente pour déceler d'éventuels troubles, difficultés, signaux de mal-être chez l'enfant), une autre posture éducative est identifiable chez les parents adoptifs, que nous qualifierons de **volonté de « rattrapage »**. Celle-ci se traduit par **une stimulation constante de l'enfant (tant au niveau de la langue, que de la culture, ou de l'affection portée etc.)** pour « rattraper » les années qui n'ont pas été passées avec l'enfant, les apprentissages qui n'ont pas pu se faire, l'amour qui n'a pas pu être donné/reçu, les liens qui n'ont pas pu être noués.

### 2.4.1 – Le rattrapage posé du côté de l'intégration dans le nouvel environnement

Un rattrapage « culturel » est tout d'abord présenté par les enquêtés comme indispensable pour une **intégration de l'enfant adopté à son nouvel environnement social et culturel, et une adaptation à ses codes, références, valeurs :**

---

<sup>112</sup> Singly F. (de), 2006, « *Les Adonaissants* », Paris, Editions Armand Colin.

« Il y a une chose à laquelle on n'est pas préparé, c'est **le rattrapage des années d'acquisition** quand on accueille un enfant de deux ans et demi. On n'en mesure pas l'ampleur. Et encore, la Russie est un pays européen avec des modes de vie similaires... Mais il y a tous les repères à mettre en place : le cadre familial, où je vis, comment je vis, à quelle heure on mange et comment, dire bonjour, merci... Tout le système éducatif et les interdits. C'est ce que j'appelle du cadrage, pour intégrer toutes les règles de civilité, les règles de vie »

(Monica, 45 ans, en couple, adoption en Russie via OAA, deux garçons de 8 et 5 ans)

Les modalités de ce rattrapage sont multiples. Celui-ci passe, par exemple, par une stimulation dans l'apprentissage du langage et de la langue française :

« Comme il ne parlait pas français en arrivant, j'ai peut-être surinvesti l'apprentissage de la langue pour mon fils : je faisais de belles phrases, je lisais beaucoup d'histoires, je lui faisais écouter des petits CD de chansons. Je l'ai beaucoup stimulé »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

« A deux ans, S. parlait bébé, il fallait le remettre à niveau pour qu'il n'ait pas de retard en termes de langage. Je lui ai beaucoup appris dans les livres »

(Maryse, 47 ans, en couple avec Paul, deux adoptions individuelles en Russie, un garçon de 3 ans ½ et une fille de 18 mois)

Il peut également passer par un investissement marqué de la culture française. Ce rattrapage « culturel » a pour objectif de faire connaître à l'enfant l'histoire de son pays d'accueil, de lui permettre de se familiariser et d'intégrer les références culturelles de ce pays :

« On veut les ouvrir sur des références culturelles et historiques qu'ils n'ont pas eues dès le plus jeune âge. On va à des expositions pour les plonger de façon légère dans la culture, on va à des spectacles de cirque, de danse... »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

L'adaptation de l'enfant dans son nouvel environnement passe également, pour les enquêtés, par une « remise à niveau » de l'enfant sur le plan du développement moteur, sensoriel, de l'éveil... Pour éviter les « décalages avec les autres enfants du même âge », et dans la mesure du possible, permettre une acculturation de l'enfant avant son entrée à l'école :

« Il y a forcément des choses pas acquises dans la petite enfance et des retards »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)



Le recours à des professionnels participe d'ailleurs de cette remise à niveau :

« Il faut les stimuler aussi, quand ils n'ont connu que l'orphelinat. Encore aujourd'hui, même à 8 ans, R. a de gros problèmes en mathématiques à cause de certaines étapes de son éveil qui n'ont pas été suivies. On les découvre au fur et à mesure. Je les amène tous les deux chez un kinésologue qui travaille sur les connexions du cerveau »

(Monica, 45 ans, en couple, adoption en Russie via OAA, deux garçons de 8 et 5 ans)

#### 2.4.2 – Le rattrapage peut être également posé du côté de l'enfant comme « réparation »

Au-delà de l'enjeu d'intégration dans un nouvel environnement, **le rattrapage est également mis en avant par les parents adoptifs comme essentiel pour l'enfant lui-même, son développement et son bien-être.** A cet égard, la stimulation opérée s'effectue aussi sur le **plan affectif**, les enquêtés évoquant parfois des carences importantes, notamment pour les enfants venus de certains orphelinats d'Europe de l'Est :

« Mais il a aussi besoin de 'récupérer' des choses par rapport à avant. Il a besoin d'être rassuré sur plein de choses. C'est l'idée d'une **réparation affective** par rapport à tout ce qui est vécu difficile d'abandon, cet orphelinat terrible et très délabré avec des conditions très difficiles... »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un enfant de 6 ans ½)

Pour les enquêtés, il s'agit alors de rassurer l'enfant adopté, de réparer les traumatismes qu'il a vécus en lui délivrant « plus » d'amour, « plus » d'affection, en démultipliant les interactions avec lui, les contacts physiques...

« Ce sont des enfants qui ont beaucoup besoin des bras, de câlins, de bisous... Parfois, il a des moments de terreurs où il a besoin que je sois là, il est dans une grande inquiétude parfois quand il ne me voit pas. Quand vous vous dites que maintenant il est suffisamment apaisé et rassuré, ça vous **ressaute en fait à la figure...** »

(Christine, 51 ans, célibataire, adoption en Russie via OAA, un enfant de 6 ans ½)

Le rattrapage en vue du bien-être de l'enfant passe enfin très majoritairement, au sein de notre corpus d'enquêtés, par une **forte structuration de la vie quotidienne, c'est-à-dire par l'instauration d'un cadre bien délimité et de nombreux repères, voire par la mise en place d'une certaine routine :**

« Cet enfant a déjà eu un début de vie difficile et l'abandon de sa maman. Il a besoin d'avoir une vie très structurée. J'ai le devoir de lui offrir un cadre plus structurant »

(Clara, 38 ans, en couple avec Etienne, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 1 an)

« On essaye d'avoir une vie très structurée, qui est nécessaire, car dans leur vie antérieure, les filles ont connu un mélange de chaos et de monotonie, qu'on essaye de remplacer par de la structuration et de la stimulation. Cela nous a été conseillé par d'autres familles adoptives »

(Delphine, 45 ans, en couple avec Hugo, adoption d'une fratrie en Russie via OAA, trois filles de 12, 9 et 6 ans)

Cette forte structuration se traduit, sur le plan de l'organisation, par l'adoption d'horaires fixes pour tous les actes de la vie quotidienne : le lever, les repas, les temps de loisirs et de détente, etc.

« Par rapport au rythme de vie, on est **psychorigide sur l'heure du coucher**. Il y a des amis qui nous regardent avec des grands yeux quand on couche nos enfants à 20 heures. On a des règles plus strictes que les autres. Même nos voisins nous le disent »

(Dorothee, 47 ans, en couple, adoption d'une fratrie de trois enfants en Colombie via OAA, deux fils de 10 ans, une fille de 8 ans)

La routinisation peut même se retrouver au niveau affectif, avec l'instauration de rituels, de câlins, comme l'explique cette mère adoptive :

« Il y a une règle absolue que j'ai imposée tout de suite : les week-ends, il y a câlin obligatoire le matin dans mon lit, c'est la règle la plus importante ! Il fallait qu'elle apprenne le câlin, la douceur. C'est un moment privilégié de la journée et c'est obligatoire »

(Fanny, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 9 ans)

On voit ici encore toute la spécificité de la parentalité adoptive et des pratiques éducatives dans le contexte de l'adoption, des tensions apparaissant tout particulièrement chez les parents enquêtés entre deux dimensions paradoxales : le construit et le spontané. L'exemple du rituel du câlin, évoqué par Fanny, met en évidence la « confusion des genres » en montrant comment le domaine affectif, caractérisé par l'électivité, se voit « infusé » de règles et obligations. Ses propos questionnent en effet et pointent une contradiction : comment imposer un geste qui se présente *a priori* comme un « élan affectif naturel », et se situe donc du côté de la spontanéité et du libre choix ?

Cet exemple de « l'obligation de câlin » est emblématique de la difficulté des parents adoptifs à se situer, dans leur éducation, tout à la fois et simultanément sur le plan de :

- l'écoute, la souplesse et la spontanéité,
- la structuration, la règle, l'obligation.

Si tous les parents sont confrontés à cette difficulté, celle-ci apparaît de manière plus prégnante dans le contexte de l'adoption, les parents adoptifs étant soumis, outre les injonctions éducatives « classiques » déjà difficilement conciliables, à des recommandations spécifiques qui se révèlent, elles-aussi, contradictoires, et notamment :

- **la souplesse** : les professionnels de l'adoption insistent sur la nécessité « *que les parents adoptifs aient une souplesse psychique suffisante pour supporter que leur enfant ne soit pas dans les normes* »<sup>113</sup>, une trop grande rigidité des candidats constituant même un facteur rédhibitoire pour l'obtention de l'agrément ;
- **l'instauration d'un cadre et de repères** : dans le même temps, ils soulignent à quel point la structuration et les repères sont fondamentaux, au quotidien, pour minimiser les risques de troubles de l'attachement et favoriser le développement harmonieux de l'enfant adopté.

La pression ressentie par les enquêtés est **d'autant plus forte en contexte adoptif que les parents ont toujours le sentiment d'une redevabilité ou d'une dette envers les institutions qui leurs ont permis d'adopter** :

« *J'ai toujours des contacts avec l'OAA. C'est comme si j'avais toujours à prouver que je fais bien. Je veux qu'il soit conscient que je fais le maximum pour mon fils. Je suis redevable, c'est grâce à d'autres que j'ai pu être mère, donc je dois faire le maximum* »

(Sylviane, 36 ans, célibataire, adoption au Vietnam via OAA, un fils de 4 ans ½)

Ce qui engendre donc chez eux un désir de sur-conformité aux injonctions qui leurs sont faites par les professionnels de l'adoption. Avec l'idée, certes fantasmée mais sous-jacente, que tout décalage avec les recommandations formulées pourrait engendrer un risque de « confiscation » de l'enfant adopté par les travailleurs sociaux compétents :

« *Au début honnêtement, ça me stressait si elle venait un jour où mon fils était mal luné. J'avais demandé si la Russie pourrait me l'enlever si elle faisait un mauvais rapport* »

(Florine, 45 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, un fils de 4 ans ½)

Dans ce contexte de tension, les parents de notre corpus sont en questionnement perpétuel sur les modalités de leur éducation, et **disent éprouver des difficultés à se situer sur un juste registre entre survalorisation de l'autonomie et surprotection** :

« *Les règles sont un carcan, elles sont faites pour être contournées. Je n'ai pas envie de la garder dans un carcan, de la protéger, de la surprotéger. Donc on fait des choses toutes les deux, on part à l'aventure. On fait beaucoup de sorties, de voyages, je veux lui faire découvrir plein de choses (...) J'ai du mal à la laisser seule... Quand elle part en colonie, la séparation est difficile pour moi. J'ai une peur phobique qu'un débile la kidnappe. Son histoire fait que je suis plus prudente sur le fait de la laisser seule. A son âge, je m'aperçois que sa copine fait plus de choses seule. Elle traverse la rue, va chercher le pain. Moi j'ai du mal* »

(Solène, 50 ans, célibataire, adoption individuelle en Russie, une fille de 10 ans)

<sup>113</sup> Rouquès D., 2008, « *L'adoption : comprendre l'enfant, accompagner les parents* », Paris, Editions Albin Michel.

Ainsi, le contexte adoptif vient renforcer encore le « double bind » de l'éducation contemporaine censé inclure dans ses objectifs pédagogiques :

- la liberté ou une certaine liberté pour l'enfant, dans la mesure où ce dernier doit devenir indépendant et autonome. Liberté qui interdit aux parents d'imposer trop nettement ;
- la protection, l'enfant en tant que « petit », qu'être fragile en formation, devant bénéficier de soins et de protection spécifiques. Et cette protection, qui fait partie des devoirs définissant juridiquement l'autorité parentale, exige des parents de définir certaines règles, un cadre au sein duquel l'enfant pourra évoluer sereinement.

## **\_\_\_ Conclusion : lorsque la volonté d'inscrire l'enfant dans la normalité engendre finalement un traitement spécifique... \_\_\_\_\_**

Les parents adoptifs sont finalement aux prises avec trois types de normes éducatives, dont certaines sont valables pour tous les parents contemporains tandis que d'autres sont spécifiques au contexte de l'adoption :

- **Un premier type de normes est en lien avec les représentations de ce qu'est être parent.** Il renvoie à la façon dont les enquêtés se conçoivent en tant que parent, père ou mère, indépendamment de l'expérience concrète du partage du quotidien de l'enfant. Cette dimension du parent, que nous avons dénommée « règlementaire » ou « théorique », peut être repérée pour tous les parents contemporains ;
- **Le deuxième type de normes comprend les normes élaborées dans la pratique, dans le quotidien et dans l'interaction avec l'enfant :** il s'agit-là de la dimension du « parent relationnel » – en référence à la notion de « famille relationnelle » développée par François de Singly – centrée sur les relations entre ses membres et construite dans le dialogue entre ces derniers. Cette dimension renvoie aux ajustements et adaptations, réalisés par tous les parents contemporains, entre principes théoriques et idéaux éducatifs d'une part et les contraintes de la réalité quotidienne, la personnalité propre de leur enfant, etc. d'autre part.
- **Le troisième type, spécifique à l'adoption, concerne les conseils et les normes éducatives véhiculées par les discours des professionnels de l'adoption.** Cela renvoie notamment à la façon dont les candidats à l'adoption, puis les parents adoptifs sont assignés à une certaine réalité, celle de la vulnérabilité de l'enfant adopté, de sa fragilité, de son caractère « déficitaire » (du point de vue de son développement physique, de sa santé psychologique, de ses apprentissages, de sa scolarité).

Pour les parents de notre corpus, ces trois types de normes sont traversés par la question suivante : **suis-je ou non un parent comme les autres, avec un enfant comme les autres ?** Si la réponse est oui en grande partie, elle est toutefois à nuancer à l'aune du sentiment **d'insécurité parentale** qui, selon les enquêtés eux-mêmes, débouche sur l'adoption de deux postures éducatives spécifiques : la veille permanente ; et la volonté de rattrapage éducatif et émotionnel.

Mais cette réponse positive est aussi à nuancer à l'aune de la volonté des parents adoptifs **de s'inscrire dans une sorte de « normalité familiale »**. En effet, dans toutes les situations rencontrées, les parents affirment une volonté marquée d'être une « famille comme les autres », et d'être vus socialement comme telle. Ils refusent que la référence à l'adoption soit automatique en cas de difficultés de l'enfant (difficultés de comportements, scolaires, etc.) ou de non-respect par celui-ci de règles ou principes posés par ses parents (règles de bienséance, règles de vie au quotidien). Pour les enquêtés, l'adoption ne doit ni dédouaner

l'enfant de ses responsabilités, ni amener les adoptants à s'extraire des normes contemporaines de la parentalité.

**Or cette aspiration à « la normalité » peut amener à adopter des pratiques éducatives singulières inscrivant finalement l'enfant dans un statut spécifique.** C'est le cas par exemple lorsque les parents adoptifs compensent ou surcompensent « les retards » liés à l'adoption par la multiplication d'activités (en particulier culturelles) avec leurs enfants. Cette surcompensation peut inscrire l'enfant dans une forme de « suractivité » qui le démarque de fait de ses pairs.

En outre, on peut faire l'hypothèse que l'investissement d'activités culturelles amène également à dessiner un décalage entre lui et les enfants du même âge, les activités culturelles n'étant pas nécessairement celles les plus fréquentes à ces âges, y compris dans les milieux les plus favorisés.

Mais c'est aussi le cas aussi lorsque, par anticipation ou en prévention des « risques éducatifs » liés à l'adoption (et dénoncés dans tous les ouvrages qui y sont consacrés : comportements trop laxistes, permissifs, mise de l'enfant sur un piédestal, etc.), les **parents adoptifs augmentent leurs exigences envers leurs enfants et adoptent avec eux des attitudes qu'ils jugent plutôt strictes ou sévères.** Avec l'idée centrale de ne « pas lui faire de cadeaux », au sens propre comme au figuré.

Ainsi, les parents adoptifs reconnaissent être finalement des parents peut-être plus sévères que les autres, ou en tous cas des parents plus sévères qu'ils ne l'auraient sans doute été dans le cadre d'une parentalité biologique. De peur d'accorder une trop grande place à la dimension adoptive, ils tentent de la minimiser, ce qui les conduit parfois à adopter un style éducatif relativement autoritaire.

De la même façon, la volonté d'une intégration de l'enfant dans son nouvel environnement débouche sur une forme de mise à l'épreuve de ce dernier. **On assiste en effet à une forme de coaching par les parents adoptifs de leurs enfants, qui consiste à entraîner ces derniers à faire face à des situations difficiles liées à leur adoption,** par exemple des railleries, des moqueries, des intimidations de leurs camarades de classe.

A cet égard, les parents interrogés **sont fortement imprégnés par les discours des professionnels de l'adoption qui assignent d'emblée à l'enfant un statut spécifique et les enjoignent à déployer des stratégies éducatives centrées sur cette spécificité.** Au final, la longue liste faite par les professionnels des particularités et des problématiques, avérées ou potentielles, des enfants adoptés, finit par positionner les parents adoptifs comme des parents différents d'un enfant différent, alors même que ces derniers cherchent à être reconnus comme des parents comme les autres d'un enfant comme les autres.

Néanmoins, ceci ne veut pas dire que les parents adoptifs sont passifs face aux professionnels, ni qu'ils se laissent enfermer dans cette spécificité. Ils intègrent au contraire cette particularité qui leur est assignée, et en font le support d'une réflexion approfondie sur « l'être parent » aujourd'hui. Les parents adoptifs que nous avons rencontrés dans le cadre de l'enquête **se perçoivent ainsi volontiers comme les précurseurs d'une parentalité**

**moderne et revisitée**, qui prône le respect de l'enfant dans sa singularité, et la constante recherche de son accomplissement individuel<sup>114</sup>.

Pour conclure, il est possible d'affirmer qu'en donnant à un tiers institutionnel un droit de regard sur un projet en principe strictement personnel et conjugal, le **processus adoptif met effectivement les parents sous tension dans l'exercice de leur parentalité**. Cependant, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, **cette pression ne s'exerce pas sur leurs compétences parentales**, et ne vient donc pas, de manière générale, ébranler leur confiance dans leur capacité à être parents. En effet, les **injonctions auxquelles sont soumis les parents adoptants se concentrent essentiellement sur l'enfant et son statut d'adopté**. Tout l'enjeu est ainsi, pour les professionnels, de s'assurer que les parents adoptants intègrent bien la dimension adoptive et l'aspect « déficitaire » de l'enfant dans leurs pratiques éducatives. Du fait de l'inconnu qui entoure le passé de l'enfant et ses conditions de vie antérieures, les parents sont plongés dans une insécurité qui les conduit de fait à une certaine conformité aux recommandations des professionnels de l'adoption et des spécialistes de santé. Ce qui n'empêche pas cependant des marges d'autonomie, voire le contournement de certaines prescriptions. Car la spécificité adoptive est assez rapidement supplantée, pour eux, par la singularité de leur enfant du point de vue de sa personnalité, de ses envies, de l'originalité de sa nature intime...

« *Il y a ce qu'on a dans la tête et ce qu'on a en face de nous. Il faut partir de l'enfant et s'adapter à lui. Moi j'ai été maman différemment à chaque fois* »

(Graziella, 50 ans, en couple, quatre adoptions en Colombie dont trois individuelles et une Afa, deux filles 18 et 14 ans, deux garçons 17 et 5 ans)

A cet égard, les parents adoptifs rejoignent une des normes dominantes de la parentalité contemporaine, et sont surtout emblématiques des parents de milieux aisés, qui placent la rhétorique du devenir soi-même au cœur de leur discours.

Afin d'approfondir et d'enrichir la réflexion menée, des investigations complémentaires mériteraient d'être réalisées pour mieux comprendre comment certains facteurs spécifiques (par exemple, le statut conjugal de l'adoptant) influencent l'ajustement aux normes des parents adoptifs. Cette dimension, non abordée comme objet d'analyse dans le cadre de ce rapport, pourrait en effet apporter des éclairages pertinents sur les attentes formulées à l'égard des parents aujourd'hui. Pour les organismes qui acceptent l'adoption par des célibataires (situation qui transgresse la norme selon laquelle 'il faut un père et une mère pour élever un enfant'), la valorisation de la famille « traditionnelle » semble, par exemple, encore plus forte que pour les couples. Elle passe par la mise en exergue de l'importance de figures ou référents masculins dans l'entourage proche de l'enfant. Ainsi, il pourrait être pertinent de tester l'hypothèse d'une « pression à la normativité » plus marquée pour les adoptants célibataires.

---

<sup>114</sup> Ramos E., Kertudo P., Brunet F., « *La parentalité adoptive : une parentalité 'supérieure' ?* », in Martin C. (dir.), « *Etre un bon parent. Une injonction contemporaine* », Presses de l'EHESP, collection Lien Social et Politiques, 2014

## Bibliographie

---

### Ouvrages et chapitre d'ouvrages

Berger P., Kellner H., 2006, « *Le mariage et la construction de la réalité* », in Berger Peter, Luckmann Thomas, « *La construction sociale de la réalité* », Editions A. Colin, Paris

Bettelheim B., 1987, « *Pour être des parents acceptables. Une psychanalyse du jeu* », Paris, Editions Robert Laffont

Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, « *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Editions de Minuit

Cadoret A., 2002, « *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté* », Paris, Editions Odile Jacob

Delay C., 2011, « *Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale* », Rennes, Pur

Fassin E., 2006, « *Du sacré dans les sociétés démocratiques : le mariage aux États-Unis et la filiation en France* », in Cadoret A., Gross M., Mecary C. et Perreau B., « *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques* », Paris, Puf

Galland O., 2009 (7<sup>ème</sup> édition), « *Les jeunes* », Paris, La Découverte, Collection Repères

Gangloff B., 2000, « *Profession recruteur. Profession imposteur* », L'Harmattan, Paris

Goffman E., 1977 (1<sup>ère</sup> éd. 1963), « *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps* », Paris, Editions de Minuit

Kellerhals J., Montandon C., 1991, « *Les stratégies éducatives des familles : Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents* », Neuchâtel, Delachaux et Niestlé

Muxel A., 1996, « *Individu et mémoire familiale* », Paris, collection « Essais et Recherches », Editions Nathan

Ramos E., Kertudo P., Brunet F., 2014, « *La parentalité adoptive : une parentalité 'supérieure' ?* », in Martin C. (dir.), « *Etre un bon parent. Une injonction contemporaine* », Presses de l'EHESP, Collection Lien Social et Politiques

Rault F., 2001, « *Une adoption élective et inconditionnelle* », in De Singly F. (dir.), « *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation* », Tome 2, Paris, L'Harmattan

Rouquès D., 2008, « *L'adoption : comprendre l'enfant, accompagner les parents* », Paris, Albin Michel



- Segalen M., 1998, « *Rites et rituels contemporains* », Paris, collection 128, Editions Nathan
- Sellenet C., 2009, « *Souffrances dans l'adoption. Pistes pour accompagner les adoptés et les adoptants* », éditions De Boeck, Collection Parentalités
- Singly F (de), 1996, « *Le soi, le couple et la famille* », Editions Nathan, Paris
- Singly F. (de), 1996, « *Le temps, maternel et paternel, consacré à l'enfant* », in Dandurand R. B., Hurtubise R. et Le Bourdais C. (dir.) « *Enfances. Perspectives sociales et pluriculturelles* », Institut québécois de recherche sur la culture, Québec : Les Presses de l'Université Laval
- Singly F. (de), 2003, « *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien* », Paris, Armand Colin
- Singly F. (de) (dir.), 2004, « *Enfants – adultes. Vers une égalité de statut ?* », Paris, Universalis
- Singly F. (de), Descoutures V., 2005, « *La vie en famille homoparentale* », in M. Gross (dir.), « *Homoparentalités, état des lieux* », Toulouse, Editions Erès
- Singly F. (de), 2006, « *Les Adonaissants* », Paris, Armand Colin
- Singly F. (de), 2009, « *Comment aider l'enfant à devenir lui-même. Guide de voyage à l'intention du parent* », Paris, Armand Colin
- Van de Velde C., 2008, « *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », Paris, Presses Universitaires de France, collection Le Lien Social
- Weber F., 2005, « *Le sang, le nom, le quotidien* », La Courneuve, Editions Aux Lieux d'Etre

## Rapports

- Colombani J.-M., 2008, « *Rapport sur l'adoption* », Paris, La Documentation Française
- Doumont D., Renard F., 2004, « *Parentalité : nouveau concept, nouveaux enjeux ?* », UCL-Reso, Unité d'Education pour la Santé
- Martin C., 2003, « *La parentalité en questions, perspectives sociologiques* », Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille
- Théry I., 2014, « *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle* », Rapport du groupe de travail Filiation, Origines, Parentalité

## Thèse

Rault F., 1997, « *L'adoption comme révélateur de la compétence parentale ?* », Thèse de doctorat sous la direction de François de Singly, Université René Descartes

## Articles

Bajos N., Ferrand M., 2007, « *Les pièges de la nouvelle maternité* », in *Nouveaux Regards*, n° 36

Benghozi P.-J., 2007, « *L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu* », in *Dialogue*, n° 177

Casper M.-C., 2001, « *L'effet de transmission du prénom : d'un héritage à son appropriation* », in *Cliniques méditerranéennes*, n° 64

Chauffaut D., Dauphin S., 2012, « *Normes de parentalité : production et réception. Revue de littérature* », in *Politiques Sociales et Familiales*, n° 108, Cnaf

Cicchelli V., Maunaye E., 2001, « *Significations de la responsabilité parentale à la naissance de l'enfant et après son adolescence* », in *Lien social et politiques*, n° 46

Damamme A., Paperman P., 2009, « *Care domestique : des histoires sans début, sans milieu et sans fin* », in *Multitudes*, n° 37-38

Daverne C., Dutercq Y., 2009, « *Les élèves de l'élite scolaire : une autonomie sous contrôle familial* », in *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 8

Déchaux J.-H., 2011, « *La famille à l'heure de l'individualisme* », in *Projet*, n° 322

Halifax J., « *Les familles adoptives en France* », in *Les Cahiers de l'Ined*, n° 156, 2010

Héritier-Augé F., 1989, « *De l'engendrement à la filiation. Approche anthropologique* », in *Topique*, n° 44, Quels droits pour la psyché ?

Hurstel F., 2009, « *La démocratisation des liens familiaux* », in *La Pensée*, n° 359

Kertudo P., Brunet F., 2010, « *Etude sociologique sur l'insertion professionnelle des femmes en congé parental* », in *Dossier d'étude*, n° 134, Cnaf

Lécossais S., 2014, « *Les mères ne sont pas des parents comme les autres* », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 4

Méda D., Orain R., 2002, « *Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail* », in *Travail et Emploi*, n° 90

Messu M., 2011, « *Sociologue, raconte-moi la famille ! 30 ans de sociologie française de la famille* » in *Enfances, Familles, Générations*, n° 15

Ouellette F.-R., 2000, « *L'adoption, entre la protection de l'enfant et le projet parental* », in *Lien social et Politiques*, n° 44

Ramos E., 2011, « *Les origines. La tension entre appartenance familiale et identité individuelle* », in *Civitas - Revista de Ciências Sociais, Porto Alegre*, v. 11, n° 1

Ricroch L., Roumier B., 2011, « *Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet* », in *Insee Première*, n° 1377

Singly F. (de), 2010, « *Jeunesse et pouvoir sur soi* », in *Agora débats/jeunesses*, n° 56

Singly F. (de), Ramos E., 2010, « *Moments communs en famille* », in *Ethnologie Française*, volume XL

Théry I., 1995, « *Identifier le parent* », in *Informations sociales*, n° 46, Cnaf

Van Zanten A., 2009, « *Le travail éducatif parental dans les classes moyennes et supérieures : deux modes contrastés d'encadrement des pratiques et des choix des enfants* » in *Informations sociales*, n° 154, Cnaf

Vozari A.-S., sous la direction de Bessin M., 2011, « *Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles* », in *Dossier d'étude*, Cnaf, n° 136

## **Sigles et abréviations**

---

### **AFA Agence Française de l'Adoption**

*L'Agence Française de l'Adoption est une agence publique placée sous la tutelle des Ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Famille, de la Justice et de l'Intérieur. Créée par la Loi du 4 juillet 2005, elle a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles, et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de quinze ans.*

### **APPO Associations de Parents par Pays d'Origine**

*Les associations de parents par pays d'origine (Appo) sont des associations loi 1901 qui regroupent les parents ayant adopté ou voulant adopter un enfant dans un pays étranger donné. Indépendantes des Pouvoirs Publics et des OAA, elles n'exercent pas d'activité d'intermédiaire en matière d'adoption. Elles adhèrent aux principes d'une charte commune (charte des Appo) qui précise leur éthique et leur vision commune de l'adoption internationale.*

### **MAI Mission de l'Adoption Internationale**

*La Mai assure le respect des engagements internationaux et des principes auxquels la France a souscrit dans le cadre de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989 et de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH).*

### **EFA Enfance et Familles d'Adoption**

*Enfance & Familles d'Adoption (Efa) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 9 000 familles adoptives et adoptés majeurs.*

### **OAA Organisme Autorisé pour l'Adoption**

*Les Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA) sont habilités à exercer l'ensemble des activités suivantes : aide à la préparation du projet d'adoption et conseils pour la constitution du dossier ; informations sur les aspects techniques et juridiques de la procédure d'adoption ; détermination, en relation avec les autorités compétentes du pays d'origine, les modalités de choix d'une famille adoptive ; acheminement des dossiers des candidats à l'adoption vers des personnes ou institutions compétentes pour prononcer l'adoption ; suivi de la procédure prévue conformément au droit en vigueur ; accompagnement de la famille après l'arrivée de l'enfant.*

## Annexe

Tableau signalétique des enquêtés

	<i>Age et situation conjugale</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Filière d'adoption</i>	<i>Pays d'origine de l'enfant</i>	<i>Age de l'enfant ou des enfants adoptés au moment de l'entretien</i>
Nadine	44 ans, célibataire	Région parisienne	Individuelle	Russie	8 ans ½ (un garçon)
Monica	45 ans, en couple	Région lyonnaise	OAA	Deux adoptions en Russie	8 et 5 ans (deux garçons)
Charlotte	41 ans, en couple	Région lilloise	OAA	Deux adoptions en Russie	9 et 5 ans (deux garçons)
Bernard	46 ans, en couple	Région lilloise	OAA	Deux adoptions en Russie	9 et 5 ans
Solène	50 ans, célibataire	Région parisienne	Individuelle	Russie	10 ans (une fille)
Fanny	45 ans, célibataire	Région parisienne	Individuelle	Russie	9 ans (une fille)
Delphine	45 ans, en couple	Région parisienne	OAA	Russie Adoption fratrie	12, 9 et 6 ans (trois filles)
Hugo	51 ans, en couple	Région parisienne	OAA	Russie Adoption fratrie	12, 9 et 6 ans (trois filles)
Florine	45 ans, célibataire	Région parisienne	Individuelle	Russie	4 ans ½ (un garçon)
Christine	célibataire	Région de Chambéry	OAA	Russie	6 ans ½ (un garçon)
Géraldine	41 ans, en couple	Région stéphanoise	OAA	Colombie deux adoptions dont une fratrie	un enfant de 10 ans et deux de 7 ans (un garçon, deux filles)
Dorothee	47 ans, en couple	Région lyonnaise	OAA	Colombie Adoption fratrie : deux enfants	deux enfants de 10 ans et une de 8 ans (deux garçons, une fille)

<b>Eliane</b>	52 ans, en couple	Région parisienne	OAA et AFA	Colombie et Vietnam	8 ans et 3 ans ½ (un garçon, une fille)
<b>Julie</b>	38 ans, en couple	Région de Dijon	Individuelle	Guinée	2 ans (une fille)
<b>Linda</b>	42 ans, en couple	Région lyonnaise	OAA	Haïti	7 ans (une fille)
<b>Gilles</b>	49 ans, en couple	Région lyonnaise	OAA	Haïti	7 ans
<b>Céline</b>	40 ans, en couple	Région de Mulhouse	OAA	Vietnam	3 ans ½ (une fille)
<b>Gaël</b>	37 ans, en couple	Région de Mulhouse	OAA	Vietnam	3 ans ½
<b>Clara</b>	38 ans, en couple	Région de Reims	OAA	Vietnam	1 an (un garçon)
<b>Etienne</b>	38 ans, en couple	Région de Reims	OAA	Vietnam	1 an
<b>Elise</b>	42 ans, célibataire	Région parisienne	OAA	Vietnam	2 ans (une fille)
<b>Sylviane</b>	36 ans, célibataire	Région de Mulhouse	OAA	Vietnam	4 ans ½ (un garçon)
<b>Muriel</b>	50 ans, en couple	Région de Besançon	OAA	Vietnam	4 ans (une fille)
<b>Mathieu</b>	39 ans, en couple	Région de Besançon	OAA	Vietnam	4 ans
<b>Bertrand</b>	39 ans, en cours de séparation	Région parisienne	OAA	Vietnam	2 ans ½ (un garçon)
<b>Béatrice</b>	49 ans, en couple	Région de Mulhouse	OAA	Vietnam	3 ans (une fille)
<b>Anne</b>	51 ans, célibataire	Région lorraine	OAA	Vietnam	7 ans (une fille)
<b>Graziella</b>	50 ans, en couple	Région parisienne	Individuelles et AFA	Vietnam : quatre adoptions	18, 14, 17 et 5 ans (deux filles, deux garçons)
<b>Brice</b>	53 ans, en couple	Région parisienne	Individuelles et AFA	Vietnam : quatre adoptions	18, 14, 17 et 5 ans
<b>Marie</b>	46 ans, en couple	Région lorraine	OAA	Vietnam : deux adoptions	7 et 4 ans (deux garçons)

<b>Jean</b>	45 ans, en couple	Région lorraine	OAA	Vietnam : deux adoptions	7 et 4 ans
<b>Evelyne</b>	45 ans, en couple	Région lorraine	Individuelle	Mali	5 ans (une fille)
<b>Thomas</b>	47 ans, en couple	Région lorraine	Individuelle	Mali	5 ans

Parution dans la collection des Dossiers d'études en Mai 2015